

L'ascension de mobutu

Depuis quelques semaines, la parution de ce livre aux éditions Maspéro, suscite de la part des autorités zairoises les réactions les plus violentes.

Ce livre a été frappé d'interdiction par le gouvernement français pour « outrage à chef d'Etat ».

Diverses pressions ont également été entreprises afin d'empêcher la diffusion de ce texte en Belgique, depuis l'agression physique de l'auteur lors de conférences, jusqu'à des mesures diplomatiques telle la suppression de la commission belgo-zairoise.

Aujourd'hui épuisé, la réédition de ce texte se pose en termes nouveaux. Au delà de la valeur et de l'intérêt de celui-ci, nous nous voulons solidaires de notre confrère français pour faire échec à une politique d'étouffement d'une littérature d'opposition.

Le texte intégral est précédé de « L'affaire Chomé ».

jules chomé

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

Cleophas Kamitatu,
*La grande mystification
du Congo-Kinshasa*

Photo Belga

jules chomé

L'ascension de mobutu

du sergent joseph désiré au général sese seko

éditions complexe



L'ascension de mobutu

complexe

DU MÊME AUTEUR

- Formose, Quemoy, Matsu*, Editions Politiques, Bruxelles, 1958.
La passion de Simon Kimbangu, Editions Les Amis de Présence Africaine, Bruxelles, 1959.
Le drame de Luluabourg, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1959.
Indépendance congolaise, pacifique conquête, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1960.
La crise congolaise. De l'Indépendance à l'intervention militaire belge (30 juin-9 juillet 1960), Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1960.
M. Lumumba et le communisme, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1961.
Le gouvernement congolais et l'O.N.U. Un paradoxe tragique, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1961.
L'affaire Rwagasore, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1962.
L'assassinat de Patrice Lumumba et les révélations de Moïse Tshombe, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1964.
Le drame congolais, Editions Droit et Liberté, Paris, 1964.
Moïse Tshombe et l'escroquerie katangaise, Editions de la Fondation Joseph Jacqmotte, Bruxelles, 1966.
Mobutu et la contre-révolution en Afrique, Editions Tiers-Monde et Révolution, Bruxelles, 1967.
Le drame du Nigeria, Editions Tiers-Monde et Révolution, Bruxelles, 1969.

jules chomé

l'ascension de
mobutu

du sergent désiré joseph
au général sese seko

ÉDITIONS COMPLEXE

1050 Bruxelles

1974

L'affaire Chomé, ou pourquoi nous avons voulu rééditer ce livre

Depuis quelques semaines, la parution de ce livre aux éditions Maspéro suscite de la part des autorités zaïroises les réactions les plus violentes.

En fait, de quoi s'agit-il?

D'un *livre d'histoire*, explique Jules Chomé, avocat au Barreau de Bruxelles.

Des « divagations », des « écrits ridicules », d'un « siphonné », d'un « gâteux » affirme Pierre Davister (voir *Spécial* du mois de mars).

En fait, ce livre relate des faits historiques qui se sont passés au Zaïre. Témoin de certains de ces événements et spécialiste de la question, Jules Chomé explique l'irrésistible ascension du sergent Joseph Désiré Mobutu au général Sese Seko.

Témoignage objectif?

Pamphlet?

Le lecteur jugera.

Quoi qu'il en soit, la réédition de ce livre interdit en France se pose en termes nouveaux.

Au-delà de la valeur et de l'intérêt du texte, il y a une question de solidarité avec un éditeur français pour faire échec à une politique d'étouffement d'une littérature d'opposition.

Le livre que nous vous présentons a été frappé d'interdiction par le gouvernement français pour *outrage à un chef d'Etat pour raisons diplomatiques*.

Des raisons semblables ont été plus d'une fois invoquées, notamment pour ordonner le retrait de la scène de TNP de la pièce d'Armand Gatti : *Passion en violet, jaune et rouge* en décembre 1968. Il s'agissait alors du général Franco. Egalement pour interdire d'autres livres publiés par les éditions Maspéro tel : « La grande mystification du Congo-Kinshasa ».

Aujourd'hui, le général Mobutu a décidé d'employer les moyens de pressions les plus violents pour empêcher la diffusion de ce livre, pour faire taire Jules Chomé ou quiconque parlera contre son régime.

Rappel de quelques faits :

Le 4 mars, quelques ressortissants zaïrois tentent d'empêcher une conférence donnée par Jules Chomé à la librairie *Le Nouveau Monde* et ce, en la perturbant par des provocations (boules puantes, etc.)

Le 7 mars, au cours d'une conférence donnée à Liège, Jules Chomé est violemment pris à partie et frappé de plusieurs coups à la tête par un Zaïrois. Ce dernier, poursuivi d'office par le Parquet, a cependant été relâché dès le lendemain.

Le 15 mars, l'Ambassade du Zaïre fait une démarche auprès de M. Van Estande, Ministre des Affaires étrangères, lui demandant l'interdiction des réunions de présentation du livre de Jules Chomé.

Le Ministre des Affaires étrangères répond que, s'agissant de réunions strictement privées, il n'était pas en mesure d'intervenir. (*Le Soir*, 15-3-74).

Par ailleurs, diverses organisations, dont des associations d'étudiants zaïrois en Belgique, ont dénoncé l'agression dont Jules Chomé a été victime. L'Association des Juristes Démocrates a protesté constatant que les assaillants avaient fait obstacle à la libre expression d'opinion.

L'Association s'est également indignée que : l'Ambassade du Zaïre à Bruxelles, ainsi qu'il apparaît de tous les communiqués de presse, soit directement impliquée dans cet acte. Elle demande au gouvernement d'adopter une politique ferme envers les agissements de tous ceux — quels qu'ils soient — qui tentent d'empêcher l'exercice des libertés fondamentales. (Le Soir, 20-3-74).

Le 23 mars à Kinshasa, M. Sakombi Inongo, commissaire d'Etat de l'Oriental National, rapporte que les commissaires d'Etat se sont indignés des provocations injurieuses d'un certain avocat communiste belge du nom de Jules Chomé, à l'endroit du président Mobutu Sese Seko.

M. Sakombi ajoute : « C'est sans doute pour soutenir son parti qui ne cesse de régresser, que cet avocat en mal de célébrité et d'argent, s'est livré à cette provocation.

« Le Conseil Exécutif National s'étonne que l'avocat Jules Chomé se permette au vu et au su, pour ne pas dire avec la complicité des autorités belges, d'insulter le chef de l'Etat de ce grand pays qu'est le Zaïre dans ces minables conférences et plus spécialement dans la dernière encore qu'il vient de publier.

« C'est sans doute en application du traité d'amitié signé par le général Mobutu Sese Seko et Sa Majesté le roi Baudouin I^{er} des Belges que les autorités de Bruxelles tolèrent cette situation malheureuse créée par les élocubrations d'un Jules Chomé, comme si les intellectuels ou les journalistes zaïrois pouvaient, eux aussi, se permettre d'insulter le gouvernement belge. »

M. Sakombi rappelle qu'une photo du couple royal belge, publiée par le journal *Taifa* de Lumumbashi, avec une petite légende, avait provoqué un tollé de réactions et de provocations dans le milieu des 45.000 Belges vivant au Zaïre avec, à leur tête, l'Ambassadeur belge à Kinshasa.

Ce cas avait provoqué une sainte colère belge; mais lorsque l'Ambassadeur du Zaïre à Bruxelles demande des explications sur l'attitude de l'avocat Jules Chomé, qui ne cesse d'insulter le président de la République du Zaïre, les autorités belges se retranchent derrière leur constitution qui garantit la liberté d'expression en Belgique, oubliant sans doute expressément que la Constitution révolutionnaire du 24 juin 1967 garantit aussi la liberté d'expression au Zaïre.

M. Sakombi termine :

« L'attitude des autorités belges est d'autant plus inexplicable que lorsqu'il s'agit d'aller déranger le général Mobutu Sese Seko en « repos de reconstitution » en Allemagne Fédérale, pour discuter de milliards, celui-ci devient important aux yeux des dirigeants belges, qui n'hésitent pas à lui dépêcher à la fois le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères. » (Le Soir, 24 et 25 mars.)

Le 24 mars 1974, Jules Chomé répond aux imputations de M. Sakombi.

1. Bien que je considère qu'il soit déjà contraire à notre notion de la liberté d'obliger un citoyen de dire s'il est ou non membre d'un parti politique, je tiens à confirmer ici publiquement ce que savent tous ceux qui me connaissent : Je n'ai jamais été membre d'un parti politique quel qu'il soit.
« Il sera difficile aussi, même à un ministre zaïrois, de faire croire dans les milieux où je vis, que je suis en mal de célébrité et d'argent.
2. Le propos de mon livre n'est pas d'insulter le chef de l'Etat du Zaïre. S'il en avait été ainsi, il n'aurait pas manqué de me faire un procès comme il en a fait à d'autres auteurs de livres qui ne lui avaient pas plu. J'ai fait de l'histoire.

3. En écrivant mon livre, je n'ai engagé que moi-même et il est à la fois injuste, puérité et ridicule d'imputer une responsabilité quelconque dans mes écrits et leur diffusion, soit à mon Souverain, soit au gouvernement belge, soit à mon pays lui-même.

Le mardi, à la suite des déclarations du président Mobutu, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères a fait la déclaration suivante :

1. Les autorités belges ont pris connaissance des déclarations du président de la République zaïroise au représentant de l'agence France Presse à Kinshasa. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de communication officielle aux autorités belges.

2. Le porte-parole a saisi cette occasion pour rappeler la pratique suivie en Belgique concernant la vente des livres édités à l'étranger. Comme l'a encore rappelé récemment le ministre de la Justice, il n'y a aucun contrôle préalable, sauf en ce qui concerne les bonnes mœurs, à l'importation de livres en Belgique. Cette position est fondée sur la volonté des autorités belges de ne rien faire qui puisse contrecarrer la liberté d'opinion.

3. Si une plainte est déposée à l'égard d'une publication bien déterminée, les autorités judiciaires sont automatiquement saisies : elles seules sont habilitées à se prononcer, en toute indépendance, sur le bien-fondé de la plainte.

Nous sommes désormais fixés, répond le soir même le général Mobutu Sese Seko à l'agence Zaïre presse : c'est une fuite de responsabilités et une manifestation de l'hypocrisie caractérisée.

A Kinshasa, les observateurs estiment que la mise au point du gouvernement belge se situe parfaitement bien dans la ligne des déclarations derrière lesquelles s'abritent souverainement les autorités du Royaume de Belgique pour mieux couvrir leurs compatriotes de la race de Chomé, dont l'activité principale consiste à insulter constamment le chef de l'Etat du Zaïre.

De son côté, l'agence Zaïre presse a publié un long article que nous reproduisons ici, intitulé : C'en est assez c'en est trop.

A la suite de la ferme déclaration du chef de l'Etat, le général Mobutu Sese Seko Kade Ngbendu Wa Za Banga, exigeant que le gouvernement belge clarifie sa position, sur la question de savoir si oui ou non il existe une amitié entre la Belgique et le Zaïre et, si oui ou non, cette amitié impose des devoirs aux Belges comme aux Zaïrois, plusieurs témoignages de sympathie et d'amitié ont été enregistrés de la part d'amis belges de Belgique.

En outre, une pétition adressée au gouvernement belge a été mise en circulation à Kinshasa. Elle est l'initiative d'un technicien belge travaillant à Kinshasa, qui a rencontré le directeur général de l'agence Zaïre-Presse. Munie des signatures de nombreux Belges du Zaïre, elle devait être déposée en original à l'Ambassade de Belgique à Kinshasa. Elle demande au gouvernement belge de retirer de la circulation le livre de l'avocat belge Jules Chomé, qui ternit la réputation du général Mobutu Sese Seko.

Cette initiative belge est le signe que nombreux sont les Belges au Zaïre qui, connaissant bien le Père de la nation zaïroise — devenue leur seconde patrie — l'aiment, l'admirent et le respectent.

Mais, cette affirmation de l'amitié des Belges à notre endroit, quelque honorable soit-elle, ne suffit pas à nous départir de notre vigilance et de notre intransigeance.

Depuis des années, des péripéties de toutes sortes ont émaillé et assombri les relations zaïrois-belges. A chaque fois, jusque dans les épisodes les

plus dramatiques, des solutions ont toujours été trouvées. A chaque fois, elles étaient le fruit de l'action du général Mobutu Sese Seko. En effet, les Zaïrois sont volontiers antibelges, ainsi que l'a rappelé le Guide de la nation. Et c'est grâce au général Mobutu, lui-même, que le peuple zaïrois, malgré certains sentiments antibelges, bien naturels, a toujours pu être guidé dans la voie de l'amitié envers la Belgique.

C'est pourquoi notre indignation est totale de voir que cet homme, qui a toujours cultivé dans le cœur de son peuple, l'amitié pour les Belges, est, aujourd'hui, traité dans la boue par un Belge, sans que la Belgique officielle réagisse.

Nous n'acceptons plus d'être les amis des Belges uniquement pour les milliards que nous pouvons faire gagner aux Belges. Il ne faut pas que, tout en courtisant nos milliards les Belges laissent sans réaction officielle et amicale un livre méchant, écrit par un Belge méchant, pour salir la réputation de notre Guide prestigieux, circuler et se vendre sur le marché belge.

C'en est trop. Le vase a débordé. Nous exigeons que la Belgique, ou bien nous dise qu'elle ne veut plus être l'amie du Zaïre, ou bien, si elle est notre amie, qu'elle le prouve.

Lorsque Kamitalu ou Chomé veulent mettre des livres injurieux à l'endroit de notre Président sur le marché français, le gouvernement français les interdit. Voilà l'exemple d'une amitié bien comprise.

Le président Mobutu a signé un traité d'amitié avec le roi Baudouin.

Pourquoi le gouvernement du roi Baudouin laisse-t-il impunément attaquer le président Mobutu?

Nous voulons que cette équivoque soit tirée au clair, une fois pour toutes. C'en est assez, c'en est trop.

Quelques jours plus tard, la Chambre de Commerce belgo-zaïroise publie le communiqué suivant :

La C.C.B.Z. aurait souhaité que soit interdite en Belgique la diffusion d'un ouvrage constitutif d'outrages à un chef d'Etat étranger, avec lequel nous avons un traité d'amitié, approuvé par notre Parlement, émanation de la Nation.

Elle regrette que des irresponsables n'ayant aucune représentativité puissent porter atteinte aux bonnes relations entre le Zaïre et la Belgique par des publications systématiquement tendancieuses dont le moins qu'on puisse dire, est qu'elles n'apportent aucune contribution à la vérité historique.

Le 25 mars, Mobutu supprime la commission belgo-zaïroise.

Kinshasa, 25 mars (A.F.P.).

Je viens de mettre officiellement fin à l'existence de la commission mixte belgo-zaïroise et j'attends la formation du nouveau gouvernement belge pour faire le point, une bonne fois pour toutes, des relations entre le Zaïre et la Belgique.

Je ne vous cache pas, a ajouté le président Mobutu, que la gravité de la situation est telle que des développements incalculables sont certains.

Ce qui arrive aujourd'hui avec la Belgique est très grave car nous avons la certitude que c'est avec la complicité des autorités belges que le livre a été diffusé et a reçu la publicité que l'on sait.

Autant nous entretenons des relations dans la plus complète égalité avec, par exemple la France, où j'ai toujours été considéré en chef d'Etat d'un pays souverain, autant l'attitude de la Belgique est équivoque, a souligné le président zaïrois.

Bien sûr, a poursuivi le président Mobutu, lorsqu'il s'agit de discuter milliards, je redeviens aux yeux des autorités belges le président du Zaïre,

mais lorsque je demande que cesse ce flot d'injures que l'on déverse impunément sur ma personne, je ne rencontre que le silence.

Il nous serait facile, a alors remarqué le président Mobutu, d'entretenir ici, au Zaïre, une campagne contre le gouvernement belge et le Roi. Il nous serait facile de raviver le passé, de parler de nouveau des brimades de l'époque coloniale. Les Zaïrois sont facilement antibelges, c'est moi qui les force au calme et ce qui arrive aujourd'hui ne leur plaît pas du tout.

Aussi, a précisé le chef de l'Etat, tant que je n'aurai pas reçu de Bruxelles des éclaircissements sur cette situation, aucun Zaïrois de mon entourage n'aura d'entretiens officiels avec les autorités belges. Je viens du reste de mettre officiellement fin à l'existence de la commission mixte belgo-zaïroise et j'attends la formation du nouveau gouvernement belge pour faire le point, une bonne fois pour toutes, des relations entre le Zaïre et la Belgique.

S'il n'y a plus d'amitié entre nos pays, qu'on le dise franchement, a déclaré le président de la République du Zaïre. Pour notre part, nous trouvons qu'avec ou sans la Belgique nous faisons et continuerons à faire notre petit bonhomme de chemin.

Le gouvernement belge transmet une note au général Mobutu par l'intermédiaire de l'ambassadeur du Zaïre à Bruxelles. Le gouvernement déclare avoir pris connaissance avec regret des prises de positions du chef de l'Etat du Zaïre à l'égard des relations belgo-zaïroises.

Pour le gouvernement belge, affirme cette note, le traité d'amitié belgo-zaïrois continue à être le document de base qui régit ses relations avec l'Etat du Zaïre.

La ratification de ce traité par la quasi-unanimité de la Chambre et du Sénat apporte la démonstration de la volonté du peuple belge de voir se développer les relations entre les Etats.

De plus, rappelle la note, la politique de la Belgique est fondée sur quatre principes fondamentaux :

- Le respect scrupuleux de la souveraineté du Zaïre;
- La reconnaissance de l'égalité des deux partenaires;
- La volonté de développer une coopération souhaitée par les deux parties;
- Le renforcement de la collaboration et de la consultation (voir *Le Soir* du 2 avril).

C'est sur base de ces principes que les autorités belges ont condamné, dans le passé, les actions irresponsables de certains citoyens belges au Zaïre de même qu'ils regrettent et qu'ils réprovent aujourd'hui ce qui est de nature à affecter les relations belgo-zaïroises. Les relations entre les deux Etats fondées sur le respect mutuel, doivent tenir compte de la diversité des traditions politiques nationales. La Belgique qui respecte les lois et les règlements que le Zaïre s'est donné, souhaite que les autorités zaïroises admettent que l'action d'un citoyen belge n'implique en rien la mise en cause des autorités politiques belges. Celles-ci, soucieuses de la liberté d'opinion, n'interdisent pas les publications dont les prises de positions sont contraires au point de vue belge et de l'immense majorité de la population. Ces questions concernent les autorités judiciaires. Par ailleurs, le Procureur Général de la Cour d'Appel de Bruxelles, dans le cadre de ses compétences judiciaires, effectue une enquête sur la vente en Belgique du livre de M. Chomé. Le gouvernement s'étonne de l'affirmation selon laquelle le livre a été diffusé et a reçu de la publicité des autorités belges. Cette assertion est non fondée et injuste, poursuit la note, et la Belgique

a pleine confiance dans la volonté du président du Zaïre d'assumer toutes les responsabilités d'un pays hôte à l'égard des résidents étrangers. C'est un principe que réciproquement les deux États ont toujours appliqué.

Au cours des quatorze années, les relations entre les deux États ont connu des moments difficiles, mais jamais la volonté de coopération n'a été mise en doute. C'est la raison pour laquelle la suggestion du président Mobutu d'évoquer, dès la formation du gouvernement belge, tous les aspects des relations belgo-zaïroises paraît excellente et correspond aux suggestions que la Belgique a présentées le 15 mars au président Mobutu, conclut la note. (*Le Soir*, 2-4-74.)

Le 31 mars, d'après l'Agence France Presse, le mémorandum du gouvernement belge sur les rapports belgo-zaïrois a été purement et simplement rejeté par le gouvernement du président Mobutu Sese Seko, annonce-t-on officiellement à Kinshasa :

Cette décision a été prise à l'issue d'un conseil restreint présidé par le chef de l'Etat. Le mémorandum belge avait été remis par le gouvernement de Bruxelles à l'ambassadeur du Zaïre en Belgique, qui a été rappelé en consultation par le président Mobutu. Ce mémorandum, souligne-t-on à Kinshasa, n'apporte aucun élément nouveau, sinon des principes ténébreux et des faux-jugants déjà connus par la voix de la presse belge.

Si le gouvernement belge ne fournit pas des éclaircissements satisfaisants, le Zaïre n'aura d'autre alternative que de dénoncer unilatéralement le traité d'amitié qui le lie au royaume de Belgique. A partir de ce moment, précise-t-on de même source, les relations du Zaïre avec la Belgique perdent tout caractère privilégié pour devenir ordinaires. Dès lors, tout acte ou prise de position d'un sujet belge pouvant porter atteinte à notre chef d'Etat, à notre pays ou à notre prestige, ne suscitera qu'indifférence de notre part.

L'ambassadeur zaïrois sera retenu à Kinshasa en attendant des éclaircissements satisfaisants du gouvernement belge, ajoute-t-on de source zaïroise.

(*Le Soir*, 2-4-74.)

Nous en sommes là.

Aujourd'hui, l'édition du livre de Jules Chomé est épuisée. Maspéro ne peut plus le rééditer. Quelque part, la censure existe encore.

Voilà les termes dans lesquels se posent la question de republication de ce livre par l'éditeur belge.

Le fait de rééditer ce texte n'indique pas que nous soyons nécessairement d'accord avec les thèses de l'auteur. Sans doute ce témoignage est-il partiel et un dossier complet sur la décolonisation de ce pays reste à faire.

Quoi qu'il en soit, il ne s'agit plus aujourd'hui de la valeur du texte puisque le général Mobutu est bien décidé à faire pression pour que soient étouffées les opinions contraires à son régime.

En effet, les attaques des autorités du Zaïre vont autant à Jules Chomé, qu'à Cléophas Kamitatu ou à Jean de Guéville qui publia dans *Le Monde* une série d'articles sur la situation actuelle du Zaïre. (*Le Monde* des 21 et 24 février.)

En effet, dans un article intitulé « Le Zaïre mécontent du « Monde » et du gouvernement belge », *Le Soir* des 24 et 25 mars 1974 relate les commentaires effectués par les commissaires de l'Etat du Zaïre en ce qui concerne la campagne insidieusement soutenue par la presse occidentale et particulièrement par des journaux belges et français, à la suite des mesures économiques du 30 novembre (AZAP).

Les commissaires d'Etat manifestent leur indignation à la suite des articles de presse publiés par *Le Monde*.

M. Sakombi précise que :

Les attaques de Jean de la Guéville dirigées contre notre pays semblent être la réponse des milieux financiers juifs à la prise de position énergique en faveur de la cause arabe du général Mobutu Sese Seko, au cours de son périple.

La violence, la malhonnêteté et le niveau terre-à-terre, pourqu'il pas imbecille, des articles publiés par le journal « Le Monde » en vue de dénigrer la révolution zaïroise authentique ne peuvent pas étonner, a ajouté le porte-parole du conseil.

Le conseil déplore que le journal *Le Monde*, réputé sérieux, se laisse intoxiquer par la propagande fasciste et contre-révolutionnaire des milieux de la haute finance étrangère (sic!) notoirement voyautés par les intérêts sionistes.

La malhonnêteté intellectuelle d'un Jean de la Guéville qui, par suite, sans doute, de défaillance intellectuelle manifeste, n'hésite pas à identifier les agissements des malfaiteurs, comme il en existe dans toute société, à la politique générale d'un pays qui lutte si courageusement pour le progrès de son peuple.

Il était donc nécessaire de rééditer ce livre et de faire échec à une politique d'étouffement systématique des livres de démystification. Si ce livre disparaît, il risque de se créer un précédent dans le phénomène de censure de fait.

C'est pourquoi, malgré les pressions d'un chef d'Etat étranger, malgré les multiples appels à la censure de M. Pierre Davister, nous voulons que cette voix continue à se faire entendre.

Les mêmes raisons nous motivèrent à rééditer *La grande mystification du Congo-Kinshasa* de Cléophas Kamitatu :

Nous entendons démontrer que dans un pays démocratique, même si le gouvernement a des rapports diplomatiques et des accords économiques étroits avec un autre, il ne viole pas pour autant les principes garantis dans sa constitution sous la pression d'un chef d'Etat étranger.

* * *

Une dernière remarque :

Que l'on soit en désaccord avec la façon dont l'auteur Jules Chomé présente son argumentation, c'est, bien sûr, le droit de chacun. Tant mieux si, de la confrontation des thèses, émerge lentement la vérité. Que, étant directeur d'un important hebdomadaire bruxellois, M. Pierre Davister use de son influence pour combattre le livre *L'Ascension de Mobutu*, avec lequel il n'est pas d'accord, cela n'est que normal et de bonne guerre.

Nous sommes cependant déçus de la tournure des articles publiés par M. Davister dans *Spécial* (voir *Spécial* des 13, 20 et 27 mars).

Si nous reprenons ces textes, qu'y lisons-nous ?

Que Jules Chomé, c'est connu, a toujours été « un siphonné », avant de devenir complètement « gâteux », qu'il n'est « qu'une étoile éteinte du Barreau, un pseudo-révolutionnaire, un marxiste d'opérette, etc... ».

Pour ce qui est de Maspéro, c'est un éditeur avide de scandales. A propos de l'agression dont a été victime Jules Chomé, Davister commente :

Il faut en effet, être déjà dans le ruisseau ou être tombé bien bas pour accepter de prendre des coups (au sens strict du terme) pour qu'un tel

livre se vende. (...) Jules Chomé n'a pas fini d'être assommé et réassommé à chacune des tribunes qui consentira encore à le recevoir. Masochisme ou évident besoin d'argent? De son prochain lit de souffrance, s'il peut encore écrire, s'il peut encore parler, Jules Chomé acceptera sans doute de répondre. Sauf bien entendu s'il nous faut déplorer la mort du commis-voyageur.

Enfin, à propos de la diffusion du livre en Belgique, M. Davister pose le problème :

Le gouvernement français, soucieux de respecter ses devoirs moraux envers le Tiers-monde en général et le Zaïre en particulier, a interdit la diffusion de cet ouvrage médiocre et méchant composé surtout de redites, sur le terrain français (...) alors que les autorités belges n'ont pas le courage (sic) de l'interdire, alors qu'il s'agit d'un ouvrage insultant un chef d'Etat étranger. Comment diable, termine l'auteur, en effet, un gouvernement peut-il charger son Premier Ministre et son Ministre des Affaires Etrangères d'arracher à Mobutu un reliquat de quatre milliards de nos francs pour le plus grand profit de la Société Générale et autoriser dans le même temps la diffusion d'un livre-torcheon, d'un livre ordurier vis-à-vis du chef de l'Etat avec lequel ses représentants ont négocié à Munich?

Ces commentaires, en effet, sont très décevants. Dans tous ces articles, Pierre Davister n'esquisse aucune contestation des faits et données énoncées par Jules Chomé. Sa seule réponse à *L'Ascension de Mobutu* consiste en un chapelet d'injures, ce qui, dans une polémique est une bien triste méthode, une méthode surtout sans efficacité. De plus, nous ne pouvons que déplorer que le directeur d'un hebdomadaire qui, plus d'une fois, dénonça des scandales politiques, sociaux ou financiers, réclame chaque semaine depuis la sortie de l'ouvrage, une mesure d'interdiction.

Lorsque, pour une question de gros sous, une presse réclame la censure et applaudit à l'agression dont est victime un homme coupable d'avoir usé de sa liberté d'expression en exposant publiquement son opinion quant à un régime politique, le pire est à craindre.

Nous ne pouvons nous empêcher de songer à tous ceux qui, comme dit Davister, sont tombés bien bas pour accepter de prendre des coups pour que leur livre se vende.

La liste est longue depuis Beaumarchais se battant pour la liberté de la presse, Hugo se révoltant contre Napoléon III, Zola défendant Dreyfus, Brecht combattant le nazisme naissant, Amalrik dénonçant le régime stalinien, etc. A chaque époque, à chaque fois, il y a eu une certaine presse pour applaudir à la censure, en évoquant des intérêts supérieurs puisque le mauvais usage de la liberté ne justifie que très mal ce genre de maladresses et de mauvaises plaisanteries. (Davister, *Spécial*, 13-3-74).

« Le courage d'interdire. »

C'est un jeu bien dangereux, surtout pour un journal soucieux de dénoncer, dit-on, les abus et les injustices de notre société, que de réclamer des mesures d'interdiction.

Un précédent étant créé, les bonnes raisons ne manquent certes pas pour faire taire l'écrivain gênant. Dans une escalade à la censure, les raisons diplomatiques, politiques ou économiques, de même que « l'outrage à chef d'Etat » pourrait bien être invoqué un jour pour que soit frappé d'interdiction « *L'Espoir* » de Malraux.

Les Editions COMPLEXE

ANDRÉ VERSAILLE

Impréparation du Congo à son indépendance

Les Belges n'avaient rien fait pour préparer l'indépendance de leur colonie ni à longue ni à brève échéance.

Impréparation à longue échéance

Au Congo même, les Belges ne voulaient à aucun prix de l'indépendance des noirs. Elle leur paraissait impensable. La seule indépendance à laquelle ils songeaient, au moins dans les provinces du Katanga et du Kivu, c'était celle qui aurait détaché de la métropole des régions dont ils auraient pu rester les maîtres¹. En Belgique, régnait une douce euphorie. Un écrivain a pu appeler le Congo l'Empire du Silence. On n'a pratiquement rien su, en métropole, de la poursuite et du procès de Simon Kimbangu (1921), de sa longue incarcération (trente ans), des innombrables relégations subies par les adeptes de sa religion, de l'atroce répression de la mutinerie de Luluabourg (1945).

1. Nous avons décrit en détail le processus de la tentative des blancs du Katanga de créer un Etat autonome contrôlé par eux : *Moïse Tshombe et l'escroquerie katangaise*, Editions de la Fondation Joseph Jacquemotte, 1966.

Aux yeux des Belges, le Congo était une sorte de grand patronage où de bons pères et de douces religieuses, en parfaite communion avec des administrateurs bienveillants, se penchaient sur des noirs infantiles à qui l'on ne voulait et l'on ne faisait que du bien.

La métropole ne contrôlait rien, sauf théoriquement les dépenses, en laissant d'ailleurs de grandes latitudes au gouvernement général de la colonie qui pouvait, sur place, faire passer un article des dépenses à un autre. On ne pensait pas à l'indépendance du Congo et s'il arrivait à quelqu'un d'y penser très vaguement, c'était sous la forme d'une communauté belgo-congolaise qu'il envisageait le seul avenir possible.

Lorsqu'en 1955, dans son texte flamand, en 1956, dans son texte français, le professeur Van Bilsen rendit public un plan prévoyant l'émancipation du Congo en trente ans (émancipation-autonomie d'ailleurs et non indépendance), ce fut un tollé général en Belgique et au Congo. Les plus bienveillants traitaient le professeur d'illuminé. Les autres de bradeur d'empire. Un député, feu Ernest De Muyter, interpella le gouvernement pour exiger la révocation de ce traître. Les hommes politiques ayant pourtant la réputation d'être parmi les plus lucides s'insurgèrent contre le plan Van Bilsen. Raymond Scheyven, futur ministre du Congo, au cours d'une conférence à la Chambre de Commerce de Luluabourg, proféra des paroles historiques et définitives :

« J'en viens au danger de fixer une limite dans le temps. Comment peut-on dire à un capitaliste, à un technicien : venez vous installer, investissez ici votre argent, votre énergie, votre intelligence mais attention, dans dix, vingt ou trente ans, suivant le cas, cela touchera à son terme. Comment pouvez-vous encourager un jeune à venir tra-

vailler au Congo si vous lui dites en même temps qu'il n'a pas devant lui le temps d'une carrière entière ? »

Cette inconscience se manifestait dans tous les domaines.

Le principal était sans doute celui de l'enseignement. Faut-il rappeler que dans la trinité qui gouvernait la colonie : Administration-Eglise-grandes sociétés, c'était l'Eglise qui avait assumé seule la responsabilité de l'enseignement² ? Si l'on doutait de l'existence du système de la « trinité » et de la préméditation avec laquelle il s'était établi, il suffirait de rappeler à titre d'exemple des textes émanant de deux ministres libéraux de la colonie.

M. Louis Franck⁴ écrivait en 1930 :

« Ce qui nous donne surtout bon espoir c'est que toute l'élite des coloniaux, à quelque opinion qu'ils appartiennent, est aujourd'hui persuadée que seule la religion chrétienne catholique, basée sur l'autorité, peut être capable de changer la mentalité indigène, de donner à nos noirs une conscience nette et intime de leur devoir, de leur inspirer le respect de l'autorité et l'esprit de loyalisme à l'égard de la Belgique. »

Le ministre Lippens avait de son côté écrit en 1922⁵ :

« Tout fonctionnaire du gouvernement devrait être pénétré de l'idée que sa raison de vivre est de favoriser et

2. Kasai, 19 septembre 1956. Devenu, quelques années plus tard, ministre responsable de l'Assistance technique, le même M. Scheyven enverra au Congo des milliers de jeunes Belges sans aucune perspective.

3. Ce n'était pas en effet, parce que l'enseignement laïc avait été introduit, les dernières années, au Congo, presque à la sauvette et par la petite porte, qu'on pourrait lui faire partager la responsabilité du système.

4. *Le Congo belge*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1930, I, p. 311, II, p. 208.

5. Cité par BUELL, *The Nativ Problem in Africa*, New York, 1928, p. 539.

de développer notre colonisation et que ce devoir consistait dans l'aide qu'il apporterait aux grandes sociétés. »

L'enseignement dispensé au Congo excluait systématiquement toute formation d'une élite. Les responsables étaient très fiers de la « pyramide » qu'ils entendaient édifier : un enseignement primaire très largement diffusé (il était le plus étendu de toute l'Afrique) était coiffé d'un enseignement secondaire très réduit et surtout orienté vers des domaines professionnels : l'on formait d'excellents relieurs parce que les bibliothèques des missions en avaient besoin, à Kisantu l'on formait d'excellents auxiliaires médicaux (ils avaient souvent les aptitudes d'un médecin mais ne pourraient jamais prétendre à un titre qui eût fait d'eux les égaux d'un blanc). Quant au sommet de la pyramide : l'enseignement universitaire, il était inexistant. On n'y était pas encore arrivé. Le seul universitaire que le Congo ait connu était Thomas Kanza qui fut autorisé en 1952 à suivre à l'Université catholique de Louvain des cours de psychologie. En 1960, il n'y avait pas au Congo un seul diplômé universitaire dans une des branches comme le droit, la médecine, les sciences. Pas un ! Cette situation correspondait à une tactique élaborée par les maîtres à penser de la politique coloniale belge. M. Henri Depage, l'un de ceux-ci, écrivait⁶ :

« Construire des universités et accorder des droits politiques avant d'avoir permis aux Africains d'atteindre le même niveau de vie que les Blancs serait favoriser la formation de mécontents et d'agitateurs. »

La conséquence de cette politique fut que le jeune Congolais qui voulait accéder à une culture supérieure était

6. HENRI DEPAGE, *Contribution à l'élaboration d'une doctrine visant à la promotion des indigènes du Congo*, Bruxelles, Arsom, fasc. 2, 1955, p. 19.

obligé de jouer aux missionnaires la comédie de la vocation.

J'ai gardé le souvenir d'un dîner au cours de la Conférence de la Table Ronde (janvier 1960) en compagnie de quelques leaders congolais, notamment MM. Kasavubu, Kamitatu, Kasongo (leader C.G.T. d'Elisabethville). Ils s'esclaffaient en rappelant l'un à l'autre des souvenirs de séminaire, jouant à celui qui était parvenu à aller le plus loin dans ces études-prétextes.

M. Kasavubu, je crois, avait été chassé après la troisième année. M. Kasongo remportait la palme, il était arrivé à se faire conférer les ordres mineurs... Il était évidemment terrible que, pour accéder à une culture supérieure — orientée sans doute, mais la seule possible — ces jeunes Congolais aient été contraints de jouer une comédie permanente et de la mener le plus longtemps possible.

Aucune formation politique n'était possible pour les Congolais. Il n'y avait pour eux ni liberté de presse, ni liberté d'association.

Au milieu de l'année 1959, un jeune Congolais, Antoine Tshimanga (assassiné depuis par la police de MM. Mobutu et Nendaka), était condamné à six mois de prison parce qu'on avait découvert dans sa valise un exemplaire du journal communiste belge vieux de six mois : *Le Drapeau rouge*.

Tout voyage à l'étranger était pratiquement impossible. Pour obtenir un passeport, il fallait verser une caution

de mille dollars et le versement de la caution n'impliquait pas nécessairement la délivrance du passeport⁷.

Ce que l'on avait en vue c'était la poursuite du bien-être matériel. L'on pensait ainsi mithridatiser les Congolais contre les dangers de la subversion.

Quelques semaines avant l'explosion du 4 janvier 1959, le sérieux *Times*⁸ pouvait écrire :

« Le gouvernement paternaliste de la colonie visait à faire bénéficier sa population d'un tas d'avantages économiques pour mieux l'empêcher de penser à l'absence de droits politiques.

« Un Belge a rapproché cette politique de la méthode du père de famille disant à table à ses enfants : Ne parlez pas avec la bouche pleine. »

La presse coloniale était fière de cette politique et de son apparente réussite. Le quotidien d'Elisabethville⁹ sous la signature d'un certain G.C.B., sous le titre « Vive le miracle congolais », se réjouissait :

« On a placé l'économique avant le politique. Je pense à cette réponse de l'ouvrier noir de Léopoldville à son ami de Brazzaville qui vantait l'ampleur de ses droits politiques : vote, représentation à la Chambre française. Il faut la citer, car elle est très belge dans son bon sens; elle a comme un parfum de terroir : Ce n'est pas avec tout ça que je m'achèterai une bicyclette. »

7. Même après les événements de janvier 1959, des leaders congolais, dont Lumumba, seront empêchés de participer à certains congrès dans des pays étrangers, même africains.

8. *Times*, 23 octobre 1958.

9. *L'Essor du Congo*, 28 avril 1956.

Cette politique répondait à l'idée générale suivant laquelle :

« Pensée et comportement de la masse sont malléables et peuvent être refondus à volonté par une élite bienveillante, sage et parfaitement entraînée, l'intérêt primordial de la masse est le bien-être matériel et les biens de consommation — le football et la bicyclette — et non la liberté¹⁰. »

Elle reposait sur « la conviction qu'il est possible grâce à une administration habile, d'arrêter l'évolution sociale et politique » (*ibid.*).

Ce système, pour logique et cohérent qu'il soit, n'avait aucune chance de réussir si l'on ne pouvait isoler le Congo du reste du monde par de hautes murailles et en le privant de tout moyen de communication, notamment de la radio.

Il y avait eu les déclarations du général de Gaulle à Brazzaville en 1944, la Charte des Nations Unies à San Francisco en 1947 et son article 73, la Conférence afro-asiatique de Bandoung en 1955 qui avait, au point F de son communiqué final, acté l'accord de tous les peuples représentés :

- 1) pour déclarer que le colonialisme, dans toutes ses manifestations, est un mal auquel il doit être mis fin rapidement ;
- 2) pour déclarer que la question des peuples soumis à l'assujettissement à l'étranger, à sa domination et à son exploitation constitue une négation des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations Unies et empêche de favoriser la paix et la coopération mondiales.

10. Thomas HOBKIN, *Nationalism in Colonial Africa*, Londres, Frédéric Muller, 1956, p. 52.

Ayant le sentiment qu'il fallait tout de même faire quelque chose pour éviter les mises en accusation de l'opinion, les reproches continuels des Commissions de l'O.N.U., les autorités coloniales belges mirent au point deux réformes qui, avec le recul, ne peuvent que provoquer une énorme hilarité.

Par décret du 12 juillet 1948, on institua une « carte du Mérite civique ».

Cette distinction était accordée sur demande aux Congolais dont le casier judiciaire était vierge, dont le passé ne révélait aucune pratique non civilisée et qui n'avaient commis aucun acte contre l'honnêteté.

Il fallait, en principe, être capable de lire. Mais était dispensé de cette obligation celui qui comptait vingt-cinq ans de bons et loyaux services dans l'administration. Cette carte ne conférait aucun avantage concret, même pas celui de pouvoir aller au cinéma lorsqu'il s'agissait d'un film : *Nègres interdits*.

Les statistiques établissent qu'en 1958, soit en dix ans, l'on avait distribué 1 557 cartes du Mérite civique. L'on fit, en 1952, un pas de plus en créant le système de l'« Immatriculation ».

Il s'agissait cette fois d'établir une assimilation quasi totale entre le noir qui en bénéficierait et le blanc. La condition de l'octroi de cette faveur était que le candidat puisse : « justifier par sa formation et sa manière de vivre d'un état de civilisation impliquant l'aptitude à jouir des droits et à remplir les devoirs prévus par la législation civile ».

L'immatriculation n'était conférée qu'à la suite d'une procédure longue et compliquée.

L'impétrant devait déposer une requête au Tribunal de

première Instance. Des bans étaient publiés comme pour un mariage.

Le Tribunal organisait des visites domiciliaires au cours desquelles l'on faisait l'inventaire de la vaisselle — on comptait le nombre de cuillères — de la literie — le nombre d'oreillers — etc.

Il fallait en effet avoir l'assurance que le noir sollicitant son immatriculation vivait vraiment comme un blanc...

Ensuite, si cet examen était concluant, le candidat était l'objet d'un interrogatoire par le Juge Principal du Tribunal Provincial.

Enfin, un jugement était prononcé. Il faut savoir qu'à la fin de l'année 1958, il y avait *deux cent dix-sept* immatriculés pour une population de plus de treize millions de Congolais¹¹.

Monseigneur de Hemptinne, évêque d'Elisabethville, justifiait les difficultés mises à l'octroi de l'immatriculation. La sous-commission katangaise de la Commission pour la protection des indigènes adoptait le texte inspiré par ce prélat de choc¹² :

« Consciente de l'infériorité actuelle de l'indigène du Congo comparé à l'Européen, sans s'occuper de résoudre la question insoluble de savoir si l'évolution progressive de cette race arrivera à la rendre un jour l'égale de la nôtre ;

Reconnaît chez les individus exceptionnels la possibilité d'arriver à cette égalité ;

Et forme le vœu suivant : Que cette assimilation de la race placée sous notre tutelle ne se fasse qu'avec une ex-

11. Patrice Lumumba avait obtenu son immatriculation.

12. GUEBELS, *Relation complète des travaux de la Commission permanente pour la protection des indigènes du Congo belge*, Elisabethville, 1953, p. 442-443.

trême prudence sans perdre de vue l'infériorité où se trouve encore la presque totalité de la population indigène. »

Il faut, dans l'esprit des responsables de la colonisation, se montrer extrêmement attentif à toute manifestation d'un sentiment national chez les noirs.

Le Père Jean Roussel, missionnaire de Scheut, curé de la cathédrale Sainte-Anne à Léopoldville, écrit à l'intention des blancs qui se sentent une mission au Congo un traité de *Déontologie coloniale*¹³ :

« Aujourd'hui les aspirations nationales se font jour. En soi, elles sont légitimes mais l'impulsivité des noirs peut leur faire facilement dépasser les limites de la justice et de la prudence. Les noirs prennent insensiblement conscience qu'ils font partie d'un groupe ethnique devenu important.

« Les grandes manifestations patriotiques, religieuses et sportives, qui se déroulent dans les centres, développent en eux un sentiment de solidarité et de fierté et leur donnent l'impression qu'ils sont une force capable d'agir et au besoin de s'opposer. Ce sentiment national pourrait introduire un esprit de défiance rendant impossible entre Noirs et Blancs une collaboration nécessaire pour le bien de tous, un esprit autonomiste qu'exploiterait vite le communisme¹⁴. »

C'est ce même professeur de déontologie coloniale qui trace les obligations des Congolais :

« Devoirs des autochtones : — Ces autochtones ont des

13. Voir en sous-titre : « Couignes de vie et d'action pour l'élite ». Édition de 1956, p. 121.

14. Un texte comme celui-ci explique partiellement l'attitude de l'Église de Léopoldville à l'égard de l'Union Lumumba et l'accusation de « communisme » que développa sa propagande.

devoirs : devoirs de reconnaissance et de gratitude. Respect, *docilité*, *collaboration* loyale et sincère sont les grandes vertus que doit inculquer à ses frères noirs tout colonial épris d'idéal. Que les populations voient, qu'elles sentent, qu'elles comprennent et apprécient la dette immense qu'elles ont envers les métropoles. Qu'elles se rendent compte d'une façon évidente que cette dette doit s'amortir, du moins partiellement, par une juste considération et une rétribution dans les domaines économique et politique¹⁵. »

Et comme des mouvements syndicalistes de la métropole essayent à cette époque d'implanter des syndicats au Congo, le Père Jean Roussel dénonce avec force et par avance ceux qui ne se réclameraient pas de la doctrine chrétienne :

« Au Congo, le syndicat d'inspiration matérialiste pourrait tendre à paralyser l'économie, à fomenter des troubles entre les facteurs de la production, dégénéralant en lutte raciale.

.....

« L'action syndicale qui s'inspire du matérialisme est incompatible avec l'idée de personne et de sa destinée supérieure ; elle est incompatible avec l'esprit du christianisme¹⁶. »

Mgr de Hempinne, au Katanga, avait, à l'occasion de son jubilé épiscopal¹⁷, lancé le même avertissement :

« Le Congo nous paraît devoir être, au centre de l'Afrique, le bastion de la civilisation chrétienne. Or, voici que l'ascension du Congo se trouve gravement compromise.

15. *Op. cit.*, p. 21.

16. *Op. cit.*, p. 227.

17. *L'État du Congo*, 23 septembre 1957.

« Le Congo est attaqué de toutes parts par les forces du mal. L'Islam tente de reconquérir les positions dont nous l'avons chassé. Le communisme russe vise l'Afrique et prépare des équipes de Congolais, pour mener l'attaque. Dès à présent, certaines sectes subversives lui préparent le terrain. Le paganisme même cherche à relever la tête et se recommande comme étant la forme authentique de la tradition ancestrale, mais *les ennemis les plus dangereux sont l'athéisme et le matérialisme.*

« L'athéisme annonce la fin de toutes les religions et la libération de la raison humaine. Le matérialisme n'a d'autre but que la jouissance des biens de la terre.

« C'est, hélas, de Belgique même que nous viennent les messagers de l'athéisme et du matérialisme. »

Il se conçoit dès lors que, dans cette optique et avec toutes les préoccupations nourries par ceux qui se considéraient comme les tuteurs des noirs, il y ait eu des discriminations raciales dans tous les domaines : domaine de la propriété foncière : un noir ne pouvait pas acquérir une propriété comme un blanc et lorsqu'il l'avait acquise, il était traité comme un enfant mineur ; s'il voulait aliéner son bien, il devait au préalable faire homologuer sa décision par le Tribunal de première Instance ; ségrégation de l'enseignement, ainsi que nous l'avons signalé ci-avant ; discrimination dans l'emploi ; inégalité devant la justice et discrimination dans toutes les relations sociales.

Malgré tout, au moment où l'on en vient à parler d'indépendance, en Belgique, c'est dans le cadre d'une communauté belgo-congolaise.

Se disposant à accompagner le roi des Belges dans son voyage triomphal de 1955, un brillant journaliste belge¹⁸ écrit ce qu'il pense du Congo de l'an 2000 dont le roi des Belges sera certainement encore le souverain :

« Tout permet de penser qu'au seuil de ce troisième millénaire, le Roi Baudouin, qui aura 69 ans, aura gardé bon pied, bon œil, pour le plus grand bien de son peuple. Tout permet de penser aussi que les Africains, nos frères, auront compris ce que nous entendons par la promotion indigène. Répétons-leur que notre plus cher désir est de voir à Léopoldville, avant l'an 2000, un Gouverneur de race noire, citoyen belge et, à son heure, sénateur coopté. »

Ce rêve n'était pas mort en 1959, puisque, même après les événements de janvier 1959, lorsque le chef de cabinet adjoint du Premier ministre, le comte d'Aspremont Lynden, fera le tour du Congo sur les pas du ministre Van Hemelrijck pour contrôler le rapport de celui-ci¹⁹ il proclamera encore :

« Il va de soi que les autorités du Congo n'ont jamais envisagé d'autre objectif final que la création d'une communauté entre la Belgique et le Congo²⁰. »

C'est dans cette euphorie, dans ce cadre où les Belges ne voulaient voir que des noirs souriants et reconnaissants,

18. Charles d'YDEWALLE, dans un éditorial de *La Nation belge* intitulé : « Avant le voyage du Roi au Congo. Réflexions et anticipations », cité par Arthur CONTE, *Bandoung, tournant de l'histoire*, p. 91.

19. C'est en grande partie cette marque de méfiance qui entraîna la démission du seul ministre en qui les leaders congolais avaient foi et, par voie de conséquence, la précipitation d'une libération, en accentuant l'impréparation.

20. Mémoire sur sa mission d'enquête dans *Congo 1959*, p. 176.

qu'éclate le coup de tonnerre de l'émeute du 4 janvier 1959 à Léopoldville. Une manifestation de l'Abako où Kasavubu devait prendre la parole est interdite à la dernière minute. Des milliers de Congolais rassemblés refusent de se disperser. Ils s'opposent à l'action de la police, détruisent des magasins, des églises dans la cité indigène, appelée « Le Belge ». La foule des manifestants grossissant sans cesse et de plus en plus menaçante marche sur la ville européenne qui ne doit son salut qu'à une intervention extrêmement brutale de la force publique aux ordres du général Janssens. Plus de 40 morts officiels. Probablement plusieurs centaines dans la réalité, les familles enterrant discrètement leurs morts de peur d'être suspectées d'avoir participé à l'émeute.

Dès ce moment, comme frappée de stupeur, l'administration coloniale va « perdre les pédales ». Son moral va tomber d'autant plus bas que sa conviction et sa bonne conscience s'étaient situées à un niveau plus élevé.

Impréparation à brève échéance

Le Parquet de Léopoldville emprisonnera les leaders de l'Abako.

Le roi, puis le gouvernement belge feront des déclarations promettant l'indépendance.

On assistera à un durcissement brusque et inattendu de nombreux milieux congolais. Au Bas-Congo notamment, des régions entières coupent tout contact avec l'Administration.

Il faut prendre une décision, improviser une politique. Ou bien, il faut reprendre la situation en main, par la force. Et cela ne paraît pas possible. Le gouvernement

belge a sous les yeux l'exemple algérien. L'Algérie est pourtant bien plus rapprochée de la France que le Congo ne l'est de la Belgique. L'on a pu transporter un contingent de 500 000 hommes en Algérie.

Ce serait impensable pour la Belgique qui non seulement ne dispose pas d'une telle armée mais qui est en outre empêchée par un article de la Constitution d'envoyer des miliciens au Congo. L'opinion publique belge, le parti socialiste, les syndicats chrétiens n'admettraient jamais le départ au Congo de régiments belges chargés d'une action répressive²¹.

Ou bien, il faut s'entendre avec les représentants du peuple congolais. C'était la seule solution possible. Quels étaient les représentants de ce peuple à qui, nous l'avons vu, on n'avait pas permis de constituer des partis politiques ?

Par chance, le ministre du Congo était un homme de bonne volonté qui, n'ayant pas vécu dans le sérail colonial, n'en avait pas subi les déformations. M. Van Hemelrijck avait obtenu l'adhésion de tous les leaders congolais sur un plan qui aurait accordé l'indépendance au Congo de manière progressive.

Les Congolais auraient fait successivement l'expérience du pouvoir au stade inférieur de la commune, puis au niveau de la région, ensuite de la province. Et enfin, pour couronner le tout, une fois que ces diverses institutions auraient fonctionné, des élections législatives auraient doté le Congo d'une représentation à l'échelle du pays et un gouvernement central aurait été constitué par des hommes ayant eu l'occasion de faire leurs preuves dans les institutions de rang inférieur. Le délai prévu pour l'exé-

21. Ils accepteront plus tard l'envoi de certaines unités sous le prétexte de la protection de vies humaines.

cution complète de ce plan était d'environ quatre ans. Les Congolais avaient d'autant plus confiance dans le ministre que celui-ci était bafoué par les blancs au Congo. A Bukavu, les résidents belges lui avaient lancé des tomates à la tête. A Léopoldville, des slogans hostiles avaient été tracés sur le macadam.

L'hostilité des blancs les plus colonialistes avait donné aux Congolais la conviction que ce ministre voulait vraiment leur assurer une indépendance réelle. Aussi lorsqu'ils le virent abandonné par le personnel politique belge et contraint moralement à donner sa démission par la méfiance que lui témoignaient la Couronne et son Premier ministre, allant jusqu'à mettre en doute le rapport qu'il avait fait et à faire interroger par le comte d'Aspremont Lynden, chef de cabinet adjoint du Premier ministre, toutes les personnes qu'il avait lui-même rencontrées et entendues au cours de son voyage d'enquête, les Congolais furent convaincus que la politique du ministre était désavouée et que la Belgique ne voulait pas vraiment accorder l'indépendance à sa colonie.

Le parti de Patrice Lumumba, le Mouvement National Congolais, notamment, déclarait aussitôt ²² :

« La démission de M. Van Hemelrijck prouve que la vague promesse d'indépendance incluse dans la déclara-

²². Cité par Crawford Young dans *Introduction à la politique congolaise*, p. 104.

Luis Lopez Alvarez, dans *Lumumba ou l'Afrique frustrée*, p. 42, qui relate à cette époque les confidences de Patrice Lumumba, confesse que « quand Van Hemelrijck (qu'il qualifie plus haut de « personne honnête, courageux, hardi »), abandonné par son propre président du Conseil, M. Eyskens, se voit enfin obligé de démissionner, Patrice tira publiquement les conclusions qui s'imposaient : Bruxelles refusait le dialogue, il ne restait qu'à poursuivre la lutte. Ce que l'on refusait aux Congolais à un moment où il aurait été possible de maintenir une transition fluide devait leur être accordé avec empressement quelques mois plus tard, trop tard déjà ! »

tion du 13 janvier n'était rien d'autre qu'un instrument de propagande. »

Cette conviction, partagée par tous les partis congolais constitués entre-temps à la hâte, allait avoir pour conséquence que, par la suite, il n'y eut plus aucune confiance dans le gouvernement belge et que l'indépendance complète que M. Van Hemelrijck avait prévue en quatre ans allait être octroyée en six mois par son successeur, M. de Schrijver. Cette hâte s'explique sans doute en partie par l'exigence de plus en plus pressante des leaders congolais mais aussi par un calcul machiavélique imaginé par une partie du personnel politique de la métropole et par de nombreux représentants des milieux d'affaires belges. On s'est dit : A quelque chose, malheur est bon. Les Congolais veulent leur indépendance tout de suite. On va la leur donner immédiatement, à un moment où ils ne savent pas encore s'en servir. Aucun cadre n'a été africanisé, comme le ministre Van Hemelrijck voulait le faire progressivement.

Ils n'ont pas d'administration et leur gouvernement devra s'appuyer nécessairement sur l'administration belge. Ils n'ont pas d'armée non plus et leur seule armée sera la force publique, qui ne compte que des officiers belges avec, à leur tête, le général Janssens.

Sous le pseudonyme de M. Staclens, un très haut fonctionnaire de la colonie, dont l'anonymat ne peut encore être percé aujourd'hui, écrivait, au lendemain des événements qui ont suivi la proclamation de l'indépendance, ce texte qui ne laisse aucun doute au sujet des intentions de ceux qui ont souscrit à cette indépendance brusquée ²³ :

« En fait notre politique répondait à la fois à un fond de lâcheté, l'obsession de la guerre d'Algérie, et à un calcul

²³. Dans l'éditionnaire *La Revue*, 27 août 1960.

assez machiavélique. M. de Schrijver a octroyé l'indépendance tout de suite mais il n'a opéré aucune des réformes préconisées par M. Van Bilsen. La raison en est qu'il n'a jamais entendu accorder aux Congolais qu'une indépendance purement fictive et nominale. Les milieux financiers ont cru fermement, car nos milieux politiques ont surtout été naïfs, qu'il suffirait de donner à quelques Congolais des titres de ministre ou de parlementaire, des grands cordons, des autos de luxe, des gros traitements, des maisons somptueuses dans la cité européenne pour arrêter définitivement le mouvement d'émancipation qui menaçait leurs intérêts. »

Ce calcul, pour machiavélique qu'il soit, n'en constituait pas moins une aberration : il comptait pour rien la personnalité des leaders congolais que le peuple allait porter à la tête du pays. Un Lumumba ne manquerait pas, dès le premier jour de l'indépendance, de rendre clair aux yeux de tous qu'il ne se contenterait pas des hochets du pouvoir.

Mais ce qui était bien plus grave, en léguant au futur gouvernement du Congo son administration et sa force publique, la Belgique allait faire peser sur l'avenir de son ex-colonie deux des hypothèques qui, conjuguées avec une troisième : la volonté de sécession des blancs du Katanga, allaient entraîner nécessairement les catastrophes dont le Congo n'a pas fini de subir les effets.

Trois hypothèques sur l'avenir du Congo

Comme nous l'avons vu, le défaut de préparation de l'indépendance à long terme n'a pas été corrigé par une préparation accélérée à la veille d'une indépendance devenue inévitable. Bien au contraire, l'absence de préparation à brève échéance a eu pour conséquence un défaut d'africanisation des cadres dans l'administration et dans l'armée et le fait, unique sans doute dans l'histoire, que le gouvernement du pays promu à l'indépendance allait se trouver du jour au lendemain sans armée et sans administration. Mais il nous faut insister tout d'abord sur la troisième hypothèque que les Belges laissaient peser sur le Congo au moment de l'abandon de la souveraineté.

La volonté de sécession des blancs au Katanga

Ce n'était un secret pour personne que les blancs du Katanga formaient depuis des années des plans en vue de rendre leur province indépendante de la métropole et en tout cas du restant du Congo.

L'on savait aussi qu'ils étaient parvenus à susciter un parti de noirs, se disant des « Katangais authentiques » par

opposition aux Baluba que l'administration et les grandes sociétés avaient importés comme main-d'œuvre au cours des décennies précédentes.

Ce parti : la Conakat, avait pour leaders Tshombe, Munongo, Kibwe, mais était en fait entièrement dirigé par ses promoteurs et conseillers blancs²⁴. A quelques jours de l'indépendance du Congo, le Parlement belge avait — en partie inconsciemment — donné aux sécessionnistes katan-gais le moyen de réaliser leur mauvais coup.

A la Conférence de la Table Ronde, les délégués avaient eu conscience du danger que représentait la menace de sécession d'une province qui, avec une population représentant un septième de l'ensemble du Congo, rapportait 66 % du budget du pays entier.

Permettre la sécession du Katanga, c'était condamner le restant du Congo à la misère et à la mort. La Conférence de la Table Ronde avait adopté une résolution n° 10 relative à l'organisation des institutions provinciales prévoyant que : « la structure finale des provinces devra être arrêtée par une loi institutionnelle adoptée par chaque province à la majorité des deux tiers par l'assemblée provinciale dans le cadre des mesures générales fixées par la loi fondamentale. »

La loi fondamentale votée par le Parlement belge confirme cette disposition des représentants provisoires du peuple congolais en son article 110 organisant l'élection des conseillers provinciaux cooptés :

« L'élection se fait à un tour au scrutin secret, les deux tiers au moins des membres qui composent l'assemblée étant présents. »

24. Jules CHOMÉ, *Tshombe et l'escroquerie katangaise*.

Et en son article 114 :

« L'assemblée élit les sénateurs appelés à représenter la province au Sénat, ainsi que les membres du gouvernement provincial. L'élection se fait à un tour au scrutin secret, les deux tiers au moins des membres qui la composent étant présents. »

Cette disposition avait évidemment pour but d'empêcher qu'un parti puisse faire seul la loi dans la province et éventuellement proclamer une sécession.

Les élections de mai 1960 avaient donné 104 871 voix au parti séparatiste, la « Conakat », et 110 091 voix au Cartel Balubakat, le parti unioniste. La Conakat avait 25 élus directs, la Balubakat 24.

C'est dire que, si la résolution de la Conférence de la Table Ronde et la loi fondamentale étaient respectées, la Conakat devait nécessairement s'entendre avec la Balubakat pour constituer le gouvernement provincial et il était impossible pour elle et ses souffleurs blancs de proclamer l'indépendance de la province du Katanga.

Sous la pression des élus de la Conakat — dont la volonté était dès ce moment arrêtée — et du gouverneur de la province, M. Schöller, qui enverra au gouvernement belge télex sur télex²⁵, le ministre du Congo déposera à la Chambre et au Sénat un projet que le Parlement belge sera invité à voter à la cravache (seul le député communiste et trois socialistes voteront contre le projet parce qu'il fera le jeu des sécessionnistes, 65 socialistes et un social-chrétien s'abstiendront). L'amendement constituant la loi du

25. Le 5 juin 1960, par exemple, il télégraphia : « La mise en place des institutions au Katanga est tenue en échec par un plan délibéré de sabotage. La situation sera grave au Katanga si l'amendement n'est pas promulgué d'urgence. »

16 juin 1960 entrant en vigueur le jour même insère un alinéa dans les articles 110 et 114 :

« Si après deux réunions consécutives de l'assemblée, la présence des deux tiers au moins des membres qui la composent n'a pu être obtenue lors du vote, l'assemblée peut valablement se prononcer pour autant que la majorité des membres soit présente. »

Cette fois, grâce à cette loi sur mesure, les jeux sont faits. Le Parlement croupion de la province du Katanga, dont les élus de la Balubakat seront absents, élira un gouvernement Conakat homogène. Dès ce moment le gouvernement est décidé à proclamer l'indépendance du Katanga. Le gouvernement belge s'opposera à ce que cette indépendance soit proclamée avant le jour J de l'indépendance du Congo. Le ministre Ganshof Van der Meersch interviendra encore énergiquement le 28 juin pour empêcher un coup d'Etat où l'on eût pu mettre en cause la responsabilité de la Belgique²⁶.

De toutes manières, le dispositif était en place. Il pouvait jouer à la première occasion.

La situation des fonctionnaires belges

Il paraît évident, sur le plan juridique comme sur le plan moral, que l'on aurait dû donner aux fonctionnaires

26. M. Ganshof VAN DER MEERSCH, dans *Fin de la souveraineté belge au Congo*, p. 584, s'en explique très clairement et très sincèrement : « Il allait de soi que le gouvernement belge, lié par le système qu'avait institué la loi fondamentale, ne pouvait tolérer qu'à la veille du 30 juin, date prévue pour la proclamation de l'indépendance, une sécession se produisît, qui remettait en question toutes les conventions belgo-congolaises. La Belgique avait le devoir de maintenir l'intégrité du territoire du Congo et de faire respecter le système arrêté par la Conférence de la Table Ronde et consacré par la loi fondamentale, jusqu'au jour où sa souveraineté prendrait fin. »

belges de la colonie une option. Ils devaient être libres de rentrer dans la métropole s'ils ne voulaient pas servir un gouvernement congolais. Engagés au service du gouvernement belge, celui-ci n'avait pas le droit de leur imposer de passer avec armes et bagages à un gouvernement étranger. Comme la Belgique n'avait pas africanisé l'administration et léguait ses cadres au futur gouvernement congolais, le Parlement belge fut invité à voter une loi²⁷ imposant aux fonctionnaires de rester sur place mais leur ménageant une porte de sortie. Si à un moment donné, ils se trouvaient placés devant une situation leur rendant impossible la poursuite de leur carrière jusqu'à son terme normal au Congo, ils étaient autorisés à quitter leur poste et leur réintégration dans les cadres métropolitains leur était assurée.

Cette solution était immorale et malhonnête non seulement pour ces fonctionnaires que l'on soumettait à cette contrainte mais aussi à l'égard du gouvernement congolais à qui l'on transférait en bloc une administration sur laquelle il ne pouvait pas compter et qui pourtant était la seule qu'il avait à sa disposition, puisqu'on n'avait rien organisé, rien prévu pour la remplacer. Or, des éléments rendus publics par la presse de l'époque révélaient qu'au moins 70 % du corps des fonctionnaires ne voulaient pas servir des chefs congolais. 70 % des fonctionnaires, qui avaient encore de nombreuses années de carrière à fournir au Congo, avaient, à la veille de l'indépendance, renvoyé en Belgique leur « biloko » de fin de carrière, c'est-à-dire leur mobilier, vaisselle, argenterie etc., tout ce qui constituait le cadre de leur vie au Congo, décidant ainsi de vivre à l'hôtel ou chez des amis, ce qui prouvait clairement qu'ils n'avaient pas l'intention de rester au Congo et

27. La loi du 21 mars 1960.

qu'ils étaient bien décidés à rentrer en Belgique dès qu'ils pourraient invoquer la loi du 21 mars 1960 à leur profit, c'est-à-dire dès qu'ils trouveraient une occasion qui leur permette de considérer que leur carrière ne pouvait pas se poursuivre au Congo jusqu'à son terme normal.

C'était là la deuxième hypothèse qui grevait lourdement l'avenir du nouvel Etat.

L'absence totale de force armée

Nous l'avons vu, la seule force armée sur laquelle le gouvernement congolais devait s'appuyer était la force publique, qui ne comprenait pas un seul officier congolais. Depuis le général Janssens, son chef, jusqu'au moindre sous-lieutenant, tous les cadres étaient belges.

Qui donc pouvait raisonnablement penser qu'au moment où tel clerc d'administration ou de société, tel instituteur, tel pompiste même était devenu député ou sénateur à la faveur d'une élection, ou même ministre, les braves militaires noirs de la force publique, dont certains avaient dix ou quinze ans de service ou avaient participé à la campagne d'Abyssinie, allaient accepter de rester simples soldats sous les ordres de leurs chefs blancs ? C'est pourtant ce que l'on attendait d'eux et le général Janssens, pour que tout soit clair, avait, le lundi 4 juillet, à 8 h du matin, inscrit au tableau noir du camp militaire de Léopoldville cette équation :

« après l'indépendance = avant l'indépendance »²⁸.

Ces hommes à qui leurs maîtres blancs signifiaient sans équivoque que pour eux l'indépendance de leur pays n'ap-

28. HOSKYNs, *The Congo Since Independence*, p. 88.

porterait aucun changement, il était certain qu'ils n'accepteraient pas le destin qu'on leur réservait. Et c'est, nous le verrons, la mutinerie prévisible — mutinerie de revendication — de la force publique qui constituera le déclencheur du processus qui permettra l'exode massif des fonctionnaires, puis servira de prétexte à l'intervention militaire belge et à la sécession du Katanga.

Les trois hypothèses dont la métropole avait grevé l'avenir de son ancienne colonie frapperont le gouvernement du Congo dans les dix jours qui suivront la proclamation de l'indépendance. Comme trois bombes à retardement !



Cette introduction était essentielle pour la compréhension des événements qui vont confronter Patrice Lumumba et ses ministres avec une situation qu'aucun gouvernement, sans doute, au cours de l'histoire — aussi expérimenté et aguerri fût-il — n'aurait pu immédiatement contrôler. Elle était aussi absolument nécessaire à la définition du personnage de Mobutu et du rôle qu'il allait jouer à la faveur des circonstances.

Bref rappel historique

Une justice à rendre à la Belgique est de reconnaître qu'elle a organisé les premières élections congolaises avec le maximum de garanties. Des magistrats belges venus de la métropole en vue de superviser les opérations dans toutes les circonscriptions électorales parvinrent à empêcher les violences et les abus auxquels l'on aurait pu s'attendre.

Ce sont les partis nationalistes qui, bien que n'ayant pas les faveurs de l'administration, l'emportèrent largement.

Le ministre belge, Ganshof Van der Meersch, délégué expressément au Congo pour procéder à la mise en place des institutions, joua le jeu. Et c'est Patrice Lumumba président du Mouvement National Congolais — M.N.C. — qui fut appelé à constituer le premier gouvernement du Congo comprenant en ordre principal en plus de son propre parti : le P.S.A. — Parti Solidaire Africain — de Gizenga et Kamitatu, la Balubakat de Jason Sendwe, l'adversaire de Tshombe au Katanga, le C.E.R.E.A. de Kashamura et Bisukiro et, en principe, l'Abako dont le chef, M. Kasavubu, était élu Président de la République. Ce gouvernement comprenait notamment Thomas Kanza, ministre auprès de l'O.N.U. sans appartenance politique, mais

dont le père était un des leaders de l'Abako, Christophe Gbonye, ministre M.N.C. de l'Intérieur qui sera le président du second gouvernement de Stanleyville, Pierre Mulele du P.S.A., ministre de l'Education, qui sera plus tard ambassadeur du premier gouvernement de Stanleyville (celui de Gizenga) au Caire et qui animera par la suite les maquis du Kwilu avant d'être assassiné par Mobutu dans les conditions qui seront décrites plus loin, Maurice Mpolo, ministre M.N.C. de la Jeunesse, qui sera assassiné avec Patrice Lumumba et le vice-président du Sénat, Okito, le 17 janvier 1961 à Elisabethville et, parmi les secrétaires d'Etat auprès du Premier ministre, deux membres du M.N.C., l'un Joseph Mobutu promis aux destinées que l'on connaît et à qui le présent ouvrage est consacré, l'autre Jacques Lambala qui sera livré par le collège des commissaires généraux de Mobutu au gouvernement sécessionniste du Kasai pour y être massacré avec dix autres personnalités lumumbistes, dans les conditions les plus abominables.

Les fêtes de l'indépendance s'étaient déroulées dans l'enthousiasme et n'avaient donné lieu à aucun incident sérieux.

La position radicale et pour tout dire provocatrice prise le 4 juillet à 8 heures du matin par le général Janssens entraînera une immédiate réaction de la part des militaires congolais. Un meeting de protestation est convoqué pour 18 heures.

Les militaires congolais exigent l'africanisation des cadres et le rappel du général Janssens.

Une atmosphère de révolte règne dans les cantonnements. Patrice Lumumba décide de parler aux militaires. Et le 5 juillet, dans un discours à la troupe, offre à tous les soldats une promotion automatique au rang supérieur.

Les soldats, considérant que le Congolais le plus élevé en grade était un adjudant et que dès lors la proposition du Premier ministre ne conférait à aucun Congolais un poste de réel commandement, manifestèrent leur mécontentement et quittèrent leurs cantonnements pour se répandre dans la ville, sans armes mais en brandissant leurs ceinturons.

Ce mouvement de revendication décida le gouvernement congolais à retirer leur commandement au général Janssens et à d'autres officiers supérieurs belges de la force publique et à africaniser les cadres au sommet.

Victor Lundula, auxiliaire médical, qui avait servi dans la force publique durant la Seconde Guerre mondiale, fut nommé commandant en chef de l'armée congolaise. Joseph Mobutu, qui avait été pendant quelques années sergent comptable dactylographe dans la force publique, deviendra chef d'état-major. Justin Kokolo, l'un des rares Congolais à avoir atteint le grade d'adjudant, sera nommé commandant du camp de Léopoldville. Tout va donc rentrer dans l'ordre à Léopoldville. Patrice Lumumba a retourné la situation. Malheureusement, entre-temps, au camp militaire de Thysville où la mutinerie s'est étendue, une vingtaine de soldats, ayant eu plus que de raison vont en profiter pour se livrer le 6 juillet à des débordements qui n'ont rien de commun avec les revendications qui justifiaient le mouvement.

Dans le mess déjà, ils avaient cherché à lutiner l'une ou l'autre infirmière. Des sous-officiers congolais les avaient rappelés à l'ordre et avaient rétabli la discipline. Mais, dans la nuit, la même bande va se procurer quelques jeeps et quitter le camp pour se rendre à Inkisi. Là, les soudards éméchés vont exiger du lieutenant belge qu'il leur ouvre le magasin d'armes et leur livre des fusils. Une fois en possession de ces armes, ils vont se livrer à toutes sortes

d'excès, parcourir la région d'Inkisi-Madimba, forcer l'entrée de quelques habitations d'Européens et violer quatre ou cinq femmes belges²⁹.

Ces incidents pour regrettables qu'ils soient n'auraient pu avoir les conséquences énormes qu'ils ont eues. Ils étaient limités dans l'espace et dans le temps. Le gouvernement congolais a immédiatement tout mis en œuvre pour calmer les esprits, et empêcher un mouvement de panique. Les Européens de la région de Thysville Inkisi-Madimba, qui avaient été les témoins des excès, avaient quelque raison de s'affoler.

Pour les tranquilliser, des délégués du gouvernement, notamment Gaston Diomi, sénateur, et Charles Kisolokele, ministre d'Etat, fils aîné de Simon Kimbangu, organisèrent un train spécial et une colonne de véhicules permettant à ceux qui avaient peur de chercher un refuge temporaire dans la capitale.

Le refus des fonctionnaires blancs de servir un gouvernement congolais

Il est évident que, sans la deuxième hypothèque pesant sur le Congo, à savoir la volonté de la plupart des fonctionnaires de rentrer en métropole sans perdre leur droit à l'intégration, les incidents du 6 juillet n'auraient pas provoqué une panique généralisée et la fuite précipitée de la majorité des fonctionnaires belges.

²⁹ Nous avons donné le récit détaillé de ces événements dans *Le Crise congolaise*, p. 102 et suivantes. Il y aura beaucoup plus de violés par la suite mais ceux-ci seront la conséquence et non la cause de l'intervention militaire belge. C'est après le bombardement de Matadi par des navires belges et le massacre de militaires congolais que des représailles se sont généralisées contre des femmes blanches dans le Bas-Congo.

Des fonctionnaires installés à des centaines, voire des milliers de kilomètres d'Inkisi-Madimba, dans des régions où il n'y avait eu ni le moindre viol, ni la moindre mutilation, ont décrété que l'on ne pouvait tout de même pas les obliger à rester dans un pays où l'on violait leur femme ou leur fille, qu'il ne leur était donc plus possible de continuer au Congo leur carrière jusqu'à son terme normal et qu'ils avaient le droit de bénéficier de la réintégration dans les cadres de la métropole conformément à la loi du 21 mars 1960³⁰.

Et ce fut la débâcle. Sur 8 200 fonctionnaires présents au Congo avant le 30 juin 1960, il en restait 1 600 au mois d'août. Et encore la plupart d'entre eux étaient-ils affectés à la seule province du Katanga.

Il n'est pas d'exemple d'un gouvernement confronté du jour au lendemain avec l'effondrement de tout le cadre administratif.

Mais pour compléter la catastrophe, il fallait qu'éclate la troisième bombe à retardement.

La sécession du Katanga et l'intervention militaire belge

Le lundi 11 juillet 1960, Moïse Tshombe proclamait au micro de Radio Collège, poste du Collège Saint-François

30. Le baron Paul KRONACKER, président de la Chambre belge des Représentants, qui avait de gros intérêts au Congo, notamment dans le Kivu, parlant devant la presse (du 27 septembre 1960) « estime que, parmi les réfugiés du Congo, 80 à 95 % des fonctionnaires (qui forment la majorité des rapatriés) sont partis "comme des dards", lors des premiers incidents. Ils n'ont même pas pris la peine de faire leurs remises-reprises... Dans le sud du Kivu, pas un seul fonctionnaire n'est resté sur place alors que pas un seul Européen n'a été molesté dans cette région »...

de Sales à Elisabethville, l'indépendance totale du Katanga.

Le prétexte donné à cette proclamation, décidée de toutes manières bien avant l'indépendance du Congo, mais qu'il avait fallu retarder jusqu'à ce que la Belgique ait transféré sa souveraineté, était le fait qu'un gouvernement central à majorité extrémiste s'est constitué au Congo » et a institué : « Un régime de terreur qui chasse nos collaborateurs belges. »

La force publique, composée d'hommes appartenant à des ethnies étrangères à la province du Katanga et en général fidèles au gouvernement central, ne s'était certainement pas mutinée contre lui.

Alertés par une première intervention militaire belge à Kabalo au Katanga le 9 juillet 1960, et par les tentatives de leurs officiers blancs de les détourner de leur devoir national qui leur commandait de s'opposer à la sécession et de désarmer les volontaires blancs, des éléments africain de la force publique s'étaient heurtés à des Européens au cours de la nuit du 9 au 10 juillet³¹.

Et le 10 juillet à 6 h du matin dix avions belges venus de la base de Kamina se posaient sur la plaine d'aviation d'Elisabethville et débarquaient trois cents « paracommandos » belges et des soldats du bataillon « Libération » qui allaient entrer immédiatement en action et nettoyer en quelques heures la ville de tous les éléments qui pourraient faire échec à la proclamation de la sécession katangaise.

Ces éléments étaient qualifiés de « mutins » et de « rebelles » et furent jugés par la suite comme tels par des conseils de guerre présidés par des magistrats belges, alors

31. La chronologie des événements est reprise en détail dans notre livre *Moïse Tshombe et l'escroquerie katangaise*, p. 231-251.

qu'il aurait dû paraître évident à des juristes que c'étaient ceux qui étaient fidèles au gouvernement de leur pays et que les « mutins » et les « rebelles » étaient les officiers blancs qui les empêchaient de faire leur devoir et les soldats qu'ils avaient pu rallier à la cause de la sécession.

Aux termes du traité d'amitié belgo-congolais, signé au moment de la proclamation de l'indépendance, les forces belges ne pouvaient intervenir que sur la demande expresse du ministre de la Défense du Congo, Patrice Lumumba.

Les incidents strictement localisés d'Inkisi-Madimba ne justifiaient manifestement pas une telle demande. Le gouvernement belge n'en décida pas moins d'intervenir en force sous le prétexte de protéger « l'honneur et la vie » des Belges résidant au Congo comme allait le déclarer à la Chambre belge le ministre de la Défense nationale, Arthur Gilson.

Le fait que cette intervention militaire eut lieu d'abord dans la province du Katanga et qu'elle s'y développa massivement au point que trente-six heures après le premier débarquement, plus de 9 000 militaires belges occupaient le Katanga alors qu'il n'y en avait pas encore un seul dans le Bas-Congo où pourtant s'étaient commis les seuls violents antérieurs à l'intervention, était évidemment très significatif.

Le gouvernement congolais comprit immédiatement que cette intervention, sous un prétexte humanitaire, n'avait pas d'autre portée que de réduire à l'impuissance les éléments dits « lumumbistes » c'est-à-dire fidèles à l'unité du Congo

et de permettre ainsi³² la proclamation de la sécession à laquelle Moïse Tshombe allait procéder dès le lendemain du premier débarquement.

La première intervention dans le Bas-Congo consista dans le bombardement de Matadi où périrent sous les obus belges de nombreux soldats congolais à un moment où il n'y avait plus dans la ville de citoyens belges à « protéger ».

C'est d'ailleurs ce bombardement dont toute la presse belge voulut bien, malgré la passion qui régnait à l'époque, reconnaître qu'il était « inopportuniste » et « malencontreux » voire « insensé », qui fut à l'origine des véritables débordements que connut la région du Bas-Congo dans les heures qui le suivirent.

La garnison du camp de Thysville, ayant appris l'agression de Matadi et la mort de nombreux soldats congolais, sortit du camp, se répandit dans de petits postes de brousse où, cette fois, de nombreuses Européennes (probablement deux cents environ) furent victimes d'excès graves de la part de militaires déchaînés.

Plus tard une propagande habile et, hélas, officielle chercha à amalgamer les nombreux violents postérieurs à l'inter-

32. Par la suite les forces belges d'intervention continuèrent à démanteler systématiquement toutes les garnisons de la force publique stationnées au Katanga et restées fidèles au gouvernement central de Léopoldville.

La garnison du camp Nzilo 1, appelé aussi camp Delecommune, à Kolwezi, résista la dernière.

Le 21 juillet 1960, alors que l'O.N.U. avait pourtant à plusieurs reprises ordonné l'évacuation des troupes belges d'intervention, celles-ci, après avoir constaté que les « mutins » étaient « gangrenés de lumumbisme » (L'Esor du Congo, 3 août 1960) les écrasèrent à coups de roquettes lancés par quatre avions. S'il y avait eu un doute possible au sujet de la portée réelle de l'intervention militaire belge, il serait totalement dissipé par cette opération visant à l'écrasement d'une garnison qui n'avait pas effectué une seule sortie depuis le 30 juin, qui ne s'était livrée à aucun excès et qui n'avait commis qu'un seul crime : celui de ne pas s'être ralliée à la sécession et de rester fidèle à l'unité du pays et au gouvernement légitime de Patrice Lumumba.

vention militaire belge aux quatre ou cinq qui s'étaient produits le 6 juillet et qui avaient été l'œuvre d'une vingtaine de soldats ivres sur une garnison de 4 000 hommes et une armée de 25 000...

Cette tentative d'escroquerie fit long feu. Il était évidemment impossible de justifier une intervention militaire par des excès qu'elle avait elle-même provoqués³³.

Le Président Kasavubu et le Premier ministre Lumumba vont très courageusement se rendre à Elisabethville pour essayer d'empêcher la sécession du Katanga.

Patrice Lumumba indiquera clairement, dans son discours au Parlement, les raisons de ce voyage :

« [...] J'ai décidé tout de suite qu'il fallait absolument que nous nous rendions immédiatement à Elisabethville, parce que le chef de l'Etat a prêté serment devant la Chambre, devant la Nation tout entière, de protéger et de sauvegarder l'intégrité du territoire national, et que s'il ne pre-

33. Dans notre livre : *La Crise congolaise, de l'indépendance à l'intervention militaire belge*, publié dès septembre 1960, nous écrivions déjà (p. 141) : « Objectivement donc il est impossible de relever au 9 juillet, dans les événements du Congo, les excès généralisés au point de justifier sur le plan moral et humain — sinon sur le plan juridique — l'intervention non sollicitée de l'armée belge dans le Congo indépendant. »

L'intervention militaire aéroportée du 24 novembre 1964 sur Stanleyville aura les mêmes conséquences catastrophiques et paradoxales. Alors qu'avant l'expédition du colonel Laurent ordonnée par le ministre Paul-Henri Spaak, sur la pression des États-Unis, il y avait eu quatre missionnaires et religieuses tués à la faveur d'attentats individuels, 71 allaient perdre la vie au cours des représailles qui suivront l'opération. Cette fois-là aussi, pour justifier une intervention qui devait sauver des vies humaines, on a invoqué ces 75 assassinats de prêtres et de religieuses en omettant que 71 d'entre eux avaient été précisément provoqués par l'intervention elle-même.

nait pas des dispositions, la Nation allait lui demander des comptes, le gouvernement d'ailleurs doit également veiller à cela. S'il faut mourir, nous mourons. Nous devons nous rendre au Katanga en tant que comptables de la Nation [...] »³⁴.

L'on touche ici du doigt la situation tragique dans laquelle se trouvait le gouvernement légal du Congo. L'ancien avion du gouverneur général belge au Congo avait été placé entre les mains des autorités du Katanga.

Le Président de la République et le Premier ministre qui n'ont pas, à ce moment, d'autre force armée que celle que leur a léguée la Belgique ne disposent d'aucun avion pour leurs déplacements.

Ils sont, pour ces déplacements, tributaires de l'armée belge à l'égard de la sécession katangaise, on conçoit la tés. Etant donné la politique adoptée par les autorités belges à l'égard de la sécession Katangaise, on conçoit la mauvaise volonté que mettront les militaires belges de Léopoldville à permettre à Kasavubu et Lumumba le voyage projeté.

Patrice Lumumba a donné connaissance, au cours de la séance de la Chambre des députés du 15 juillet 1960, du procès-verbal dressé par l'administrateur-adjoint de la Sûreté concernant les tentatives de débarquement à Elisabethville de la délégation militaire congolaise tout d'abord, du Président de la République et du Premier ministre ensuite³⁵.

A l'escale de Kamina déjà, les militaires belges et beaucoup d'Européens civils qui se trouvaient sur la plaine

34. Le texte intégral de l'exposé de Patrice Lumumba a paru dans *Congo 1960, Annexes et Biographies (C.R.I.S.P.)*, p. 19 et suivantes.

35. *Op. cit.*, p. 20.

avaient traité le Président de la République et le Premier ministre de « macaques ».

« Ils nous insultaient d'une façon incroyable, rapporte Lumumba et il continue : Mais quel avion nous a-t-on donné ? Alors qu'il y a des avions convenables de voyage, on présente à notre chef de l'Etat un avion sans sièges, un avion de parachutistes dans lequel il nous était difficile de nous asseoir. Ce n'est pas cela qui nous préoccupait mais un moyen de transport. Nous sommes partis de Kamina à 20 h pour Elisabethville où nous sommes arrivés vers 22 h. Et avant notre atterrissage, on a éteint les lumières. Les militaires belges qui y étaient ont donné l'ordre à l'aviateur de ne pas atterrir. Pourquoi ? Parce que le Katanga était indépendant, le chef de l'Etat et le Premier ministre ne peuvent pas y mettre pied, disaient-ils. En survolant la ville, nous leur avons dit : le chef de l'Etat doit descendre, il est dans son territoire et il est dans son pays. Il est inconcevable que des militaires belges puissent défendre au chef de l'Etat de descendre chez lui. C'est comme si le Roi Baudouin faisait voyage à travers la Belgique et qu'un monsieur quelconque lui disait : Baudouin, vous ne descendrez pas ici parce que ce pays ne vous appartient pas. Malgré notre insistance, ils ne voulaient rien entendre. Nous avons dû rebrousser chemin³⁶. »

Ce fait capital a été tellement peu mis en lumière qu'il nous paraît utile de rappeler :

1) *Des passages de la déclaration du commandant Nkoko* (ce militaire qui allait être tué dans l'engagement pro-

36. Il est bon de rappeler qu'au moment de cette démarche, Patrice Lumumba n'avait pas fait appel encore à l'aide de l'O.N.U. ni à celle des pays de l'Est, qu'il n'y avait pas un camion ou un avion ni un technicien soviétique au Congo. Ce qui démontre que l'anticommunisme de Tshombe n'a jamais été qu'un prétexte imaginé après coup.

voqué par l'expulsion de l'ambassadeur du Ghana sur l'ordre du colonel Mobutu et dont on donnerait ensuite le nom au camp militaire de Léopoldville) qui dirigeait la délégation militaire congolaise accompagnant le Président de la République et le Premier ministre.

« Sur l'insistance de ce dernier (le commandant de bord) l'avion a quand même pu atterrir. Lorsque je suis descendu de l'avion, j'ai remarqué que toute la plaine d'aviation était entourée de militaires belges. Plusieurs de ces militaires se sont dirigés vers nous, armes à la main. J'ai demandé de me rendre au camp militaire, cela m'a été interdit. Ils m'ont dit que tous les militaires congolais étaient gardés par les militaires belges. J'ai ensuite demandé de m'entretenir avec le président du gouvernement provincial du Katanga, M. Tshombe, cela m'a été également interdit, et il a été précisé que si je me rendais chez M. Tshombe, je serais fait prisonnier ; on m'a signifié que M. Tshombe était en conférence en vue de déclarer le Katanga indépendant.

« On m'a fait remarquer que la nouvelle selon laquelle le Président de la République et son Premier ministre avaient l'intention de se rendre à Elisabethville était déjà connue et que dans le cas où ils arriveraient ils seraient faits prisonniers.

« On m'a intimé l'ordre de quitter immédiatement Elisabethville sinon je serais fait prisonnier. »

2) *Le témoignage de l'aviateur belge, commandant de bord du DOB :*

« J'ai jugé bon de repartir immédiatement après avoir fait le plein afin d'éviter des incidents. L'aérodrome était

gardé militairement par des troupes métropolitaines. Il est exact qu'au moment où j'ai quitté l'avion, plusieurs militaires armés s'en sont approchés. »

Pour le Président de la République, le Premier ministre et le gouvernement congolais, plus aucun doute n'était possible. Avec la complicité et l'aide militaire de la Belgique, les blancs du Katanga et les Africains qu'ils avaient pu rallier à leur cause entendaient séparer le Katanga du Congo. Il fallait à tout prix empêcher que cette opération réussisse. Il y allait de la vie même du pays.

Appel à P.O.N.U.

C'est pourquoi, sans plus tarder, le Président Kasavubu et le Premier ministre Lumumba signèrent ensemble le télégramme suivant adressé à l'O.N.U. à New York et à son représentant à Léopoldville, Ralph Bunche³⁷ :

« Le gouvernement de la République du Congo sollicite envoi urgent par organisation O.N.U. d'une aide militaire. Notre requête est justifiée par envoi au Congo de troupes métropolitaines belges en violation traité amitié signé entre Belgique et République Congo 29 juin dernier. Aux termes de ce traité, les troupes belges ne peuvent intervenir que sur demande expresse gouvernement congolais. Cette demande n'a jamais été formulée par le gouvernement de la République Congo. Considérons action belge non sollicitée comme acte agression contre notre pays. Cause réelle de plupart troubles être provocation colonialiste. Accusons gouvernement belge avoir minutieusement préparé séces-

37. *Le Soir*, 14 juillet 1960.

sion katangaise dans but garder main sur notre pays. Gouvernement appuyé par peuple congolais refuse être placé devant fait accompli résultant de conspiration tramée par impérialistes belges et petit groupe leaders katangais. Écrasante majorité population katangaise est opposée à sécession qui signifie perpétuation déguisée du régime colonialiste. Aide militaire sollicitée a pour but essentiel protection du territoire national contre actuelle agression extérieure menaçant paix internationale. Insistons vivement sur extrême urgence envoi troupes O.N.U. au Congo. »

Les résolutions des 14 et 22 juillet 1960 et les manœuvres belgo-katangaises

Le cadre de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans le détail des relations qui s'engageront alors entre le Congo et l'O.N.U. Nous y avons consacré, en 1961, tout un livre³⁸. Rappelons succinctement que le Conseil de Sécurité, dès le 14 juillet 1960 vote une résolution conforme au vœu du gouvernement congolais. Il demande au gouvernement de Belgique de retirer ses troupes du territoire de la République du Congo. Il décide d'autoriser le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires en consultation avec le gouvernement de la République du Congo, pour fournir à ce gouvernement toute l'assistance militaire qui peut être nécessaire jusqu'à ce que, par les efforts du gouvernement congolais avec l'assistance technique des Nations Unies, les forces de sécurité nationales puissent être en mesure de l'avis du gouvernement de faire face pleinement à leurs tâches.

38. *Le Gouvernement congolais et l'O.N.U. Un paradoxe tragique.*

Cette résolution était claire :

1) les troupes belges devaient se retirer du territoire de la République du Congo, c'est-à-dire de tout le territoire Katanga compris ;

2) Le gouvernement congolais recevra toute l'aide militaire dont il peut avoir besoin jusqu'au moment où des forces de sécurité nationale (pour la constitution desquelles l'O.N.U. doit l'assister techniquement) seront en mesure de « faire face pleinement à leurs tâches ».

Cela signifie, sans conteste possible, que jusqu'au moment où ces forces nationales ne seront pas en mesure de « faire face à leurs tâches » le gouvernement congolais pourra compter sur l'assistance militaire de l'O.N.U. pour l'accomplissement de ces tâches. La première de ces tâches est certainement le maintien de l'intégrité du territoire. Pour mettre fin à la sécession de la plus riche province du pays — sécession qui était « l'œuvre des impérialistes belges et du petit groupe de leaders katangais » et qui n'avait été proclamée que grâce à la présence des troupes belges qui devaient s'en aller — le gouvernement Lumumba allait donc bénéficier de l'assistance militaire de l'O.N.U.

Cette résolution extrêmement claire, le gouvernement belge va feindre qu'il ne la comprend pas.

Le Premier ministre belge Eyskens va définir sa thèse qui est en contradiction manifeste avec la résolution du Conseil de Sécurité et la requête du gouvernement congolais³⁹.

39. *La Cité*, 19 juillet 1960.

« L'O.N.U., dira-t-il, a envoyé des troupes pour maintenir l'ordre et il serait inconcevable que l'O.N.U. intervienne pour ou contre l'indépendance du Katanga. »

Maintenir l'ordre c'est à cela que, pour le gouvernement belge, doit se borner l'action des forces de l'O.N.U.

Cet objectif ne figurait pourtant ni dans la requête du gouvernement congolais ni dans la résolution du 14 juillet. L'interprétation du gouvernement belge n'avait donc pas la moindre chance d'être admise.

Cette discussion permettrait néanmoins de gagner du temps. Au Katanga, en effet, le major belge Weber et le colonel Crèveœur tout en désarmant, comme nous l'avons vu, la force publique fidèle au gouvernement central, se hâtaient de constituer une gendarmerie au service de la sécession. Au surplus, l'opposition du gouvernement belge introduisait la notion : « Katanga = affaire intérieure » qui allait faire son chemin.

Le Conseil de Sécurité devant l'incompréhension et la mauvaise volonté du gouvernement belge est à nouveau saisi de l'affaire congolaise et vote, le 22 juillet, à l'unanimité, une seconde résolution dans laquelle il est demandé aux forces belges de se retirer « rapidement ».

Une des décisions du Conseil de Sécurité vise expressément la situation au Katanga. Le Conseil, en effet : « invite tous les Etats membres à s'abstenir de toute action qui pourrait empêcher le rétablissement du droit et de l'ordre ainsi que l'exercice par le gouvernement du Congo de son autorité et aussi de s'abstenir de toute action qui pourrait porter atteinte à l'intégrité et à l'indépendance politique de la République du Congo. »

Pour le surplus, la résolution du 14 juillet est confirmée. Encore une fois, pour tout le monde, tout est clair : la Katanga fait partie du Congo. Rien ne peut être fait contre l'intégrité du Congo. Le gouvernement du Congo doit pouvoir exercer son autorité sur l'ensemble du pays.

Le Secrétaire général de l'O.N.U., à ce moment, a parfaitement compris la mission qui lui est confiée. Il déclare avec fierté ⁴⁰ :

« Nous sommes à un tournant de l'Histoire. Il s'agit de l'avenir de l'Afrique et peut-être de l'avenir du monde.

« La Force des Nations Unies au Congo est autorisée à opérer sur la *totalité du territoire* de la République du Congo. »

C'était vrai. Si à ce moment le Secrétaire général de l'O.N.U., joignant le geste à la parole, comme le pouvoir lui en avait été conféré, avait, avec ses forces, pénétré au Katanga et permis au gouvernement légitime de restaurer son autorité sur cette province, — ce qui était l'objet de sa requête —, c'est vrai, terriblement vrai, que l'avenir de l'Afrique et l'avenir du monde eussent été modifiés.

La crise congolaise eût été immédiatement résolue et l'O.N.U. eût acquis un prestige extraordinaire, une autorité incontestable.

La paix dans le monde eût été désormais moins fragile.

Le gouvernement belge qui cherche encore à gagner du temps pour permettre à ses officiers de créer coûte que coûte, et vaille que vaille, un embryon de force katan-

40. *Le Monde*, 22 juillet 1960.

gaise qui puisse prendre la relève des forces belges au moment inévitable où elles devront s'en aller, va donner son interprétation de la dernière résolution du Conseil de Sécurité.

Lorsque M. Hammarskjöld va inviter la Belgique à évacuer ses troupes du Katanga, les autorités belges vont lui répondre que : « La relève des casques blancs ne pourrait intervenir dans chaque cas que lorsque la sécurité sera assurée de façon effective, c'est-à-dire quand la vie des blancs ne sera plus en danger, mais aussi, on y insiste fort, quand la situation sera telle que puisse reprendre la vie économique non pas dans deux ou trois grands centres mais dans toutes les localités de quelque importance.

« Au Katanga, l'O.N.U. n'a pas le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures ^{40 bis}. »

La nouvelle condition mise par les autorités belges au départ de leurs troupes, à savoir qu'elles ne les retireraient qu'au moment où l'O.N.U. pourrait assurer non plus seulement la protection des vies humaines mais aussi la reprise de la vie économique était manifestement inouïe. Ceux qui la formulaient ne se faisaient aucune illusion — mais elle avait l'avantage de faire rebondir la discussion, de rendre nécessaire une nouvelle résolution, de gagner du temps, ce temps de plus en plus précieux.

Quant au slogan « Katanga = affaire intérieures » il faisait son chemin.

Toutes ces tergiversations inquiètent fortement le Premier ministre Lumumba. Il menace de faire appel à des pays amis, des pays afro-asiatiques, par exemple, voire l'U.R.S.S. elle-même, si les Etats-Unis refusent l'aide que son voyage à Washington, au lendemain de la Résolution

40 bis. *Le Monde*, 29 juillet 1960.

du 22 juillet, lui avait laissé espérer. Le Vice-Premier ministre Antoine Gizeuga proteste :

« Les Nations Unies ont laissé la sécession katangaise se consolider ⁴¹. »

Les leaders katangais vont alors reprendre le relais du gouvernement belge et, inspirés par leurs souffleurs blancs, se livrer à un bluff énorme auquel M. Hammarström se laissera prendre.

Godefroid Munongo, ministre de l'Intérieur du gouvernement katangais, publie, le 2 août 1960 ⁴², un communiqué annonçant la mobilisation générale des armées katangaises qui devront s'opposer par tous les moyens au débarquement des forces de l'O.N.U. au Katanga.

A ce moment, en dehors de « volontaires blancs » et de policiers et gendarmes belges transférés dans le cadre de l'assistance technique, il n'y a, dans la prétendue armée katangaise, que quelques centaines de chômeurs et de vagabonds recrutés à la hâte et faisant l'exercice avec des bâtons. Les « affreux » n'ont pas encore eu le temps d'arriver.

Le ministre Kibwe surenchérit :

« Les forces de l'O.N.U. devront tuer nos soldats pour entrer au Katanga ⁴³. »

Et Moïse Tshombe lui-même déclarera plus habilement ⁴⁴ :

« Nous sommes prêts à mourir plutôt que de nous soumettre à l'étranger et surtout à la dictature d'un gouver-

41. *Le Monde*, 2 août 1960.

42. *L'Essor du Congo*, 5 août 1960.

43. *Le Monde*, 2 août 1960.

44. *L'Essor du Congo*, 4 août 1960.

nement Lumumba que l'étranger amènerait dans ses bagages. »

Les journalistes qui connaissent la situation rient sous cape en entendant ces rodomontades.

Hammarström s'y laisse prendre.

Alors que l'entrée des forces de l'O.N.U. au Katanga est prévue pour le 6 août, le Secrétaire général cède au chantage. Il envoie à Elisabethville son adjoint, Ralph Bunche. Celui-ci ne pourra pas voir Tshombe en tête-à-tête.

Ses conseillers européens ne le quittent pas d'une semelle. Bunche annonce que le débarquement prévu pour le 6 août sera remis et Hammarström décide de convoquer pour la troisième fois le Conseil de Sécurité.

Pierre Davister qui est, à cette époque, le chantre attitré de Tshombe, comme il deviendra, après le coup d'Etat de 1965, celui de Mobutu, pavoise ⁴⁵ :

« Politiquement, leur bluff peut payer. Il paie déjà d'ailleurs puisque l'O.N.U. a esquissé un léger mouvement de recul. Or, le temps, pour autant qu'il soit judicieusement employé ⁴⁶, travaille très activement en faveur de la cause katangaise. *Le nouvel Etat indépendant a besoin de répit pour organiser son armée afin de pouvoir reprendre graduellement l'essentiel des tâches assignées aux forces belges.* »

45. DAVISTER, *Katanga, enjeu du monde*, p. 16.

46. Et on sait combien judicieusement il était employé par l'équipe belge des d'Aspremont Lynden et Rothschild et des colonels Weber et Crèvecoeur.

La résolution du 8 août 1960 :

« La sécession katangaise est une affaire intérieure. »

La troisième résolution du Conseil de Sécurité, du 8 août 1960, constitue un véritable tournant dans la crise.

Le Conseil, tout en invitant la Belgique à retirer *immédiatement*⁴⁷ cette fois, ses troupes de la province du Katanga, « réaffirme que la force des Nations Unies au Congo ne sera pas partie à un conflit intérieur quelconque, constitutionnel ou autre, n'y interviendra pas et ne sera pas utilisée pour en influencer l'issue. »

Cette résolution est la négation des deux précédentes. L'obstination des Belges a payé.

Le Conseil de Sécurité a oublié que le gouvernement légitime du Congo avait fait appel à lui pour que, privé d'une force militaire et victime d'une intervention militaire étrangère, il bénéficie de l'aide militaire des Nations Unies aux fins de lui permettre de maintenir l'intégrité du territoire, c'est-à-dire de mettre fin à la sécession du Katanga.

47. Il y a à ce moment, 8 600 soldats belges dans la seule province du Katanga. Ce chiffre est révélé dans l'Additif n° 9 au rapport d'Hammarhjöld au Conseil de Sécurité ; v. *La Crise congolaise*, I.R.R.I., p. 798.

Le Conseil de Sécurité a oublié qu'il avait fait droit, à deux reprises, à cette demande.

Cette fois, en consacrant la thèse : « Katanga = affaire intérieure » dans laquelle l'O.N.U. n'interviendra pas, il consolide en fait la sécession.

Albert Kalonji, président d'une aile du M.N.C. ayant rompu avec Patrice Lumumba avant la Conférence de la Table Ronde et leader des Baluba du Kasai, a parfaitement compris le sens de la résolution du 8 août.

Il s'abouche avec la « Forminière » (Société Internationale Forestière et Minière du Congo Forminière), sœur de l'Union Minière du Katanga et filiale comme elle de la Société Générale de Belgique, ayant d'ailleurs le même président (M. Paul Gillet) que la Société générale et l'Union Minière.

Dès le lendemain de la troisième résolution du Conseil de Sécurité, le 9 août 1960, Albert Kalonji, qui a reçu de la Forminière des bâtiments pour ses ministres, une belle résidence pour lui et des fonds⁴⁸, proclame l'indépendance de l'Etat minier du Kasai.

Ainsi donc l'on va pouvoir priver le Congo du revenu de ses mines de diamants après l'avoir privé du revenu de son cuivre. La sécession du Sud-Kasai sera aussi une « affaire intérieure » dans laquelle l'O.N.U. n'interviendra pas.

48. DAVISTER, *Katanga enjeu du monde*, p. 190. Dans une interview donnée en exil, au *Dossier du mois*, n° 4-5 d'avril-mai 1964, Kalonji explique sans fard que ce qui l'a décidé, c'est le fait que la seule puissance financière de la région sollicitée par lui, a répondu : « Faites comme Tshombe, proclamez l'indépendance, nous vous paierons la redevance que nous versons actuellement à Léo. »

Le gouvernement de Lumumba décide de réduire
lui-même la sécession katangaise

Cette fois, la situation est claire pour le gouvernement congolais. Il ne peut que tirer les conclusions logiques de la dernière résolution de l'O.N.U.

Puisque la sécession katangaise est désormais considérée comme une affaire intérieure dans laquelle l'O.N.U. se refuse à intervenir, c'est évidemment au gouvernement du Congo qu'il appartient de la régler.

Patrice Lumumba apprenant les pourparlers Bunche, au moment où il se trouvait en Guinée, avait déjà déclaré⁴⁹ :

« Je n'ai pas compris pourquoi le Secrétaire général de l'O.N.U., au lieu d'envoyer des forces de l'O.N.U. au Katanga, a préféré parlementer pour la mise en application de la décision du Conseil de Sécurité. Devant cette attitude, nous estimons que le Secrétaire général n'a pas joué son rôle dans cette affaire. *Le gouvernement du Congo est, dans le cadre de sa souveraineté, décidé à prendre ses responsabilités, et nous allons nous débrouiller nous-mêmes.* Aux Américains, aux Russes et à tout le monde, je dis que l'Afrique demeurera l'Afrique et qu'il n'y a qu'une voie pour sa prospérité, c'est la consolidation de son unité. »

Dès le lendemain de la Résolution du 8 août, le gouvernement Lumumba va procéder à la concentration des meilleures troupes et des plus fidèles dont il dispose au Kivu et au Kasai en vue de préparer les opérations de réduction des sécessions du Sud-Kasai et du Katanga⁵⁰.

49. *L'Essor du Congo*, 8 août 1960. Catherine HOSKINS, dans *The Congo since Independence* (p. 189 et suiv.), confirme le processus de la décision du gouvernement Lumumba.

50. C'est ce qui expliquera sa faiblesse lors du coup d'Etat de Mobutu. Celui-ci avait conservé dans la capitale et aux abords de celle-ci ses paracommandos formés avec l'aide du général marocain

Lorsque le gouvernement Lumumba donnera l'ordre d'attaquer au général en chef Lundula, il sera mis fin, en quarante-huit heures, à la sécession du Sud-Kasai et les forces gouvernementales pénétreront dans le Nord du Katanga où, faisant leur jonction avec les forces populaires animées par la Balubakat, elles vont pouvoir déferler sur les territoires exigus du Sud de la province, fief de l'Union Minière et de Moïse Tshombe et balayer, pratiquement sans coup férir, le régime des vendus installé depuis quelques semaines sous la protection d'une armée étrangère.

Kettani. Ils allaient constituer la seule force armée efficace de Léopoldville à un moment où les troupes fidèles à Lumumba, qui n'avaient pas prévu ce coup dans le dos, étaient entièrement engagées dans les opérations à 3 000 kilomètres de là.

La question katangaise cesse d'être une « affaire intérieure ».
L'O.N.U. décide un cessez-le-feu avec la complicité de
Mobutu

C'est alors que — portant le cynisme à un comble rarement atteint — le Secrétaire général de l'O.N.U. considérera que l'affaire katangaise n'est plus une affaire intérieure et que l'O.N.U. a le droit de s'immiscer dans son règlement — non pour ramener ces territoires dans le sein de l'Etat congolais mais pour interrompre l'action militaire en cours, alors qu'elle ne rencontre pratiquement aucune résistance, et imposer aux forces gouvernementales un « cessez-le-feu » bientôt suivi d'une retraite. L'affaire est intérieure lorsqu'il s'agit d'assurer l'intégrité du territoire. Elle cesse de l'être lorsqu'il s'agit de protéger, en fait, la sécession.

M. M. (initiales de Marc Mikolajczak), directeur de *L'Essor du Congo* et l'un des hommes les plus proches de Moïse Tshombé, fera quelques mois plus tard dans un éditorial de son journal⁵¹ cet aveu de taille qui montre la portée réelle du « cessez-le-feu » imposé par l'O.N.U.

51. *L'Essor du Congo*, 30-31 décembre 1960.

« A notre estime, le Katanga a couru le plus grand danger, lorsque, vers la mi-août, il était menacé au Nord par deux mille soldats lumumbistes auxquels étaient opposés les trente soldats katangais du peloton Tchene et à l'ouest, par l'avance de l'armée nationale au Kasai. »

Il est particulièrement significatif que lorsque l'O.N.U. décida, contre tout droit, de créer, pour la protection du Katanga, une zone neutre de 55 km de part et d'autre de la frontière, elle dut organiser un pont aérien pour évacuer les troupes congolaises qui avaient pénétré au Katanga au cours de leur offensive victorieuse. Ce pont aérien transporta plus de deux mille cinq cents soldats⁵² et les ramena sur leurs bases. Plus de quinze cents d'entre eux furent ainsi ramenés à Stanleyville. Il s'agissait d'hommes originaire de la province orientale fidèles à Patrice Lumumba et qu'il n'était pas question de renvoyer dans la capitale où ils auraient pu appuyer le gouvernement légitime contre la garde prétorienne que s'était constituée Mobutu et qui faisait la loi dans la capitale.

Pour réaliser le « cessez-le-feu » sur le terrain des opérations, le secrétaire général de l'O.N.U. avait besoin de l'aval d'un chef militaire congolais.

C'est le colonel Mobutu qui ordonnera le cessez le feu⁵³.

52. Toute la presse des 19-21 et 22 septembre 1960.

53. Son biographe, Francis Morheim (*Mobutu, l'Homme seul*, p. 115) le reconnaît expressément en ce qui concerne les opérations au Sud-Kasai. Comme l'attitude du commandant en chef, le général Lundula, exclut qu'il ait lui-même donné un tel ordre, ce ne peut être que sur l'ordre de Mobutu que les troupes engagées au Katanga ont, elles aussi, déposé les armes. « Le colonel Mobutu est épuisé. Sans consulter personne il donne ordre à ses troupes de revenir à Léopold- »

C'était évidemment une trahison. Alors que les armées de la République du Congo, ne rencontrant plus aucune résistance, allaient mettre fin aux deux sécessions qui, si elles étaient consolidées, rendraient le pays invivable, alors que le Secrétaire général des Nations Unies, après avoir refusé de réduire ces sécessions, voulait empêcher que le gouvernement congolais accomplisse lui-même cette tâche qui s'imposait à lui, il n'est pas possible d'appeler autrement que trahison le geste d'un officier supérieur, qui, sans ordre de son gouvernement, sans l'accord de son ministre et au mépris de l'autorité de son commandant en chef qui, à Luluabourg, se trouve plus près du terrain des opérations, prend la responsabilité d'interrompre le cours de celles-ci.

Ce geste devait avoir pour conséquence la réinstallation à Bakwanga du « gouvernement » de la prétendue république minière du Sud-Kasaï et la consolidation de la sécession katangaise.

Il devait être salué comme un succès inespéré par tous les ennemis du Congo.

Cette attitude était d'autant plus surprenante que c'était en grande partie Mobutu qui avait établi les plans des opérations en sa qualité de chef d'état-major⁵⁴.

ville. Lundula, qui se trouve à Luluabourg, voit donc revenir ses hommes et le général entre dans une rage folle. Il se rend aussitôt dans la capitale et va voir Lumumba. Celui-ci, tout entier à sa conférence des Etats Africains, ignore tout de la décision de Mobutu. Il convoque son chef d'état-major.

— Je suis ministre de la Défense nationale, dit-il à Mobutu, et je ne suis au courant de rien. Vous, vous n'êtes qu'un simple colonel et vous ordonnez le cessez-le-feu sans même consulter votre commandant en chef, le général Lundula.

— Lundula n'était pas à Léopoldville, répond Mobutu, je ne pouvais donc pas le consulter. Quant à moi, j'ai pris mes responsabilités.

54. « The details of the plan of attack were worked out by Mobutu and Lundula. » (Catherine ROSKINS, *The Congo since Independence*, p. 190.) « Le colonel Mobutu a préparé les plans de cette opération militaire. » (MONTHEM, *op. cit.*, p. 114.)

D'autre part, si des excès avaient été commis à l'occasion de la prise de Bakwanga — excès qu'avec beaucoup de légèreté ou de mauvaise foi des ennemis du Congo qualifièrent de génocide — ceux-ci ne pouvaient être reprochés au gouvernement congolais mais étaient une conséquence lointaine du conflit Baluba-Lulua que l'administration coloniale avait rallumé à la veille de l'indépendance⁵⁵. Ces excès qu'il appartenait à l'armée — et par conséquent à Mobutu aussi — de réprimer, n'enlevaient rien au caractère indispensable et urgent des opérations menées en vue d'assurer l'intégrité du territoire et ne pouvaient en aucune manière justifier un arrêt unilatéral de l'expédition et une retraite qui devait entraîner des excès infiniment plus graves et plus durables et notamment le génocide, — réel celui-ci et organisé, — des Baluba du Katanga par Tshombe-Munongo et leurs « affreux ».

Cet alignement de Mobutu sur les volontés du Secrétaire général de l'O.N.U. était d'autant plus inattendu qu'il avait été en grande partie responsable de la détérioration des relations entre les forces de l'O.N.U. et le gouvernement de Patrice Lumumba. Il avait personnellement tenu, à la face des journalistes étrangers, à l'occasion d'un incident survenu sur un aérodrome où des officiers canadiens de l'O.N.U. avaient été brutalisés par des militaires congolais, les propos les plus saugrenus dont la presse mondiale s'était indignée ou gaussée. L'incident était dû, avait affirmé Mobutu, à « une méprise due à la chasse aux espions⁵⁶ » et il avait trouvé cette excuse dont le ridicule sera porté au débit de Lumumba qui s'en était pourtant lui-même indigné :

55. Nous avons consacré à cette question tout un ouvrage sous le titre *Le Drame de Luluabourg*, Ed. Remarques congolaises.

56. *La Cité*, 19 août 1960.

« Les Belges ont incorporé des illettrés dans la force publique pour qu'ils ne puissent pas distinguer la différence entre les insignes et documents des casques bleus et des militaires belges⁵⁷. »

Rien ne semblait donc préparer ce jeune colonel, plus solidaire que n'importe quel ministre des excès et des ridicules de son armée, à se présenter quelques jours plus tard comme l'homme providentiel de l'O.N.U.⁵⁸. Faut-il voir une des raisons de cette conversion dans le fait que la solde des militaires de Léopoldville n'était plus payée depuis quelques semaines et qu'elle le sera bientôt par le colonel Mobutu grâce à l'intervention du général Kettani, du cadre des forces de l'O.N.U. ?

La C.I.A. et la « révocation » du Premier ministre Lumumba

Quoi qu'il en soit, une véritable synchronisation va s'établir entre les diverses manœuvres qui vont tendre à l'élimination du Premier ministre Patrice Lumumba. Le 5 septembre 1960, à 8 h 10, le Président Kasavubu annonce à la radio de Léopoldville qu'il révoque son Premier ministre. Il n'est plus contestable aujourd'hui que cette révocation, qui n'avait été précédée d'aucune discussion entre

57. *La Libre Belgique*, 19 août 1960.

58. Cela n'empêchera pas Mobutu, quelques semaines plus tard, lorsque les forces de l'O.N.U. lui donneront l'impression de vouloir protéger la vie de Lumumba et des hommes politiques lumumbistes et de rechercher un retour à la légalité, de se livrer à leur égard aux mêmes excès et ridicules.

Après un incident survenu à Stanleyville entre des militaires de l'O.N.U. et des soudards de la force publique, il allait adresser à ceux-ci un télégramme les félicitant « d'avoir engagé une lutte décisive pour la libération du Congo des communistes russes et de leurs valets ghanéens, guinéens, égyptiens et indiens » (*Courrier d'Afrique*, 21 novembre 1960).

les deux hommes, a été l'œuvre à la fois des conseillers belges et français de Kasavubu et de la Central Intelligence Agency dont Mobutu était déjà l'homme au Congo.

Andrew Tully, le journaliste américain qui fut pour les années 1958-1961 l'historiographe quasi officiel de la Maison Blanche et de la C.I.A., dans un livre écrit à la gloire de celle-ci⁵⁹, rapporte avec complaisance le rôle que ses hommes ont joué auprès de Kasavubu pour le convaincre de ce qu'il pouvait et devait révoquer Lumumba.

Patrice Lumumba lui-même dans son discours à la Chambre du 7 septembre 1960⁶⁰ a dénoncé les autres influences qui, conjuguées avec celle des Américains, ont entraîné Kasavubu à rompre avec un Premier ministre dont il avait été jusque-là solidaire.

« Tous ces discours dans lesquels on me taxe de communisme, où l'on prétend que j'aurais l'intention de faire au Congo une Union soviétique sont en réalité écrits par les Belges et les Français. J'ai découvert chez le chef de l'Etat samedi dernier⁶¹ Messieurs Ghel, Van Bilsen⁶²,

59. *C.I.A. The Inside story*, p. 221 : « If President Kasavubu was uncertain about his constitutional powers there were American "officials" who would be glad to offer him counsel... he wanted assurances of support in strong quarters. There upon, he sat at the feet of the C.I.A. men, who reminded him that it was within his realm of responsibility to depose Lumumba and form a new government. »

60. Le texte intégral de ce discours a paru dans *La Pensée politique de Patrice Lumumba*, p. 345.

61. Le 5 septembre était un lundi, c'est le samedi 3 septembre que Lumumba s'était rendu chez Kasavubu.

62. Auteur du plan de 30 ans qu'avait si mal accueilli l'opinion belge en 1955-1956. Il avait été le conseiller de l'Abako à la Table Ronde et conservait la confiance de Kasavubu. Il venait d'être nommé « conseiller juridique » du chef de l'Etat (*Cité*, 20-21 août 1960). Avant son entrée en fonction, il s'était rendu aux Etats-Unis et avait été reçu par le Premier ministre belge Eyskens. Pierre Davister (*Kwanza enjeu du monde*, p. 207) avait pu écrire : « Le Roi Kasa, épaulé par M. Van Bilsen, sortait de son long silence pour révoquer P. Lumumba et plusieurs de ses ministres. »

l'avocat Croquez⁶³, bref tout un état-major installé là-bas pour élaborer tous ces plans qui tendent à la balkanisation du Congo ! »

Lumumba n'a pas été avisé de sa « révocation » et ne l'apprendra que par un ami qui a entendu par hasard la communication de Kasavubu, curieusement insérée dans la leçon d'anglais. Il se précipite aussitôt dans l'immeuble de la radio où il prendra la parole à trois reprises entre 9 et 10 h 30 du matin... Il déclare notamment⁶⁴ :

« Je vous annonce qu'un Conseil des ministres se tiendra ce soir pour examiner la situation qui vient de se créer par la déclaration inattendue de M. Joseph Kasavubu qui a publiquement trahi la nation. Je n'ai pas été consulté par M. Kasavubu, ni aucun ministre, ni aucun parlementaire. La démocratie exige qu'un gouvernement ne peut régner que s'il est élu par le peuple et s'il a la confiance du peuple. Cette confiance nous l'avons⁶⁵. Nous avons prouvé

Davister avait d'ailleurs au moment même de l'événement (*Pourquoi Pas ?*, 16 septembre 1960) relaté comme suit le propos de Kasavubu : « A Jef Van Bilsen, son conseiller juridique, il dit simplement un soir : Je vais supprimer la canaille. »

Ce même M. Van Bilsen sera l'un des premiers à faire le pèlerinage à Elisabethville, capitale du Katanga en sécession (*Essor du Congo*, 13 octobre 1960) que le geste de Kasavubu vient si opportunément de sauver.

63. Il s'agit de cet avocat parisien qui, à la demande de l'abbé Youlou, vint à Léopoldville défendre certains leaders de l'Abako, notamment Kasavubu, après les événements du 4 janvier 1959. Depuis lors Maître Croquez est devenu, devant les tribunaux parisiens, l'avocat attitré de Mobutu chaque fois qu'un livre déplaît à celui-ci (*MUXEMBI, Enterrons les Zombies ; KAMITATU, La grande mystification du Congo Kinshasa*).

64. Ce texte figure à la face 4 des disques joints à *Lumumba Paroles, Les 50 derniers jours de sa vie*, de HEINZ et DORNAY.

65. Le problème de la légalité ou de l'illégalité de la révocation par Kasavubu de son Premier ministre dépasse le cadre du présent ouvrage. Nous avons traité cette question dans *Remarques congolaises* n° 31-32, 5 septembre 1960. Nous y démontrons que l'article 22 de la Loi fondamentale — loi belge reproduisant purement et simplement des dis-

positions de la Constitution belge, en l'espèce l'article 65 qu'aucun roi des Belges n'a jamais appliqué — devait être considéré comme nul et non avenu parce que contraire à la volonté des représentants provisoires du peuple congolais qui, dans les résolutions de la Conférence de la Table Ronde n'avaient conféré au Président de la République que des pouvoirs extrêmement restrictifs.

au peuple, au monde entier, que le gouvernement national et populaire que vous avez librement élu pour défendre vos intérêts, pour défendre votre patrimoine national, ce gouvernement a travaillé jusqu'ici dans l'intérêt supérieur de la nation. »

Par une singulière coïncidence, le Secrétaire général de l'O.N.U., sous le prétexte de rendre effectif le cessez-le-feu pour lequel il avait si opportunément obtenu l'aval de Mobutu, mais, en fait, pour empêcher le retour à Léopoldville des forces fidèles à Patrice Lumumba, bloque au même moment tous les aéroports.

Le général en chef Lundula qui se trouve à Stanleyville va tourner vainement au-dessus de l'aérodrome de Léopoldville sans pouvoir atterrir. Il en sera de même du colonel Mpolo, un fidèle qui sera tué plus tard en même temps que Lumumba et le président du Sénat Okito.

Kamitatu, président du gouvernement provincial de Léopoldville, qui était en tournée à Gungu et qui a fait connaître par phonie à Kasavubu son désaccord, s'est procuré un avion et veut rentrer dans la capitale, la capitale de son gouvernement provincial. L'O.N.U. lui interdit de décoller.

Pendant plusieurs jours, ces trois hommes qui, sur place, auraient dû apporter leur appui à Lumumba et à son gouvernement seront empêchés de rejoindre Léopoldville.

Ce blocage de tous les aéroports du Congo n'empêchera pas — pour la honte de l'O.N.U. et de son Secrétaire général — l'atterrissage, le mercredi 7 septembre, sur l'aérodrome d'Elisabethville, d'un DC 7 de la Sabena

positions de la Constitution belge, en l'espèce l'article 65 qu'aucun roi des Belges n'a jamais appliqué — devait être considéré comme nul et non avenu parce que contraire à la volonté des représentants provisoires du peuple congolais qui, dans les résolutions de la Conférence de la Table Ronde n'avaient conféré au Président de la République que des pouvoirs extrêmement restrictifs.

porteur d'une cargaison d'armes belges (neuf tonnes d'armes de petit calibre) à l'usage des forces de la sécession⁶⁶.

Comme il faut à tout prix réduire Patrice Lumumba à l'impuissance, le Secrétaire général de l'O.N.U. fait occuper par la force armée l'immeuble de la radio dont l'accès sera interdit désormais.

Patrice Lumumba sera frappé par cette mesure, alors que Kasavubu pourra faire à la radio installée sur le territoire tout proche du Congo-Brazzaville toutes les déclarations qu'il voudra.

Cette synchronisation des moyens mis en œuvre par tous ceux qui n'ont plus d'autre but que d'abattre Patrice Lumumba⁶⁷ n'empêchera pas celui-ci et son gouvernement de se faire plébisciter par les chambres législatives.

66. Voir la presse du 8 septembre 1960, notamment *Le Peuple* de cette date. Aussi *Congo 1960* de C.R.I.S.P., tome II, p. 782 et suiv.

67. Au mépris des intérêts profonds et de l'avenir du pays. C'est ainsi que la « révocation de Patrice Lumumba et le répit qu'elle va donner à la sécession » (Marc MICOLACZAK écrit dans *L'Essor du Congo* du 7 septembre 1960 : « La menace militaire sur le Katanga est urtété ») vont accélérer le recrutement des mercenaires au service de la sécession.

Le colonel TAGNON, dans *Notre guerre au Katanga*, p. 32, retrace l'atmosphère du moment : « C'est alors qu'à travers le monde dans les bars louches de Johannesburg comme dans les mess d'officiers parachutistes des Djebels, aux alentours de la place de Brouckère comme parmi les pieds-noirs du Maroc et de Tunisie, le bruit commença à courir que tout ancien militaire pourrait reprendre du service comme instructeur au Katanga, que les soldes étaient appréciables, que le "baroud" était à prévoir. Il n'en fallait pas plus pour que de Belgique, d'Afrique du Sud, d'Afrique du Nord, du Proche-Orient même et du Canada, une bande d'aventuriers dans le sens précis du mot "qui court les aventures" et non dans le sens péjoratif du mot, tente de gagner ce Katanga, ceux et riches de l'Afrique... La majorité d'entre eux, cependant, était composée de Belges. »

En Belgique le recrutement dans les cadres de la gendarmerie et de la police se faisait quasi officiellement sous le couvert de l'aide technique. Des centaines de gendarmes belges et de très nombreux policiers s'en allèrent au Katanga, renforcer les cadres de la « gendarmerie » de Tshombe. De nombreux officiers et anciens officiers de la force publique repartent comme « techniciens » au Katanga, en accord avec les ministres des Affaires africaines et des Affaires étrangères.

Dès le 7 septembre, la Chambre des Représentants, par 60 voix contre 19, déclare nulle la révocation du Premier ministre. Le lendemain 8 septembre, le Sénat à son tour, par 41 voix contre 2 et 6 abstentions, vote la confiance au Premier ministre. Le 13 septembre, les deux Chambres réunies votent une motion accordant les pleins pouvoirs à Patrice Lumumba par 88 voix contre 25 et 3 abstentions.

Le 14 septembre, Ileo, qui a été désigné comme Premier ministre par Kasavubu mais qui ne s'est jamais — et pour cause — présenté devant les Chambres, nomme, dans la matinée, Mobutu commandant en chef de l'armée.

Le soir, Mobutu, au cours d'une conférence de presse donnée sur la terrasse de l'Hôtel Régina, proclame son premier coup d'Etat.

L'armée congolaise, dit-il, a décidé de neutraliser le chef de l'Etat, les deux gouvernements en présence, ainsi que les deux Chambres législatives jusqu'à la date du 31 décembre 1960. Tout le monde a compris qu'en fait cette mesure ne vise que Lumumba et le Parlement.

Mobutu annonce qu'il confie le gouvernement du pays à des « techniciens » congolais. Il a rappelé de Belgique, à cette fin, un lot d'étudiants de l'Université catholique de Louvain qui constituera, sous la présidence de Bomboko qui, comme pour faire bonne mesure ou à titre d'alibi est, lui, étudiant à l'Université libre de Bruxelles, au Collège des commissaires généraux.

C'est ainsi que cette « armée » qui, au moment où le gouvernement Lumumba fut empêché de mettre fin à la sécession du Katanga, comptait « une centaine de soldats seulement armés à la diable et tout juste capables de défilé à moitié correctement » (*Croisettes et Canyons Blancs* de DAVISTER et TOUSSAINT, p. 55) allait en quelques mois atteindre plus de 2 000 hommes avec lesquels le gouvernement congolais ou l'O.N.U. auraient à débattre, sans parler de la flotte d'avions à réaction « Touga-Magister », que l'argent de l'Union Minière permettrait à Tshombe d'acquiescer.

Avant d'analyser la suite des événements, avec désormais comme objectif principal le rôle que Mobutu va y jouer, il nous faut étudier le personnage, rechercher qui est, au juste, ce Mobutu qui, pour s'emparer du pouvoir, vient d'arrêter l'offensive victorieuse des troupes gouvernementales au moment où elles vont mettre fin à la sécession des deux régions les plus riches du pays, et qui, par la force des armes, a décidé de réduire à l'impuissance le Premier ministre du Congo, le gouvernement choisi et soutenu par le Parlement et par le peuple et de fermer les Chambres législatives elles-mêmes.

Qui est Mobutu ?

Né à Lisala le 14 octobre 1930, d'Albéric Bemany, cuisinier des pères capucins de Molegbe et de Marie-Madeleine Yemo (qui venait de s'échapper du harem d'un grand chef de la région dont elle avait été environ la soixantième épouse et à qui elle avait donné quatre enfants), il avait reçu au baptême les prénoms de Joseph-Désiré et le nom d'un oncle : Mobutu, qui avait été guerrier féticheur : Mobutu-Seko-Kuku⁶⁸.

Il fait ses études primaires en partie chez les Pères de Scheut à Léopoldville, en partie chez les Frères des écoles chrétiennes à Coquilhatville.

Le 13 février 1950, à 20 ans, après une année, semble-t-il, d'études moyennes, il est enrôlé dans la force publique.

68. Renseignements fournis par le biographe-hagiographe de Mobutu : Francis MONHEIM, dans *Mobutu l'homme seul*. Disons une fois pour toutes que Monheim était « un ami de longue date » de Mobutu, qu'il avait été son bras droit au Commissariat à l'Information après le premier coup d'Etat et qu'il a indiqué aux dernières pages de son livre, les sentiments dans lesquels il l'avait écrit :

« Si, à travers ces pages, l'admiration et l'affection que je voue à Mobutu apparaissent, malgré tout, que mes lecteurs veuillent bien me le pardonner. Je ne suis qu'un témoin, mais personne ne peut m'empêcher de témoigner avec enthousiasme. »

D'abord comptable-adjoint dans le bureau du commandant du camp de Coq, il est envoyé en novembre 1950 à l'École centrale de Luluabourg où il suit les cours de secrétariat et de comptabilité. Il sort de l'école en janvier 1953, comme secrétaire-comptable-dactylo, entre en cette qualité dans les bureaux du building administratif où il est nommé sergent en avril 1954.

Sa carrière militaire lui laisse assez de loisirs pour écrire, sous la direction de Pierre Davister, quelques articles pour *Actualités africaines*.

En 1956, son temps de service à la force publique terminé, Mobutu est engagé comme rédacteur à *Actualités africaines* et à *L'Avenir*, le quotidien le plus colonialiste de Léopoldville, grâce à l'intervention de Pierre Davister, qui passe, aux yeux de l'intelligentsia congolaise, pour le plus colonialiste des journalistes belges⁶⁹ et qui jouera

69. Pour donner une idée des sentiments qui animaient les journalistes congolais nationalistes, avant l'indépendance du Congo, à l'égard de Pierre Davister, il est bon de relire ce qu'en disait Congo, l'hebdomadaire des frères Kanza, le 19 mars 1960, dans un article *ad hominem* :

« Tu n'es pas assez clairvoyant pour te rendre compte que les temps ont changé. Les temps où l'on "bouffait" impunément du nègre ; les temps, où à longueur de colonnes, tu te distinguais dans tes "coins d'ombre" ; les temps où ensemble avec ton rédac.-chef de l'époque, tu faisais publier dans un quotidien de la place, des phrases telles : " Les noirs sentent mauvais à la poste ". Ce sont là, confrère, des injures que les nègres, dont la mémoire est très fidèle, n'oublient pas facilement. Tu pourrais même aujourd'hui, toi, Davister, "jouer" la carte noire que tu ne serais pas réhabilité aux yeux des Congolais. Car, de tous nos confrères blancs, tu es sans doute en tête de file des colonialistes butés dont bientôt le Congo sera heureux de se débarrasser. Demain, confrère, la presse congolaise s'assainira et son premier objectif sera d'écarter les brebis galeuses de ton genre. Heureusement le groupe dont tu tiens la tête est peu conséquent. Demain, tu devras partir. Nous viendrons te dire " adieu " sans rancune.

« Et même pour prouver que nous sommes des " gentlemen ", que nous passons l'éponge, nous sommes prêts à t'aider à faire tes valises.

« Ne penses-tu pas que le plus tôt sera le mieux pour toi ? »

auprès de Mobutu, toujours, auprès de Tshombe aussi jusqu'à son éviction, un rôle de conseiller et de confident⁷⁰.

Patrice Lumumba a fondé le mouvement National Congolais (M.N.C.). Mobutu n'en deviendra membre que le 28 décembre 1958, à l'occasion du meeting donné par Lumumba, Ngalula et Diomi à leur retour du congrès d'Accra.

En avril 1959, Mobutu obtient de faire un stage de journalisme à Inforcongo, à Bruxelles.

Sa présence en Belgique amènera Patrice Lumumba à faire de lui l'un des représentants de son parti à Bruxelles.

C'est pendant ce long séjour dans la métropole et, pour certains, avant même son arrivée en Belgique, que Mobutu jouera le rôle d'indicateur de la Sûreté belge. Il renseignera celle-ci sur les actions et les propos des jeunes Congolais qui commencent à affluer dans les universités et les stages de toutes sortes.

Ce rôle d'indicateur de la Sûreté a été rappelé par d'innombrables articles et livres. Jamais Mobutu n'a envoyé de protestation.

Ernest Glinne, à l'époque député au Parlement belge, aujourd'hui ministre du gouvernement belge, écrivait dans *La Gauche* du 24 septembre 1960 :

70. Pierre Davister qui, en quittant *Pourquoi pas ?*, avait fondé *Spécial* au moyen de capitaux très imposables versés par Moïse Tshombe et défendra sa politique pendant qu'il sera à la tête du gouvernement de Léopoldville, passera avec armes et bagages au service de Mobutu, immédiatement après le coup d'Etat du 25 novembre 1965, sans autre transition que celle-ci (*Spécial*, 3 décembre 1965) :

« Du coup, les éléments politiques, économiques et humains changeaient nécessairement du tout au tout ; de Tshombiste, l'avenir du Congo devenait Mobutiste. C'est un fait, et le réalisme commande d'en tenir compte. »

Depuis lors, *Spécial* n'a pas cessé d'être le journal officieux de Mobutu à Bruxelles, ce qui l'a fait appeler par un hebdomadaire satirique : *La Voix de son Nègre*.

« Journaliste à *L'Avenir* quotidien de Léo, M. Mobutu y était aussi indicateur de la Sûreté ! »

Michel Merlier, dans son livre *Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance*⁷¹, parlait de « Mobutu, ancien agent de la Sûreté belge ».

Remarques africaines en 1966, p. 34, après que ma collaboration à cette revue eut pris fin, écrivait en parlant de Mobutu au moment de son premier coup d'Etat :

« Pourtant le colonel Mobutu semblait à cette époque fidèlement attaché à Patrice Lumumba auquel il devait son ascension rapide : petit journaliste, à l'occasion indicateur de police, Lumumba en avait fait d'abord son secrétaire à la présidence du Conseil, ensuite un colonel chef d'Etat-Major, tous les observateurs et tous les témoins du drame s'entendent d'ailleurs pour décrire Mobutu comme un être falot et velléitaire. »

C'est au cours de la Conférence de la Table Ronde à Bruxelles que Patrice Lumumba apprit le métier accessoire qu'avait exercé son jeune protégé. Il n'attendit pas que Mobutu s'en excuse pour lui accorder le pardon le plus entier en lui disant qu'il le comprenait, que sa bourse de stagiaire ne lui permettait pas d'entretenir sa famille, mais que maintenant c'était fini, que l'indépendance rendrait inutiles de telles compromissions, etc. Les délégués du M.N.C. à la Table Ronde et quelques autres connaissaient l'incident.

Pierre De Vos dans *Vie et mort de Patrice Lumumba* rappelant lui aussi que Mobutu avait été indicateur de la Sûreté belge (p. 85 et 87), rapporte les propos que Lumumba lui a tenus à ce propos :

71. Editions Maspero, Cahiers Libres, n° 32-33, p. 323.

« Je sais que Mobutu a servi la Sûreté, mais il faut se replacer dans l'atmosphère dans laquelle nous avons vécu à cette époque.

« Les Belges nous payaient mal, nous devions élever nos enfants dignement, un billet de cent francs permettait d'équilibrer le budget. Mobutu en a eu besoin et je comprends qu'il ait accepté, comme tant d'autres, de jouer aux indicateurs. Maintenant qu'il est chez moi, c'est bien fini. » (P. 240.)

Serge Michel, dans *Uhuru Lumumba*⁷², pouvait s'indigner de l'attitude de Mobutu « neutralisant » Patrice Lumumba :

« posant pour les " grandes agences " occidentales, bafouant son bienfaiteur, l'homme qui lui avait pardonné son passé de mouchard au nom de la souffrance de ses frères [...] »

et rapporter (p. 97) cette croustillante anecdote d'un Conseil de ministres tenu chez Lumumba quelques jours avant son éviction :

« Il faut régler ces problèmes de presse, dit Lumumba. Mobutu crie : " Tous des espions, les journalistes. Je le sais. Je l'ai été. " »

C'est un agent de la Sûreté, M. Henry, qui est le parain d'une fille de Mobutu⁷³.

Il est assez normal que, de la Sûreté belge, Mobutu ait passé, au bon moment, dans les services secrets américains en l'espèce la C.I.A., la Central Intelligence Agency.

72. Editions Julliard.

73. MONTHEIM, *op. cit.*, p. 90.

Sur ce point, l'on dispose d'une source indiscutable : Andrew Tully, l'historiographe officiel de la Maison Blanche pour la période 1948-1961 et de la C.I.A. Passant en revue dans son livre *C.I.A. Inside Story*⁷⁴ les interventions de la C.I.A. dans les différentes régions du monde, ses échecs, ses succès, Tully vante la découverte par la C.I.A. de Mobutu : « l'homme fort » du Congo.

« On peut dire, écrit-il, sans peur de se tromper, que Mobutu fut "découvert" par la C.I.A. »

Rappelant le rôle joué par la C.I.A. auprès de Kasavubu pour le pousser à révoquer Lumumba⁷⁵ et les difficultés auxquelles cette révocation donna lieu, Tully écrit :

« C'était évident que l'indolent Kasavubu n'était pas un adversaire pour Lumumba, mais la C.I.A. disposait de l'homme qui devait prendre l'affaire en charge au nom de Kasavubu.

« Cet homme était évidemment Joseph Mobutu. A dater du 14 septembre, il émergea comme l'homme militairement fort du Congo. Avec l'assentiment de Kasavubu, Mobutu entra en fonction... »

Puis évoquant le collègue des commissaires-étudiants, mis en place par Mobutu :

« Le Collège des Hauts Commissaires, avec l'aide de la C.I.A., mit la main sur une série de lettres de Lumumba... »

« A la grande joie de ses patrons américains, un des premiers actes de Mobutu, en assumant le pouvoir, fut de chasser du pays ces "techniciens" russes et de confisquer cette littérature.

« Cependant Lumumba demeurait comme une épine dans le flanc du régime Mobutu.

74. New York, 1962, p. 221.

75. Voir plus haut, p. 62.

« L'homme fort du Congo ordonna la capture de Lumumba avant qu'il atteignît Stanleyville.

.....

« Pour brutale qu'elle soit, on ne pouvait nier que la mort de Lumumba avait purifié l'air et créé une atmosphère où l'on pouvait passer à l'unification du Congo⁷⁶. »

Un autre historien américain, Charles P. Howard Sr⁷⁷, rapporte que bien avant son coup d'Etat, Mobutu avait été, pendant tout le mois d'août 1960, l'hôte nocturne de l'ambassade des Etats-Unis, jusqu'au jour où il disposa d'assez d'argent pour assurer la paye de l'armée et renverser le gouvernement :

« It was common knowledge among informed sources in the Congo, that during the month of August 1960, Mobutu was a constant night time visitor of the United States Embassy in Leopoldville. Shortly afterwards he turned up with enough money to undermine the Lumumba government ; being able to pay the army and take over. »

L'ambassadeur des Etats-Unis à ce moment était M. Clare Timberlake qui allait prêter son hélicoptère per-

76. Une déclaration récente du général Neguib (voir *Le Monde*, 4 août 1973) à qui la C.I.A. avait voulu faire jouer, à l'égard de Nasser, le rôle imparté à Mobutu à l'égard de Lumumba permet de faire un intéressant recouplement. Dans son livre, Andrew Tully, parlant du rôle de la C.I.A. en Egypte avait écrit, p. 104 : « In any event, Neguib was C.I.A.'s man » ; p. 106 : « At least on the surface, Neguib had emerged as Egypt's "strong man". » Il emploie donc pour le général Neguib les mêmes expressions que pour Mobutu, dans le chapitre consacré au Congo. Les révélations faites par le général Neguib en 1973 sont particulièrement significatives : « Le général Neguib explique ainsi qu'à deux reprises, en 1953 et 1954, les Etats-Unis, par l'intermédiaire de la C.I.A., lui offrirent de l'aider, avant son éviction, contre le colonel Nasser. Il a refusé, explique-t-il encore, parce qu'il n'admettait pas l'idée de "rechercher un soutien étranger pour rester au pouvoir". »

77. *Freedomways*, vol. 2, n° 2, Spring 1962, New York, p. 145.

« La République du Congo sera un *Etat laïc*, démocratique, gouverné par le peuple pour le peuple. »

Un tel texte était évidemment inacceptable pour la hiérarchie d'une Eglise qui avait régné jusque-là en maîtresse incontestable. Moins d'une semaine après le dépôt du programme gouvernemental, Monseigneur Malula, évêque auxiliaire de Léopoldville, avait fulminé ⁸² :

« La religion n'est pas quelque chose d'importé dans ce pays. Le *laïcisme*, au contraire, *ce déchet de la civilisation occidentale*, importé au Congo par les ennemis de Dieu, n'est nullement de nature à nous ennoblir. Faut-il introduire dans notre Congo *ce sous-produit de la civilisation occidentale* qui dans certains pays d'Europe a été encore récemment à l'origine de luttes scolaires vaines et stériles ? Non. Pour les vrais nationalistes congolais, pour tous ceux qui aiment sincèrement ce pays, le laïcisme est un attentat à la vie religieuse du peuple bantou dont la vie privée familiale et publique est tout entière imprégnée de sens religieux.

Je fais un appel solennel à tous ceux qui sont fiers et jaloux de leurs richesses traditionnelles pour *repousser le matérialisme athée comme le pire des esclavages* et comme étant diamétralement opposé à toutes les tendances religieuses de l'âme bantoue. »

L'anticlérical Mobutu avait vu là une carte à jouer.

Léopoldville valait bien une messe !

Dès ce moment, il recevra les encouragements de la presse catholique, spécialement de *Présence congolaise*, organe proche de Mgr Malula ⁸³ :

82. *Le Courrier d'Afrique*, 29 juillet 1960.

83. *Présence congolaise*, 7 janvier 1961. Les appels à Mobutu se répétèrent par la suite, par exemple, le 6 octobre 1962, avant l'arres-

« Colonel, nous fondons de grands espoirs sur vous. Finies toutes les mesures de clémence vis-à-vis des ennemis de la nation. Tous les perturbateurs hors d'état de nuire, s'il vous plaît. Combattez avec la dernière énergie le lumumbisme jusqu'au bout.

« Nous sommes derrière vous et nous vous soutenons puissamment, sans réserve. »

C'est le même journal qui, le 14 janvier 1961 réclamera, le premier, le transfert de Lumumba de sa prison de Thysville à Elisabethville ⁸⁴. Trois jours plus tard ce vœu était réalisé et le Premier ministre était assassiné.

Au cours du Te Deum, célébré à l'occasion du premier anniversaire de l'indépendance du Congo, Mgr Malula, promu entre-temps archevêque de Léopoldville, proclamait ⁸⁵ :

« Un drame se joue au cœur de l'Afrique. Deux forces s'affrontent au Congo : le matérialisme d'où qu'il vienne et nos traditions spirituelles. Le Congo est devenu le terrain de leur irréductible antagonisme. La lutte est d'autant plus âpre que le Congo servira d'un magnifique tremplin pour subjuguier le continent africain. C'est avec un cœur plein d'angoisse, mes frères, que j'élève ma voix pour avertir ceux qui sont responsables de ce pays. Il n'y a qu'une option possible. " Qui n'est pas avec moi, dit le Christ, est contre moi ". »

Et s'adressant aux premiers rangs de l'assistance où « plastronnait » Mobutu :

tation du ministre lumumbiste Gbenye. Il y est fait appel « au jeune général pour jeter toute la pourriture de la politique dans la poubelle ».

84. Le journal avait la tartuferie de justifier son exigence par « la sécurité personnelle des prisonniers et l'ordre public de la province de Léo ».

85. *Le Courrier d'Afrique*, 11 juillet 1961.

« Unissons-nous, mes frères. Une poignée d'hommes de bonne volonté auxquels je rends aujourd'hui un vibrant hommage ayant comme arme leur foi en Dieu et leur dévouement à la Nation ont pu endiguer la vague de tyrannie qui menaçait de réduire notre pays à l'esclavage. Nous ne cessons d'invoquer pour eux Celui qui, du haut des cieux, dirige non seulement les hommes mais aussi les événements. Qu'avec l'aide de Sa grâce, ceux qui ont commencé l'œuvre de pacification de notre pays puissent l'achever. »

Et comme s'il fallait encore une fois pourfendre cette idéologie qu'il vomit, Mgr Malula en donne sa définition :

« Le matérialisme, cette course aux plaisirs, au confort, à l'intérêt égoïste, cette superstition moderne qui, faisant miroiter devant les yeux de l'humanité le mirage d'un bonheur paradisiaque terrestre, menace d'emberlificoter certains de nos frères; en réalité cette superstition des pays soi-disant hypercivilisés et surcultivés ne cherche qu'à nous réduire à un esclavage dans lequel les droits de la personne humaine, de la famille, et de Dieu, sont littéralement méconnus. »

Patrice Lumumba avait vu juste lorsque dans le dernier discours qu'il prononça à la Chambre congolaise, le 7 septembre 1960⁸⁶, il s'était écrié :

« Ce sont tous ces milieux catholiques, qui mènent leur propagande dans leurs journaux qui provoquent tous les malheurs que nous connaissons ; devons-nous permettre cet état de chose ?

« En Afrique, tous ceux qui sont progressistes, tous ceux

⁸⁶. Congo 1960, C.R.I.S.P., p. 843 et 846.

qui sont pour le peuple et contre l'impérialisme, ce sont des agents de Moscou !!! »

Les terribles démêlés qui opposeront, en 1973, Mobutu à Mgr Malula et au Vatican lui-même⁸⁷, ressemblent fort à un règlement de comptes. Et le prélat doit se demander, après ce long concubinage qui se termine par une rupture retentissante, si son Eglise n'aurait pas pu s'accommoder mieux du laïcisme de Lumumba que de cette solidarité avec un homme qui, après avoir, avec sa bénédiction, liquidé Lumumba, a successivement éliminé Tshombe, Kasavubu, pour régner sans partage et sans contrôle, et qui peut aujourd'hui proclamer : « Il n'y aura jamais au Zaïre, moi vivant, comme chef de l'Etat, de problèmes entre Dieu, Mobutu et les Zaïrois. Mais entre Dieu, Mobutu, les Zaïrois et les hommes de l'Eglise, oui⁸⁸. »

Quelques aspects de la personnalité de Mobutu

Qu'il ait eu, au lendemain de l'indépendance du Congo et après son coup d'Etat, des habitudes d'intempérance, est établi par le témoignage de son hagiographe, Francis Monheim, dont on sait pourtant avec quelle admirative ferveur il témoigne, lui à qui Mobutu, le lendemain du second coup d'Etat et alors qu'il le félicitait de sa réussite, avait dit avec une jolie modestie :

« J'ai fait mon petit possible⁸⁹. »

⁸⁷. L'Agence France-Presse, à Kinshasa (v. *Le Soir*, 13 juin 1973) rapporte que Mobutu a accusé les milieux proches du Vatican de vouloir « intensifier la propagande subversive contre son pays ». « Si cette campagne de provocation devait continuer, a-t-il dit, il en résulterait pour le Vatican des conséquences fâcheuses, voire même incalculables. »

⁸⁸. Interview d'Etienne Ugeux dans *Le Soir*, 7 avril 1973.

⁸⁹. *Spécial*, 2 décembre 1965.

« Toutes ces émotions, écrit Monheim⁹⁰, après l'éviction de Lumumba, ont mis les nerfs de Mobutu à terrible épreuve. En cinq jours de temps, le colonel a maigri de 15 kilos... Il est tellement nerveux qu'il n'arrive plus à manger ; le whisky par contre le tient debout ; il en boit une, puis deux bouteilles par jour. »

D'autres témoins sans doute moins bienveillants ont souligné cette tendance. Serge Michel notamment⁹¹, alors secrétaire de presse qui ne quittait plus le Premier ministre Lumumba :

« Mme Lumumba a caché la clé de la cave mais n'a pu refuser une bouteille de champagne au colonel Mobutu vautré dans un fauteuil.

« Il se fait servir par Mme la Présidente, la lorgnant comme il l'a vu faire dans les cabarets de Bruxelles. »

Serge Michel rapporte encore⁹² :

« Les leaders sont en vacances, week-end à la bantoue chez le Premier ministre qui n'est plus que Patrice et où chacun fait ce qui lui plaît ; Mobutu boit systématiquement et en silence »

et parlant de la scène de Thysville, où s'est sans doute décidé le sort de Lumumba⁹³ : « Mobutu boit... Mobutu se saoule. »

Il semble que de tels excès se soient produits par la suite, au moins en une autre occasion où Mobutu ne devait pas avoir bonne conscience. Nous parlerons plus loin des pendaisons de la Pentecôte. Rappelons ici que :

90. *Op. cit.*, *Mobutu l'homme seul*, p. 148.

91. *Uhuru Lumumba*, p. 147.

92. *Op. cit.*, p. 197.

93. *Op. cit.*, p. 252.

« Lorsque le ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville fit une ultime démarche, la nuit précédant l'exécution, en faveur des condamnés, il trouva le général Mobutu ivre-mort⁹⁴. »

Pour compléter le tableau, il faut reproduire ici le portrait que Monheim, au lendemain du coup d'Etat de 1965, toujours un peu amoureux de son modèle, a brossé de Mobutu⁹⁵.

« Autodidacte, grand amateur de musique classique, lecteur assidu de journaux et d'hebdomadaires auxquels il est abonné, grand sportif (football, équitation, parachutisme, etc.), admirateur de Tisot et surtout du général de Gaulle, aimant la bonne chère et les bons mots, adorant taquiner ses amis, très à l'aise dans n'importe quel milieu, détendu, affable, Joseph Désiré Mobutu est un personnage fascinant dont la gravité n'exclut jamais une certaine insouciance et dont l'intelligence est empreinte de spontanéité. Mobutu est, dans le vrai sens du mot, un humaniste. »

Un tel éloge rend un fâcheux écho. Il existe des portraits très semblables de dirigeants nazis et de chefs de la Gestapo, eux aussi grands amateurs de musique classique entre deux « interrogatoires ». « Humanistes » à leurs heures et très tendres avec leurs amis.

94. *Pourquoi pas ?*, 18 mai 1967.

95. *Spécial*, 25 novembre 1965.

Retour à l'histoire

Les suites du coup d'Etat du colonel Mobutu

La réaction du Premier ministre Patrice Lumumba et de son gouvernement ne se fait pas attendre.

Dès le matin du 15 septembre 1960, le gouvernement rend public le communiqué suivant :

« Le gouvernement central de la République du Congo porte à la connaissance du peuple que le colonel Mobutu, chef d'état-major des forces armées, a été corrompu par les impérialistes pour jouer un coup d'Etat contre le gouvernement légal et populaire. »

Et Patrice Lumumba lui-même, au cours de la dernière sortie qu'il parviendra à faire, traqué dans Léopoldville par les soldats envoyés par Mobutu pour l'arrêter, déclarera, dans le même hall de l'hôtel Régina où le colonel avait proclamé son coup d'Etat ⁹⁶ :

« Le colonel Mobutu me doit tout. Je l'ai nourri alors qu'il était un clochard et il s'est mis maintenant au service des impérialistes. »

96. *La Cité*, 11 octobre 1960.

Dès le moment où Mobutu « neutralisa » Patrice Lumumba, celui-ci fut privé de sa liberté. Il n'eut plus aucun accès à une radio quelconque alors que Kasavubu continuait à faire des déclarations à Radio-Brazzaville et à la Radio-Makala, cette radio clandestine offerte par des milieux belges et katangais aux adversaires de Lumumba.

Placé en résidence surveillée dans sa demeure, il vit renforcer cette surveillance par Mobutu à chaque sortie qu'il parvint à faire dans la cité. Le cordon de soldats mobutistes affecté à sa garde ne cessa de grossir.

L'appel que le colonel Mobutu fit aux jeunes universitaires congolais de Belgique n'était pas fortuit.

Depuis le début de septembre, ces jeunes gens fortement influencés par leurs maîtres et par le milieu belge furieusement excité contre le Premier ministre du Congo, avaient pris des positions dont certains durent avoir honte par la suite. L'Association des étudiants noirs de Belgique, ancêtre de l'Union générale des Etudiants congolais (U.G.E.C.) lance un appel à la révocation de « l'indésirable Lumumba » ⁹⁷, allant jusqu'à proclamer :

« Si Lumumba reste au pouvoir nous ne verrons aucun inconvénient à l'attitude séparative de M. Tshombe et d'autres. Nous les encouragerons jusqu'à l'éclatement complet du pays. »

97. *La Libre Belgique*, 9 septembre 1960.

Cette attitude de véritable trahison prise publiquement dans un pays qui encourageait et soutenait, à ce moment, la sécession du Katanga devait, aux yeux du colonel Mobutu, qualifier particulièrement ces jeunes gens pour s'emparer de la direction de leur pays.

Les milieux réactionnaires blancs eux, en tout cas, étaient sûrs de ne pas se tromper. Ils se vantèrent d'avoir immédiatement fourni à ces étudiants tous les moyens matériels dont ils pouvaient avoir besoin, et pour commencer sans doute, les billets d'avion qui devaient leur permettre d'accourir à l'appel de Mobutu. Un périodique d'extrême-droite⁹⁸ rapportera quelques jours après le coup d'Etat :

« Quelques hommes de droite aidèrent les étudiants de Léo à prendre le pouvoir. Je n'hésite pas à révéler que tous les moyens matériels dont disposèrent les universitaires congolais pour tenter de vaincre leurs adversaires communistes furent procurés par des militaires de droite. »

Ainsi que le raconte Monheim⁹⁹, aussitôt son coup d'Etat proclamé :

« Le colonel Mobutu envoie un télégramme à l'Association des Étudiants noirs en Belgique et 48 heures plus tard les premiers universitaires arrivent à Ndjili : Marcel Libau, le président de l'Association, Evariste Loliki, José Nussbaumer [...]. »

Et comme il faut nommer parmi eux le président du Collège des commissaires généraux :

« Les étudiants firent rapidement leur choix sur la personne de Justin Bomboko. Comme nous sommes presque

98. *Europe Magazine*, 28 septembre au 11 octobre 1960.

99. *Op. cit.*, p. 151.

tous de Louvain, dit quelqu'un, et que Bomboko est de l'Université libre de Bruxelles, ça tombe très bien¹⁰⁰. »

L'un d'entre eux, Mario Cardoso¹⁰¹ qui avait été, lui aussi, membre du M.N.C., avant de recevoir la grâce mobutiste, allait donner le ton. Faisant, au nom du Collège, une première déclaration publique, il proclamait :

« Le colonel Joseph Mobutu s'est fait votre porte-parole, votre interprète. Il est aujourd'hui l'homme qui nous a délivrés du colonialisme communiste et de l'impérialisme marxiste léniniste. Il est aujourd'hui celui qui a compris le véritable intérêt supérieur du pays : " grâce à l'armée nationale congolaise, nous ne passerons pas d'un esclavage à l'autre ". »

Le colonel a l'occasion de manifester, à diverses reprises, sa conception de la démocratie.

Le 20 septembre 1960¹⁰², un communiqué officiel traduisait la conception que cet ancien journaliste avait de la liberté de la presse :

« Le colonel Mobutu communique à la presse ce qui suit : A partir de ce jour, mardi 20 septembre, et conformément aux dispositions que j'ai arrêtées, un collège de hauts commissaires chargé de la gestion des départements ministériels vient d'être mis en place. Ce collège est seul habilité pour conduire la politique générale du pays, faire respecter la légalité et assumer la représentation de la République du Congo à l'étranger.

100. *Op. cit.*, p. 152.

101. Que la réforme de l'« authenticité » fera appeler plus tard Losembe et que la justice suisse sauvera in extremis en 1973, de l'extradition réclamée par Mobutu à cor et à cri. C'est Monheim, *op. cit.*, p. 155, qui a rapporté le texte de sa déclaration.

102. *La Gauche*, 24 septembre 1960.

« La presse est invitée dorénavant à n'entrer en contact qu'avec ce collège et toute dérogation à cette règle, tendant à faire publier des communiqués contradictoires des partis rivaux, amènera d'office l'arrestation des contrevenants à l'ordre établi. »

Une dépêche de presse ayant relaté que le colonel Mobutu était d'accord pour rouvrir le Parlement « si telle était la volonté de la majorité des parlementaires », *Le Courrier d'Afrique*¹⁰³ avait dû publier, dès le lendemain, cette rectification :

« Dans l'information publiée hier sous le titre : " Le colonel Mobutu se déclare prêt à rouvrir le Parlement si telle est la volonté de la majorité des parlementaires ", prière de lire : " si la majorité des parlementaires désavoue M. Lumumba, je suis prêt à autoriser la réouverture du Parlement " et non " si la majorité des parlementaires est de cet avis ", comme nous l'avions écrit à la suite d'une mauvaise retransmission du texte. Ceci change évidemment les choses », concluait *Le Courrier d'Afrique*.

Les excès commis par la soldatesque de Mobutu s'aggravent sans cesse.

Cléophas Kamitatu, président du gouvernement provincial de Léopoldville et qui a dans ses attributions l'ordre et la sécurité de la capitale s'inquiète de ces débordements.

Au cours d'une conférence de presse¹⁰⁴ il révèle notamment que :

« A l'insu des autorités gouvernementales de l'Etat de

103. *Le Courrier d'Afrique*, 6 octobre 1960 ; *Le Monde*, 8 octobre 1960.

104. La presse, 20 octobre 1960.

Léopoldville, une prison a été instituée à Binza¹⁰⁵ où les pires sévices sont infligés aux détenus qui passent parfois des journées entières sans prendre de nourriture. »

Kamitatu dénonce les exactions des militaires de Léo. Il rappelle que chaque jour des hommes sont enlevés de gré ou de force et disparaissent; que des fillettes subissent les assauts de militaires qui se livrent à de nombreux viols.

Kamitatu a pris les mesures pour remédier à cette situation.

Il confirme notamment avoir envoyé : « une lettre au colonel Mobutu lui demandant de reprendre en main l'armée et de mettre fin aux actes indignes d'une armée dont les responsables sont militaires ».

Il affirme : « Nous entrons dans un régime de dictature de l'armée en débandade. »

Aussitôt Mobutu réagit violemment¹⁰⁶ :

105. Le célèbre camp militaire de Binza qui donnera son nom au « groupe de Binza » qui, autour de Mobutu, gouvernera le Congo jusqu'à ce que Tshombe devienne Premier ministre, puis reprendra le pouvoir après le second coup d'Etat jusqu'à ce que Mobutu élimine deux de ses membres : Nendaka et Bomboko, pour régner sans partage. Mobutu et les membres du groupe avaient leur habitation à l'intérieur du camp où les para-commandos assuraient leur protection.

Un envoyé spécial de l'agence France-Presse à qui Mobutu fit une déclaration à cette époque (*Libre Belgique*, 24 octobre 1960) précise que, « pour accéder au nid d'aigle occupé par Mobutu, à cinq kilomètres de Léopoldville, on doit franchir un double barrage de barbelés, gardé par des commandos en tenue de campagne.

« Il faut pour franchir ce barrage, une autorisation personnelle du colonel. Passé ce double barrage, on débouche sur un petit plateau où les quelque trois cents soldats qui composent les commandos occupent les villas abandonnées par les Belges. L'entrée elle-même de la villa du colonel est gardée par une auto-mitrailleuse et dix soldats marocains renforcent la garde personnelle du colonel Mobutu. »

Ces soldats marocains constituaient une attention personnelle du général Kettani dont on sait le rôle dans la préparation du coup d'Etat.

106. La presse et notamment *Le Peuple*, 22-23 octobre 1960.

« Nous allons prendre des mesures draconiennes à la chaîne incartade de M. Kamitatu », déclare-t-il.

Cela n'empêchera pas Kamitatu de demeurer fidèle à la légalité. Le 29 septembre il avait déjà proclamé qu'il n'y avait pas de solution possible sans Lumumba.

Peu après, dans une conférence de presse, il avait confirmé qu'il considérait Lumumba comme le seul chef du gouvernement malgré sa révocation par le président Kasavubu.

Lorsqu'au congrès de Sofia, l'Assemblée générale des juristes démocrates, composée de 360 juristes de 47 nations différentes, consacra la légalité du gouvernement Lumumba, Kamitatu publia en première page de son hebdomadaire, *Solidarité africaine*, le texte de la résolution de l'A.I.J.D., et une photographie de Lumumba avec la légende suivante :

« Ne vous inquiétez pas, mes chers amis, votre gouvernement, le gouvernement légal, sera bientôt réinstallé. Mes vacances prennent fin ¹⁰⁷. »

Mobutu entrera en transes. Il cherchera à confisquer les exemplaires du journal qui n'ont pas été distribués. Il prescrira des poursuites judiciaires contre Kamitatu et, dans une interview où il attaquera *Solidarité africaine* ¹⁰⁸, il dira :

« Vous savez que Kamitatu, président du gouvernement provincial de Léopoldville est l'éditeur responsable de ce journal contre lequel une action judiciaire est en cours.

« Les policiers militaires se sont rendus chez M. Kamitatu et l'ont arrêté. Cela se passait jeudi après-midi. M. Ka-

107. *Le Monde*, 7 novembre 1960.

108. La presse du 13 novembre 1960.

mitatu se trouve, depuis, au camp de l'Ozone, pour les besoins de l'enquête. »

Le représentant spécial au Congo de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Dayal, dans son rapport de travail au Secrétaire général, en date du 2 novembre 1960 ¹⁰⁹, a fait cette description très sévère du rôle et de l'action des commissaires généraux :

« 121. — Le collège des commissaires, formé de jeunes étudiants inexpérimentés dont le but déclaré était de continuer à faire fonctionner les éléments de l'administration a créé ses propres problèmes en relation avec l'effort des Nations Unies. Ces jeunes gens étaient invariablement accompagnés par de nombreux conseillers belges, pris à l'occasion parmi leurs propres maîtres.

« La conséquence inévitable fut que les commissaires étaient plus enclins à écouter leurs propres mentors qu'à agir en coopération avec les consultants des Nations Unies qui, dans beaucoup de ministères, virent se dresser contre eux un mur d'opposition.

« En effet, au lieu de coopérer avec la mission d'aide technique des Nations Unies comme c'était leur but proclamé, les commissaires se sont en fait opposés à elle.

« Leur inexpérience, leur manque de méthode et d'ordre, leur sensibilité aux influences extérieures combinés à une propension à publier des déclarations contradictoires ont

109. Document A/4557 de l'O.N.U. Nous avons reproduit le texte intégral des deux rapports de M. Rajeshwar Dayal en annexes de notre livre *Le Gouvernement congolais et l'O.N.U. Un paradoxe tragique*, aux éditions de Remarques congolaises, cf. p. 178-179.

introduit de nouveaux éléments de retard, de confusion et de désorganisation. Par la combinaison de ces facteurs, la situation chaotique de l'administration et de l'économie atteignit presque l'effondrement. »

L'ambassadeur Dayal a d'autre part constaté de manière définitive que le collège des commissaires généraux qui n'avait aucune existence légale n'avait d'autre autorité que celle du colonel Mobutu lui-même.

« 122. — Le collège a été nommé par le chef de l'état-major de l'A.N.C.

L'autorité des commissaires est, dans la meilleure hypothèse, simplement une autorité dérivée : *en tant que corps désigné par le chef d'état-major, son autorité ultime réside dans la volonté de celui-ci* et dans telle autorité sur ses troupes qu'il peut être en position d'exercer de temps en temps. »

Dans le même rapport, le représentant spécial de l'O.N.U. constate que le désordre et le chaos se sont aggravés considérablement depuis la prise du pouvoir par Mobutu, cette « prétention arbitraire à l'autorité politique avec appui d'unités de l'A.N.C. ».

« 5. — Un des développements les plus perturbateurs et même alarmants, enregistrés depuis le 21 septembre 1960, a été la disparition continue et souvent rapide de la loi et de l'ordre. Le facteur qui a contribué le plus à cette disparition a été l'indiscipline des forces de l'A.N.C., qui, de plus en plus, se sont rendues coupables d'actes illégaux et arbitraires de toutes sortes. Cette indiscipline constitue à l'heure actuelle l'une des plus graves menaces à l'égard des objectifs des opérations des Nations Unies au Congo. Les actes illégaux et de violence com-

mis durant les dernières semaines par l'A.N.C. ont eu lieu tant à Léopoldville que dans les différentes provinces ¹¹⁰. »

Et M. Hammarqsjöld, dont la responsabilité dans la réduction à l'impuissance du gouvernement Lumumba est pourtant très lourde, commence à être lui-même effrayé de la situation qui s'est créée à la suite du coup d'Etat de ce jeune colonel. Dans son propre rapport à l'Assemblée générale de l'O.N.U. ¹¹¹ :

« Le Secrétaire général des Nations Unies déclare que l'indiscipline de l'armée congolaise, coupable de plus en plus d'actes illégaux et arbitraires de toutes sortes, représente à l'heure actuelle la menace la plus grave à l'action des Nations Unies au Congo... »

M. H. dénonce le coup d'Etat du colonel Mobutu qui, selon lui, a été une « intrusion de l'armée sur la scène politique qui constituait une nouvelle menace à la paix et à la sécurité ».

Il dénonce aussi « le collège des commissaires composé d'étudiants sans expérience, qui s'oppose à la mission de l'O.N.U. ».

Un homme politique belge, qui ne participe pas à l'hystérie collective de l'antilumumbisme et à l'encensement du providentiel Mobutu, l'ancien ministre socialiste Victor Larock, se gausse de ce : « colonel de vaudeville et de cette quinzaine d'éliacins promus commissaires ¹¹². »

Le vaudeville, hélas, est au Congo proche de la tragédie. Lorsque cet homme qui demeure fidèle à la légalité et au gouvernement de Patrice Lumumba, le gouverneur de

¹¹⁰. *Op. cit.*, p. 129.

¹¹¹. La presse du 4 novembre 1960 et notamment *La Libre Belgique* et *La Cité*.

¹¹². *Le Peuple*, 3 novembre 1960.

la province de Léopoldville, M. Cléophas Kamitatu,nonce la « dictature » de l'armée en débandade et annonce sa décision de faire rétablir l'ordre par la police aidée contingents de l'O.N.U., Mobutu amène dans la capi des blindés du camp de Thysville et impose sa violence.

Il tient une conférence de presse et accuse Kamitatu l'O.N.U. de comploter contre lui. Il en profite pour clamer ¹¹³ que : « Le Parlement ne se réunira qu'avec autorisation. Il s'opposera à la reprise des relations a l'U.R.S.S. ou la Tchécoslovaquie. " Si un gouverne s'aventurerait à renouer avec ces pays, je le mettrais terre le jour même ", a-t-il dit. Il s'opposera également départ de Lumumba. " Je saurai bien l'en empêcher ". »

Il est clair qu'il considère déjà Lumumba comme prisonnier. Lumumba ne s'y trompe pas. Il envoie un télégramme à l'O.N.U., dans lequel il se plaint d'être menacé par l'armée congolaise et demande la protection des troupes de l'O.N.U.

Patrice Lumumba a des raisons sérieuses de s'inquiéter. Depuis quelque temps, Mobutu multiplie les accusations contre le leader camerounais vivant en exil : Félix Moumié. Il prétend que Moumié organise pour le compte de Lumumba des camps de préparation au terrorisme.

Il a ordonné son expulsion. Il a appris, dit-il, qu'il se trouverait toujours dans la région de Léopoldville.

« Je ferai tout pour l'arrêter, déclare-t-il à un journaliste ¹¹⁴ et je l'enverrai en cadeau au gouvernement camerounais. »

A un autre, il déclare ¹¹⁵ :

113. La presse du 1^{er} novembre 1960.

114. *La Libre Belgique*, 18 octobre 1960.

115. *Le Courrier d'Afrique*, 18 octobre 1960.

« D'après mes renseignements, Moumié est dans la province. Si je mets la main dessus, ce sera un cadeau pour le Premier ministre camerounais. Je le lui enverrai par avion spécial. »

A un autre encore ¹¹⁶ il dit :

« Un jour, je prendrai Moumié lui-même, et je me ferai un plaisir de faire don de son corps au gouvernement du Cameroun. »

De telles proclamations, manifestant de telles intentions, n'étaient pas habituelles dans l'histoire des relations entre Etats. Leur singularité même avait de quoi inquiéter. Lorsque trois mois plus tard, Patrice Lumumba, Okito, le vice-président du Sénat et Mpolo, son ministre, seront expédiés au Kasai d'abord, puis au Katanga et qu'on avertira Tshombe de l'arrivée de *trois paquets* à son intention, il sera impossible de ne pas voir, entre cet envoi et l'intention proclamée par Mobutu à l'égard de Moumié plus qu'une troublante coïncidence.

Ce que Mobutu n'a pu réaliser avec Moumié, mort empoisonné quelques semaines plus tard en Suisse, au profit du président Ahidjo du Cameroun, il a pu le réaliser avec Lumumba, le 17 janvier 1961, au profit des autorités du Katanga en sécession. Lumumba était un cadeau pour Tshombe. Mobutu le lui a envoyé par avion spécial.

Le rapprochement de Mobutu avec Tshombe se renforce dans la mesure où le colonel a l'impression que l'O.N.U., grâce à qui il a pu prendre le pouvoir, réalise l'erreur

116. *Le Peuple*, 18 octobre 1960.

qu'elle a commise sur le plan des faits autant que sur le plan du droit et veut essayer de rétablir la légalité au Congo, ce qui doit entraîner nécessairement la réouverture du Parlement et le retour au pouvoir de Patrice Lumumba.

Mobutu, chef d'état-major d'une armée qui a pour devoir de mettre fin à la sécession du Katanga, va dès lors comploter avec les dirigeants de cette province. Fidèle à l'idée force déjà définie par les étudiants auxquels il a fait appel : « plutôt l'éclatement du Congo que le retour au pouvoir de Lumumba », Mobutu se rend à Elisabethville, en personne, le 16 octobre 1960. Il y rencontre Tshombe et lui « dit son admiration pour la tenue des gendarmes katangais ¹¹⁷ » qu'il avait pourtant pour mission de combattre et contre qui il avait établi des plans de bataille, deux mois plus tôt.

Mobutu avait été accueilli à Elisabethville par le major Weber, l'officier belge qui avait pris en charge l'organisation politique et militaire de la sécession ¹¹⁸. Il s'était entretenu longtemps avec l'ennemi de l'unité congolaise :

« L'entretien que je viens d'avoir avec le président Tshombe s'est déroulé dans une atmosphère de très grande cordialité, a déclaré dimanche après-midi le colonel Mobutu en quittant la résidence du président katangais ¹¹⁹. »

Tshombe de son côté déclarera ¹²⁰ :

« Le colonel Mobutu avait manifesté l'intention de s'entretenir avec moi. Nous avons marqué notre accord à sa venue à Elisabethville. Nous avons passé en revue tous les problèmes qui se posent à l'heure actuelle au Congo. Le

117. *L'Essor du Congo*, 17 octobre 1960.

118. *La Cité*, 17 octobre 1960.

119. *Op. cit.*

120. *Op. cit.*

colonel Mobutu a réussi à neutraliser le président Kasavubu, Lumumba et le Parlement. Il a installé le collège des commissaires généraux qui sont des jeunes gens sans expérience *mais dans lesquels on peut avoir confiance.* »

Cet éloge dans la bouche de la marionnette de l'Union minière et du valet des colonialistes belges n'a pas rempli de honte Mobutu et ses boys parce qu'ils étaient convaincus de l'avoir mérité.

Quand il prendra le chemin du retour, Mobutu se retrouvera dans l'avion aux côtés de l'ambassadeur Rothschild, à l'époque âme damnée de la sécession, l'un des auteurs de la Constitution du Katanga, qui, plus tard, en tant que chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, Paul Henri Spaak (avant de devenir ambassadeur de Belgique à Paris) parviendra à infléchir en faveur de Tshombe la politique belge.

Se trouvaient aussi dans l'avion, les membres de la mission belge d'assistance technique au Katanga dont on sait le rôle qu'ils avaient joué pour empêcher le retour du Katanga au sein du Congo.

« Je suis enchanté de mon bref séjour à Elisabethville. Je regrette seulement qu'il n'ait pas duré trois jours ¹²¹ », a déclaré Mobutu en prenant place dans le Boeing de la Sabena. Auparavant, le colonel Mobutu et le président Tshombe, souriants, s'étaient longuement serré la main, mitraillés par les flashes des photographes.

A son retour à Léopoldville, Mobutu, lesté de quelques millions, déclarera à la presse ¹²² : « qu'il avait l'appui entier, économique, moral et financier du Président Tshombe !

121. *Op. cit.*

122. *L'Essor du Congo*, 18 octobre 1960.

« Je puis même dire que je ne considère pas Tshombe comme séparatiste. »

Les journalistes prennent acte de ce que : « Tshombe était prêt à l'assister en cas de différend avec l'O.N.U. » « Lorsqu'on lui demande s'il pouvait compter sur une aide militaire, le colonel Mobutu s'est montré ravi. Il a répondu que " tout son appui, cela résumait tout " ¹²³. »

Il paraît difficile de ne pas considérer comme un acte de haute trahison le fait, pour un chef militaire, de se rendre dans une province en sécession et d'y intriguer avec les chefs rebelles contre les autorités décidées à rétablir l'unité du pays.

Quinze jours plus tard, le Secrétaire général de l'O.N.U. manifestant de plus en plus son intention d'aider à la restauration de la légalité au Congo, ce qui signifiait le rétablissement du gouvernement légal de Patrice Lumumba, Mobutu allait envoyer à Elisabethville des émissaires, notamment Marcel Lihau, commissaire général à la Justice et Daniel Tshitambo, membre du collège des commissaires, qui, au cours d'entretiens secrets avec Tshombe, étaient chargés par le colonel de rechercher l'appui de Tshombe, en vue d'une nouvelle opposition aux Nations Unies ¹²⁴.

Dayal avait raison de dire dans son rapport du 2 novembre 1960 : « 55. — Les activités belges ont augmenté dans les récentes semaines l'intransigeance du commandant de l'A.N.C. aussi bien que des autorités katangaises ¹²⁵. Elles ont empêché une activité politique pacifique et par

123. *Le Courrier d'Afrique*, 18 octobre 1960.

124. *La Libre Belgique*, 3 novembre 1960 ; *Le Sotr*, 5 novembre 1960.

125. On sait que les commissaires généraux comme les autorités katangaises étaient à ce moment inspirés par des Belges qui étaient parvenus à synchroniser leurs activités dans la peur commune d'un retour de Lumumba.

là la possibilité d'un éventuel retour à un gouvernement constitutionnel et le rétablissement de l'unité et de l'intégrité du pays. »

Entre-temps, Mobutu donne des gages à Tshombe. Il fait transférer à Léopoldville le président du gouvernement de Stanleyville, Finant, et trois autres personnalités lumumbistes, dont le commandant Fataki :

« Quatre partisans de M. Lumumba qui exerçaient des fonctions dans la province orientale du Congo, dont M. Finant, président du gouvernement provincial, arrêtés récemment par ordre du colonel Mobutu — sont arrivés jeudi soir par avion à Léopoldville, venant de Stanleyville ¹²⁶. Le colonel Mobutu avait convoqué les journalistes à l'aérodrome de Ndjili pour qu'ils assistent à l'arrivée de l'avion en provenance de Stanleyville. Les quatre personnes se trouvaient sous la garde d'une demi-douzaine de gendarmes et d'officiers de Mobutu. L'un des prisonniers, le capitaine Fataki, commandant le camp militaire de Stanleyville, avait les menottes aux poings. Les autres prisonniers paraissaient hagards et effrayés. »

Ces quatre hommes feront partie du « cadeau » de onze personnalités lumumbistes livrées à Bakwanga, capitale de l'autre province en sécession. Ils y seront massacrés dans les conditions les plus abominables.

126. La presse des 15-16 octobre 1960 notamment *La Libre Belgique*.

Le rapport du représentant spécial de l'O.N.U. au Congo a condamné « (60) l'usurpation des pouvoirs politiques par le chef d'état-major » ; dénoncé « (61) les activités tyranniques illégales du personnel de l'A.N.C. non seulement à Léopoldville mais à travers tout le pays. Depuis la prise du pouvoir par leur chef d'état-major le 14 septembre, ces troupes indisciplinées, manquant de tout contrôle cohérent, ont été entraînées dans le tourbillon de la cause politique » ; constaté que « (64) la volonté arbitraire de la soldatesque s'est substituée à la loi du pays » ; et conclut : « (118) Le coup d'Etat du chef de l'état-major de l'A.N.C. a introduit un nouveau facteur ajoutant à la complexité de la situation. Le travail quotidien de l'administration devait être dirigé par un collège de commissaires recrutés surtout parmi les étudiants. En fait, l'irruption de l'armée sur la scène politique a cependant constitué une nouvelle menace pour la paix et la sécurité; elle a entravé en fait l'activité politique pacifique. Loin de fournir une quelconque mesure de sécurité et de stabilité, l'A.N.C. devint le principal fauteur de désordre. Cette force éparpillée dans différents centres à travers le pays, manquant de toute direction ou contrôle cohérent, indisciplinée, non payée mais bien armée commença à prendre la loi dans ses propres mains.

« La pratique des arrestations et des emprisonnements arbitraires sans la moindre justification légale, fut à l'ordre du jour.

« A Léopoldville, cœur de la vie du pays et centre principal d'activité politique, elle a installé un état de terreur menaçant de paralyser la vie de la communauté. »

Entre cette violence brutale de Mobutu et de sa soldatesque et Patrice Lumumba, emprisonné dans sa résidence cernée par la troupe, il n'y avait plus que la protection

de plus en plus mince, de plus en plus menacée des autorités de l'O.N.U. Celle-ci sommée, à plusieurs reprises, de livrer Lumumba s'y était refusée.

Le rapport du représentant spécial Dayal en date du 2 novembre 1960 fait mention du dernier ultimatum qui lui avait été présenté par Mobutu. Le refus de livrer Patrice Lumumba, écrit-il : « (23) provoqua une violente réaction avec accusations publiques, faites de mauvaise foi, émanant du chef de l'état-major que du président du collège des commissaires généraux qui publièrent un « ultimatum » à l'adresse de l'O.N.U. On le menaçait de ce que de toutes les garnisons du Congo, les troupes de l'A.N.C. attaqueraient l'O.N.U. s'il ne livrait pas M. Lumumba à l'heure spécifiée. »

Patrice Lumumba, conscient du danger qu'il courait en restant à Léopoldville, lorsqu'il apprit que l'Assemblée générale de l'O.N.U. venait de trancher en faveur de Kasavubu le conflit de légitimité sur lequel le Parlement congolais seul eût pu valablement statuer, sentit que le jour était proche où cette maigre protection lui serait, elle-même, retirée.

Il prit alors la décision de quitter clandestinement sa résidence pour rejoindre ceux de ses ministres qui, autour du vice-président Antoine Gizenga avaient rallié Stanleyville où ils reconstituaient le gouvernement légal sous la protection d'une fraction importante de l'armée nationale congolaise, commandée par le général en chef, Lundula.

Il partit donc dans la nuit du 27 novembre 1960 avec la complicité d'officiers guinéens de l'O.N.U. et l'aide du président Kamitatu.

Mobutu et l'élimination de Patrice Lumumba

Quelques jours après son coup d'Etat, Mobutu avait fait décerner un mandat d'arrêt contre Patrice Lumumba. Le Procureur général belge qui avait été chargé de cette mission prétendit n'avoir jamais délivré qu'un mandat d'amener. Mobutu cherchera à imputer plus tard l'initiative de cette procédure au président Kasavubu. Mais le 13 octobre 1960, Mobutu lui-même avait dissipé toute équivoque et pris la responsabilité du mandat.

« Le colonel Mobutu a déclaré¹²⁷ que c'était lui et non le président Kasavubu qui était à l'origine du mandat d'arrêt contre M. Lumumba. »

Il avait déposé ce jour-là une nouvelle plainte contre Lumumba pour injures parce que celui-ci avait « proféré des insultes à son égard devant les soldats de son armée. » Il avait précisé : « que l'armée ne forcerait pas l'entrée de la résidence de Lumumba, mais que si celui-ci sortait, elle l'arrêterait. En attendant, je maintiens le blocus militaire

127. La presse du 14 octobre 1960 notamment *La Libre Belgique*, *Le Monde*, 15 octobre 1960.

autour de sa maison. Si Lumumba ose sortir de nouveau de chez lui pour tenir des meetings politiques, je l'arrêterai immédiatement ».

La veille : « l'O.N.U. avait refusé de remettre M. Lumumba aux soldats du colonel Mobutu¹²⁸ ».

« Je veux convaincre l'O.N.U. qu'elle me permette de mettre la main sur Lumumba », avait déclaré lundi après-midi (le 10) à la presse le colonel Mobutu¹²⁹.

On a vu que, jusqu'au début de novembre, les autorités de l'O.N.U. refusèrent de livrer Patrice Lumumba et que celui-ci quitta Léopoldville lorsqu'il comprit que cette protection ne pourrait plus lui être continuée après le vote de l'Assemblée générale.

Dès qu'ils apprirent le départ de leur prisonnier, Mobutu et ses conseillers américains entrèrent en transes.

Mobutu mit tout en œuvre pour mettre la main sur Patrice Lumumba.

Notre propos n'est pas de narrer les circonstances de l'arrestation, de la détention et de la mort du Premier ministre congolais, mais de rétablir le rôle qu'a joué Mobutu dans le processus de son élimination.

Le 28 novembre 1960 le colonel Mobutu annonce que Lumumba n'a pas encore atteint Kikwit mais que « toutes les dispositions ont été prises pour son arrestation¹³⁰ ».

Il charge un certain Gilbert Pongo, agent de sûreté qui avait déjà travaillé en cheville avec la Sûreté belge et qui avait été le premier à faire le voyage d'Elisabethville pour le compte de Mobutu, de commander les recherches.

128. *Le Peuple et La Libre Belgique*, 12 octobre 1960.

129. *La Cité*, 12 octobre 1960.

130. HENX et DONNAY, *Lumumba Patrice. Les 50 derniers jours de sa vie*, p. 54.

Le document qui l'accrédite est établi « d'ordre du colonel Mobutu ».

Pour faciliter le repérage, il fallait un hélicoptère. Mobutu s'était vu refuser un tel appareil de l'O.N.U. D'après les renseignements qui nous furent donnés de source sûre à l'époque, le colonel Mobutu demanda et obtint de l'ambassadeur Timberlake son hélicoptère personnel. Heinz et Donnay donnèrent une autre version ¹³¹ :

« Une demande en bonne et due forme fut alors introduite par le colonel Mobutu auprès d'une compagnie aérienne européenne. Il fut fourni à la fois l'appareil et le pilote européen, un spécialiste des vols de reconnaissance, à basse altitude. »

Quel que soit le fournisseur réel de l'hélicoptère, il est en tout cas établi que c'est le colonel Mobutu lui-même qui l'a demandé et obtenu.

Grâce aux opérations de repérage, Pongo parvient à arrêter Lumumba.

A la réception du télégramme annonçant l'arrestation, Mobutu et son état-major sablèrent le champagne ¹³². Mobutu rit sout cape (chuckled) en relisant le télégramme et commenta : « J'ai toujours dit qu'il passerait un moment pénible pour atteindre Stanleyville. »

Après son arrestation, Patrice Lumumba fut brutalement molesté et frappé à coup de crosse de fusil par les soldats de l'A.N.C. Il sera malmené pendant trois jours par Pongo et sa bande. C'est le 2 décembre à 17 h 15 qu'il sera ramené à l'aérodrome de Ndjili, portant au visage la trace des coups reçus, les lunettes brisées, les mains et les pieds liés.

131. *Op. cit.*

132. *The Guardian*, 3 décembre 1960, cité par Catherine Hoskins, *The Congo Independence*, p. 267.

« Les observateurs de l'O.N.U. ont signalé que lorsqu'il est sorti de l'avion à l'aéroport de Ndjili, il n'avait plus ses lunettes et que sa chemise était tachée, sa chevelure était en désordre; il avait un caillot de sang sur la joue et il avait les mains liées derrière le dos. On l'a brutalement fait monter à coups de crosse dans un camion de l'A.N.C. qui est parti aussitôt ¹³³. »

On allait l'amener comme un trophée à la résidence du colonel Mobutu.

Heinz et Donnay ¹³⁴, résumant la presse de l'époque rapportent :

« Le petit convoi gagna ainsi le camp des para-commandos à Binza où vivait le colonel Mobutu et franchit les barbelés quasi sans ralentir. Au moment de le mettre en cellule dans une des villas, les soldats ont encore " vigou reusement houspillé le prisonnier ", selon les termes d'un journaliste présent, le forçant à nouveau à poser pour les photographes, visage crispé, yeux défaites selon l'agence Associated Press. »

« *Le colonel Mobutu, les bras croisés, a regardé calmement ses soldats frapper et bousculer le prisonnier et le tirer par les cheveux [...]* »

Kamitatu ¹³⁵, qui doit avoir eu, au sujet de la scène, des renseignements de première main, raconte que Mobutu scrutant Lumumba « avec méchanceté » lui a « craché au visage, puis lui dit : " Eh bien ! Tu avais juré d'avoir ma peau, aujourd'hui c'est moi qui ai la tienne. Parle ! " »

133. Rapport du Secrétaire général de l'O.N.U. au Conseil de Sécurité du 2 décembre 1960, Document 1/52, chap. D.

134. *Op. cit.*, p. 64.

135. *La Grande Mystification du Congo Kinshasa*, p. 81.

Et d'ordonner qu'on l'enferme dans une chambre noire avant de décider de son sort. La nuit même du 2 décembre, désirant sans doute couper court aux demandes de grâce en faveur de Lumumba, Mobutu décide de le transférer à la prison de Thysville. »

Une lettre adressée par Patrice Lumumba au représentant spécial de l'O.N.U., Dayal, montre quel est le traitement que le colonel Mobutu a réservé à son prisonnier au cours de son incarcération dans le camp de Thysville.

C'est le 4 janvier 1961 que Lumumba fit appel à l'Organisation internationale ¹³⁶.

« Nous sommes enfermés dans des cellules humides depuis le 2 décembre 1960 et pas une seule fois on ne nous a permis de sortir. Les repas qu'on nous apporte (deux fois par jour) sont très mauvais; souvent pendant trois ou quatre jours, je ne mange rien, me contentant d'une banane. J'ai informé de cela le médecin de la Croix-Rouge qu'ils m'ont envoyé et ceci en présence du colonel de Thysville. J'ai demandé que l'on m'achète des fruits avec mon argent, car la nourriture qu'on me donne ici est mauvaise.

« Bien que le médecin en donne l'autorisation, les autorités militaires qui me gardent me le refusent, disant qu'ils suivent en cela l'ordre reçu du Chef de l'Etat, le colonel Mobutu.

« Le médecin de Thysville m'a prescrit une petite promenade chaque soir afin que je sorte un peu de la cellule, mais le colonel et le commissaire de district le refusent.

« Les vêtements que je porte déjà depuis trente-cinq jours n'ont jamais été lavés ! Il m'est interdit de porter des souliers [...] »

136. V. Le texte intégral de cette lettre dans *La Pensée politique de Patrice Lumumba*, p. 392.

Après avoir infligé à Patrice Lumumba ce traitement indigne, le colonel Mobutu l'expédia avec le vice-président du Sénat, Okito, et le ministre Mpolo, à Elisabethville le 17 janvier 1961.

Conduits par deux des commissaires aux ordres du colonel Mobutu, Ferdinand Kazadi, commissaire général à la Défense, et Jonas Mukamba, commissaire-adjoint à l'Intérieur, les prisonniers furent atrocement maltraités pendant tout le trajet.

Un co-pilote du DC 4 d'Air Congo qui servit au transport, le Sud-Africain Jack Dixon, a donné la description suivante ¹³⁷ :

« Il a ajouté que lorsqu'il vit les Congolais frapper M. Lumumba dans l'avion, il tenta de s'interposer mais en vain. Parfois, ils arrachaient, a-t-il dit, les cheveux de M. Lumumba et les lui mettaient dans la bouche. Je revins à la cabine où se trouvait le fonctionnaire congolais responsable de la mission (Mukamka) et je lui dis : " Dites-moi, nous devons remettre Lumumba vivant. " »

« Le fonctionnaire congolais n'a fait que hausser les épaules.

« Il a indiqué qu'à son arrivée, M. Lumumba était dans un tel état qu'il était improbable qu'il puisse survivre. »

Le rapport du sous-officier suédois Lindgren de l'O.N.U., présent sur l'aérodrome d'Elisabethville ¹³⁸, a décrit la scène de l'arrivée :

« Le premier passager à quitter l'avion a été un Africain bien habillé; il a été suivi par trois autres Africains dont

137. *The Durban Sunday Tribune*, 12 février 1961, cité par *Le Peuple*, 13 février 1961.

138. *Remarques congolaises*, 25 janvier 1962, p. 40.

les yeux étaient bandés et les mains liées derrière le dos. Le premier d'entre eux avait une petite barbe. Au moment où ils ont descendu les marches, les gendarmes se sont précipités sur eux, les ont frappés, donné des coups de crosse de fusil et les ont jetés dans la jeep.

« Quatre gendarmes ont alors sauté dans la jeep et se sont assis. A ce moment-là, un des trois prisonniers a poussé des cris perçants. »

Que Patrice Lumumba ait été mourant à son débarquement à Elisabethville ou qu'il ait pu survivre et qu'il ait été abattu, comme on le pense généralement, par le ministre katangais Munongo, ne change rien aux responsabilités de l'homme qui a décidé l'expédition des « trois colis ». Dans le premier cas, Lumumba a été assassiné par des commissaires généraux qui n'avaient d'autre autorité, nous l'avons vu¹³⁹, que celle de Mobutu et qui n'ont pu agir que sur son ordre. Dans le second cas il a été envoyé en cadeau à un homme : Munongo, qui avait annoncé que si Lumumba venait à Elisabethville, il le tuerait : « S'il vient chez nous, nous ferons ce que les Belges n'ont pas su faire, nous le tuons », et qui, dans des instructions écrites à tous les chefs de sa gendarmerie, avait stipulé que si Patrice Lumumba arrivait au Katanga d'une façon ou d'une autre : « il doit en ce cas disparaître¹⁴⁰ ».

Celui qui livre sciemment à la violence des autres ceux dont il veut se débarrasser est aussi bien leur assassin que s'il les avait tués de ses propres mains.

139. Il est significatif que Mobutu ne les a jamais désavoués et les a fait bénéficier par la suite de diverses promotions.

140. *Volksgeziet*, 15 février 1961, reproduit par *Le Peuple*, 16 février 1971.

Mobutu proclame Patrice Lumumba « Héros national »

En 1966, après son second coup d'Etat, Mobutu devenu chef de l'Etat, dans un message solennel à l'occasion du sixième anniversaire de l'indépendance, a proclamé¹⁴¹ :

« Gloire et honneur à cet illustre Congolais, à ce grand Africain, premier martyr de notre indépendance économique : Patrice Emery Lumumba. Comment en ce 30 juin 1966, jour historique s'il en fut, où notre pays va faire ses premiers pas vers la conquête de son indépendance économique, comment en une telle occasion ne pas évoquer la figure que fut et que restera Patrice Lumumba ? Au nom du gouvernement, nous vous demandons de garder maintenant une minute de silence à la mémoire de celui que nous proclamons officiellement ce jour Héros national, Patrice Emery Lumumba. »

Le plus grand boulevard de Léopoldville portera désormais son nom, et la villa d'Elisabethville, où il aurait été achevé¹⁴², devient un centre de pèlerinage et de recueillement...

Cette consécration par Mobutu d'un homme dont il a contribué à faire un martyr ne doit pas avoir beaucoup de précédents dans l'histoire. Il est des écœurements qui dépassent tout commentaire et des impudences qui coupent le souffle.

141. *Congo 1966*, C.R.I.S.P., p. 120.

142. Par un Munongo qui a été par la suite ministre à Léopoldville et y vit sans doute toujours en liberté.

Après l'assassinat de Lumumba

A la conférence de Cacabianca, le roi du Maroc, Mohamed V, les Présidents Nasser, Nkruma, Sekou Touré, Modibo Keita, les représentants de l'Algérie, de la Lybie, de Ceylan avaient, dans un point 4 : « demandé instamment aux Nations Unies d'agir immédiatement en vue de désarmer et dissoudre les bandes illégales de Mobutu. »

La nouvelle de la mort du Premier ministre congolais provoqua un tollé dans le monde entier.

Le Conseil de Sécurité prit le 21 février 1961 une résolution exigeant : « que les unités et le personnel armés congolais soient réorganisés et soumis à une discipline et à un contrôle et que des dispositions soient prises sur des bases impartiales et équitables à cette fin et en vue d'éliminer toute possibilité d'ingérence de ces unités et de ce personnel dans la vie politique du Congo ¹⁴³. »

Tout le monde flétrit l'assassinat de Patrice Lumumba et dénonce ceux qui, à un titre quelconque, ont pris part à son élimination.

Pierre Davister dont Mobutu avait été le « poulain » ¹⁴⁴ et qui avait honoré d'une préface le livre de Francis Monheim consacré à Mobutu, y a introduit une perle d'humour involontaire : « [...] il a fallu que je me rende à Haïti pour entendre un politicien de cette île du bout du monde me parler de son admiration sans nuances pour le général Mobutu, alors qu'à Bruxelles, certains étudiants

143. Le texte intégral de la résolution est publié dans *Congo 1961*, C.R.I.S.P., p. 329.

144. MONHEIM, *Mobutu l'homme seul*, p. 33.

noyautés par des milieux communistes ne savent pas entendre prononcer son nom sans entrer en transes et lancer des huées ¹⁴⁵. »

Haïti était la patrie de Duvalier, et de ses tontons Macoute. Que ce soit chez Papa Doc seulement que Mobutu ait été (en mars 1962, date de sortie du livre) compris et admiré est en effet très significatif.

Davister continuant sur sa lancée écrivait : « Ce n'est pas sans raison que le général Mobutu ajuste son comportement sur une seule ligne de conduite : l'anticommunisme. »

Ceux qui ont suivi les récents périples du général et qui connaissent son actuelle admiration pour la Chine doivent se demander si cette « ligne de conduite » correspondait bien à une conviction et n'était pas un moyen parmi d'autres de conquérir le pouvoir.

145. *Op. cit.*, p. 14.

Mobutu et Tshombe

On a vu quelle a été l'attitude de Mobutu à l'égard de Tshombe et de la sécession katangaise au moment où Patrice Lumumba vivait encore et était susceptible de reprendre en main le pouvoir et devait être abattu. Lorsque l'armée congolaise sous les ordres du général Lundula est sur le point de réduire la sécession, Mobutu fait le jeu de l'O.N.U., ordonne un cessez-le-feu et l'évacuation des troupes engagées dans les opérations. Au moment où l'O.N.U. amorce une politique tendant à l'occupation du Katanga et à un rétablissement de la légalité au Congo, ce qui devait avoir pour conséquences la réouverture du Parlement et sans nul doute le retour de Lumumba, — Mobutu qui a déjà pris des contacts avec Tshombe, par l'intermédiaire de Pongo, et de quelques-uns de ses commissaires généraux et qui s'est rendu en personne à Elisabethville pour y conclure une alliance avec le chef de la sécession, s'appuie sur Tshombe pour faire échec à l'O.N.U.

Quand, après la disparition de Patrice Lumumba, l'ensemble des leaders congolais, dont plusieurs ont des responsabilités écrasantes dans la dégradation de la situation et l'élimination de Lumumba, se réunissent à Coquilhat-

ville et décident d'arrêter Tshombe, pour en faire un bouc émissaire, Mobutu va assurer sa protection personnelle à Tshombe. Lorsque celui-ci est transféré à Léopoldville avec des égards que l'on n'a pas eus pour Lumumba, Mobutu aura pour lui des attentions qu'il est bon de comparer avec le traitement qu'il avait infligé à Lumumba et dont celui-ci s'était plaint dans sa dernière lettre à l'O.N.U.

C'est Monheim¹⁴⁶ qui raconte :

« Le général Mobutu ne se soucie d'abord pas des nouveaux pensionnaires de ses parachutistes (au camp de Binza) mais il finit cependant par leur rendre visite. Tshombe est très abattu, ce "dur" du Katanga est au bord des larmes.

« Mobutu, qui ne ferait pas de mal à une mouche, console comme il peut son interlocuteur larmoyant. Il décide d'alléger son régime et celui de Kimba qui, soit dit en passant, se montre beaucoup plus courageux. Le général ordonne que des draps, des serviettes de toilette et du savon soient donnés aux prisonniers. Il leur offre deux bouteilles de champagne et une paire de bouteilles de whisky¹⁴⁷. »

Deux journalistes de *Pourquoi pas?*, Davister et Tous-saint dont le premier, on le sait, avait guidé les premiers pas de Mobutu dans le journalisme et était demeuré son grand ami avant de devenir, après son second coup d'Etat, son porte-parole en Belgique, écrivaient de leur côté¹⁴⁸ :

« "Mon général", qui ne demeure pas loin de la résidence surveillée de Tshombe, y passe d'ailleurs très sou-

146. *Mobutu l'homme seul*, p. 212.

147. Kimba alors ministre des Affaires étrangères du Katanga, plus tard Premier ministre du Congo, après l'éviction de Tshombe, sera l'un des quatre pendus de la Pentecôte.

148. *Croisettes et Casques Bleus*, p. 87.

vent... en voisin. Il a toujours dans le coffre de sa voiture l'une ou l'autre surprise à l'intention de "son" prisonnier auquel il apporte tantôt les journaux tantôt un petit poste de radio, lorsqu'il ne s'agit pas d'une bonne bouteille de champagne ou d'une bonne bouteille de vin. »

Ils confirment que c'est Mobutu qui imposa la libération de Tshombe ¹⁴⁹.

Andrew Tully révélera d'ailleurs que la libération de Tshombe par Mobutu lui fut inspirée par la C.I.A. ¹⁵⁰.

« Tshombe fut gardé prisonnier pendant deux mois, pendant que la C.I.A. faisait des représentations en sa faveur. Ici encore, l'homme de la C.I.A., Mobutu, se révéla de nouveau par une décision caractéristique. Avec ou sans l'accord de Kasavubu, en juin, Mobutu ordonna de relâcher Tshombe. »

Lorsque Mgr Malula baptisa, en l'église de Notre-Dame de Fatima, le dernier enfant de Mobutu en présence du Délégué Apostolique, le parrain et la marraine étaient le Président de la République Joseph Kasavubu et son épouse. Et le bébé s'appellerait *Joseph Guy Oscar Moïse*, unissant ainsi symboliquement Kasavubu et Tshombe, les deux hommes qui étaient encore indispensables à l'ascension de Mobutu ¹⁵¹. Quelques jours plus tard, au moment où l'O.N.U. semble décidée enfin à appliquer au Katanga les résolutions du Conseil de Sécurité du 21 février 1961, Mobutu s'en va signer, avec les autorités illégales de cette province en sécession, un accord militaire, et dès la signature de cet accord, proclame ¹⁵² :

149. *Op. cit.*, p. 91.

150. *C.I.A. The Inside Story*, p. 227.

151. *Le Courrier d'Afrique*, 31 juillet 1961 ; *La Libre Belgique*, 1^{er} août 1961.

152. *Le Monde*, 21 juillet 1961.

« Maintenant l'O.N.U. aura à compter avec moi au Katanga. »

A ce moment les nationalistes lumumbistes qui constituent la majorité parlementaire et qui viennent d'entrer en force dans le gouvernement d'Adoula exigent qu'il soit mis fin d'urgence à la sécession, avec ou sans le concours de l'O.N.U.

« Une seule voix s'était élevée avec énergie contre l'opération du Katanga, celle du général Mobutu. Sa réaction aux projets de certaines factions congolaises, de l'O.N.U. et d'une partie de l'armée congolaise représentée par les troupes de la Province Orientale (général Lundula) était évidemment prévisible ¹⁵³. »

L'O.N.U. tentera de mettre fin à la sécession sous l'impulsion de son représentant à Elisabethville, Conor O'Brien. Cette tentative sera mise en échec par les avions Fouga-Magister dont Tshombe a pu faire l'acquisition grâce aux ressources illimitées que l'Union minière a mises à sa disposition. Lorsque, après un cessez le feu, le Premier ministre Adoula lui-même décidera que les troupes congolaises reprendront l'offensive, non seulement Mobutu refusera de se séparer de ses para-commandos, constituant sa garde prétorienne, qu'il entend garder auprès de lui à Léo mais il conclut de nouveaux accords avec Tshombe et s'oppose à l'opération ordonnée par le gouvernement ¹⁵⁴.

Le vice-Premier ministre Gizenga qui n'avait accepté d'entrer dans le gouvernement Adoula, le 2 août 1961, qu'à la condition que l'on poursuive sans désespérer l'unité du pays se retira à Stanleyville, annonçant qu'il ne revien-

153. Jacques CORDY, *Le Soir*, 26 septembre 1961.

154. *Pourquoi pas ?*, 3 novembre 1961 ; *Congo 1961*, C.R.I.S.P., p. 340 et suiv.

drait pas dans la capitale avant que le programme convenu soit fidèlement exécuté.

Il appellera lui-même le peuple et l'armée au combat contre la sécession katangaise.

C'est le prétexte dont on se saisira pour obtenir contre lui un vote de censure, puis son arrestation et sa déportation sans jugement en janvier 1962 à l'Île de Bula-Bemba où il vivra plus de deux ans, complètement isolé, à la garde des hommes de Mobutu.

Mobutu ne permettra le retour du Katanga au sein du Congo que lorsque tout danger en provenance des partis lumumbistes lui paraîtra écarté.

Mobutu demeure le vrai maître de la politique congolaise

Depuis l'élimination de Patrice Lumumba ce n'est plus un secret pour personne que Mobutu est le vrai maître de la politique congolaise.

Quand il fut question de réunir le Parlement d'où devait sortir un nouveau gouvernement, Mobutu avait fait connaître sans ambages quelles étaient les limites qu'il imposait à la liberté des députés et sénateurs.

J. K.¹¹⁵ rapporte :

« Un succès de Gizenga au Parlement entraînerait la dévotion de Kasavubu, la sécession du Bas-Congo et une renaissance des sécessions du Katanga et du Sud-Kasai.

« Il est d'ailleurs certain que Mobutu et ses 1 500 soldats fidèles s'opposeraient par la force à l'installation d'un gouvernement Gizenga à Léopoldville. »

C'est pourquoi les ministres et les parlementaires qui

¹¹⁵ Jean Van Der Duyn de Kintigny, journaliste de *L'Esprit* Belgique qui eut pour mission, à cette époque, les confidences de Mobutu, n° du 22 juin 1962.

continuaient le gouvernement Lumumba à Stanleyville avaient posé comme condition à leur retour dans la capitale que Mobutu, le chef de l'armée et Nendaka, le chef de la police, soient privés de leur poste et mis hors d'état de nuire.

Ils eurent le tort de se contenter d'un compromis, le Parlement se réunissant en conclave, dans l'enceinte de l'Université de Lovanium. Gizenga fut sans doute le seul à n'être pas dupe de ce compromis. Il fut d'ailleurs, nous l'avons vu, le premier à être victime du piège dans lequel ses compagnons, dans leur hâte de retourner à Léopoldville, s'étaient précipités.

Mobutu ne cachait pas ses intentions :

« Je me mettrai au service du gouvernement légal tant que celui-ci me plaira ! a dit en substance le général Mobutu lors d'une conférence de presse tenue au lendemain du "conclave" de Lovanium ¹⁵⁶. »

Et ce singulier militaire n'hésitait pas à se gausser du programme que le gouvernement de coalition avait établi :

« Excellence, dit souvent Mobutu au Premier ministre, votre fameux "non alignement" c'est de la farce ¹⁵⁷. »

Lorsque le ministre de l'Intérieur, Christophe Gbenye, le 11 décembre 1961, révoquera l'administrateur de la Sûreté, Victor Nendaka, les bureaux de la Sûreté seront aussitôt encerclés par les soldats de Mobutu. Le ministre se verra refuser, par la force, l'accès aux locaux de la Sûreté.

156. *Pourquoi pas ?*, 3 novembre 1961.

157. *Idem*.

Il faudra une intervention énergique de l'O.N.U. pour que Mobutu rappelle ses soldats. Le ministre Gbenye nommera alors Amisi à la tête de la Sûreté.

Celui-ci ne pourra jamais exercer ses fonctions, Nendaka ne quittera jamais son bureau.

Et c'est Christophe Gbenye qui devra quitter le ministère de l'Intérieur et se contenter du titre honorifique de « vice-Président du Conseil ¹⁵⁸ ».

Gizenga éliminé, Gbenye évincé, un périodique néo-colonialiste ¹⁵⁹ pouvait faire le point :

« La clef du problème du Congo actuel est toujours détenue par l'armée nationale congolaise. Pour vaincre à Léopoldville, l'Est [sic] doit écarter Mobutu et sa force de frappe, les para-commandos gouvernement, au sens intégral du terme. Sans leur accord, Adoula n'existe pas. On le voit bien devant les difficultés du ministre de l'Intérieur, M. Gbenye.

« Après avoir révoqué solennellement le chef de la Sûreté congolaise, M. Nendaka, il y a plus de deux mois, il n'est pas parvenu à empêcher Nendaka de continuer à occuper ses bureaux.

« Il n'a pas réussi à empêcher que Nendaka envoie Gizenga "au frais" dans le camp des cent maisons.

« Non, Nendaka agit en parfaite unité de pensée et de vue avec Mobutu et tient donc sa force du général. »

Le général Mobutu ne mit une sourdine à ses proclamations d'autorité que lorsque le gouvernement Adoula, purgé de tous ses membres lumumbistes, fut, en fait, à ses ordres. Son ami Davister explique ¹⁶⁰ :

158. *Remarques congolaises*, 1961, p. 495.

159. *Afrique Express*, 10 février 1962.

160. *Pourquoi pas ?*, 21 décembre 1962.

« Le général Mobutu n'était pas hostile à l'idée qu'on l'imagine embourgeoisé afin de pouvoir agir plus facilement et plus promptement au moment opportun. »

En 1963, on l'a vu, après divers remaniements qui n'avaient jamais fait l'objet d'un vote de confiance des Chambres, Cyrille Adoula avait substitué aux éléments lumumbistes des politiciens appartenant à des partis qui avaient été écrasés aux seules élections qu'avait connues le Congo, celles de 1960.

Le Parlement prit soudain conscience de ce que s'était installée à Léopoldville une vraie dictature, coiffant le gouvernement Adoula lui-même, dictature des hommes dits du « groupe de Binza », avec, à leur tête, le général Mobutu. Les Américains n'avaient rendu possible le retour du Katanga au sein du Congo qu'au moment où celui-ci avait à sa tête un gouvernement à leur dévotion.

L'influence américaine, dans la capitale, était de plus en plus envahissante. Le Premier ministre Adoula ne faisait plus un pas sans son conseiller américain. On pouvait difficilement le rencontrer sans l'ambassadeur des Etats-Unis. A telle enseigne que Moïse Tshombe, qui avait quitté le Katanga au moment de l'effondrement de sa sécession, lorsqu'il tentera, au cours de son exil madrilène, de se faire remettre en selle par les nationalistes, jouera, avec sa duplicité coutumière et sa légendaire absence de scrupules, la carte anti-américaine, allant jusqu'à déclarer au président Mobutu Keita, qui lui avait assez légèrement accordé audience :

« Nul plus que moi ne réalise le danger que représente

la politique américaine au Congo, qui cherche à faire de notre pays un second Vietnam.

« Soyez assuré que je n'épargnerai aucun effort pour mettre un terme à l'intervention politico-militaire des Américains ¹⁶¹. »

161. *Jeune Afrique*, 27 juillet 1964. Un mois plus tard, le même Tshombe, devenu Premier ministre du Congo, allait avec son chef militaire Mobutu, demander et obtenir des Etats-Unis une aide militaire infiniment plus considérable que celle qui avait été accordée à Adoula.

Raidissement du Parlement et fermeture des Chambres

Le 25 septembre 1963, le Sénat congolais vote une résolution exigeant la libération, dans les vingt-quatre heures, d'Antoine Gizenga. Et les deux principaux partis lumumbistes : le M.N.C.L. (Mouvement National Congolais Lumumba) et le P.S.A. (Parti Solidaire Africain) appuient, par des manifestations de rue, l'exigence du Sénat.

La Sûreté de Nendaka arrête sept députés de ces partis dont Christophe Gbenye, Thomas Mukwidi, Gabriel Yumbu, Bocheley-Davidson, qui joueront tous un rôle dans le mouvement révolutionnaire qui est, à ce moment, sur le point de prendre naissance.

Pour cette fois, ils seront libérés le jour même.

Sentant que l'opposition parlementaire, longtemps réduite au silence par la terreur ou la corruption, menace le gouvernement Adoula qui, tel qu'il est finalement composé, ne bénéficie plus d'aucun appui, ni aux Chambres, ni dans le peuple, la clique usurpant le pouvoir va faire un nouveau coup de force.

Le 29 septembre 1963, une ordonnance présidentielle, n° 226, clôture la session du Parlement et charge une com-

mission extra-parlementaire d'établir un projet de constitution qui serait soumis à un référendum.

Il s'agit d'une nouvelle et grave violation de la Loi fondamentale dans ses dispositions reprises des résolutions de la Table Ronde.

Le jour même où le Président Kasavubu consacre cette nouvelle illégalité, les députés Bocheley-Davidson et Yumbu sont arrêtés et emprisonnés.

Dès le lendemain, 30 septembre 1963, à Léopoldville, les chefs des principaux partis nationalistes constituent le Conseil national de libération (C.N.L.) qui, dans son manifeste publié le 3 octobre, dénonce l'illégalité des mesures qui viennent d'être prises, s'engage à poursuivre « la décolonisation effective du Congo dominé par la coalition des puissances étrangères » et la formation « d'un gouvernement de salut public » chargé d'organiser, dans les quatre mois, des élections législatives.

Kasavubu proclame alors l'état d'exception dans la capitale et le 23 octobre prend un arrêté suspendant les activités des partis lumumbistes et de leurs mouvements de jeunesse. Il ne reste plus alors aux dirigeants du C.N.L. qu'à entrer dans la clandestinité. La plupart passeront le fleuve et s'installeront à Brazzaville.

La révolution est déclenchée

Pierre Mulele, ancien ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Lumumba, député du P.S.A. d'Antoine Gizenga, qui a organisé la première armée des partisans, dans la province du Kwilu, voit, dès le 25 octobre 1963, sa tête mise à prix. Une prime de 500 000 francs est offerte à qui l'arrêtera et le livrera.

En même temps que Pierre Mulele libère l'équivalent de deux provinces belges, Gaston Soumialot, dans l'Est du Congo, s'installe clandestinement dans la région d'Uvira, d'où partiront les grandes offensives de juillet 1964.

Le mouvement, qui a reçu son impulsion des partis lumumbistes, majoritaires sur le plan parlementaire et à qui toute opposition vient d'être interdite, a de profondes racines dans le mécontentement du peuple congolais, qui a le sentiment que l'indépendance dont il attendait, quatre ans plus tôt, mille avantages, lui a été volée par une classe de profiteurs noirs, étroitement soumise à d'anciennes influences coloniales et à l'influence de plus en plus prépondérante des Etats-Unis.

Pourquoi pas ? allait écrire : « C'est une révolution à quoi nous assistons dans l'Est du Congo, à une sorte de jacquerie de gens excédés par la misère, par l'attitude abominable de l'A.N.C. qui a pillé, violé, tué...

« J'ignore encore qui est au juste M. Soumialot, mais, sans préjudice de sa personnalité et de ses vues politiques, il est certain que le mouvement dont il est devenu le dirigeant fut spontané et justifié au départ¹⁶². »

Aux pillages et aux débordements de l'armée du général Mobutu, le peuple oppose l'attitude des partisans qui, à cette époque, en tout cas, obéissent à un code très strict imposé par Mulele et Soumialot et dont nous reproduisons ici les huit commandements :

« 1) Donnez le respect à tous les hommes, même les hommes vilains ;

162. *Pourquoi pas ?*, 31 juillet 1964, sous la signature, cette fois, de Philippe Toussaint, journaliste plus objectif que Davister et qui n'était pas lié comme lui à Mobutu, qui après son second coup d'Etat, l'expulsera du Congo.

2) Achetez les objets des villageois en toute honnêteté et sans vol. Ne confisquez aucun objet des villageois pas même une aiguille, pas même un fil ;

3) Remettez les objets empruntés à temps et sans difficultés ;

4) Payez les objets que vous avez détruits et de bon cœur ;

5) Ne frappez pas et n'injuriez pas autrui (d'autres personnes) ;

6) Ne détruisez pas et aussi ne piétinez pas (ne marchez pas sur) les champs des villageois ;

7) Respectez les femmes et ne vous amusez pas avec elles comme vous le voulez ;

8) Ne faites pas souffrir ceux que vous arrêtez pendant les combats (ne faites pas souffrir les détenus de guerre). Ne confisquez pas et ne prenez pas leur bien (objets personnels, par exemple : anneaux, argent, montre et tous les autres objets). »

D'autres préceptes mulelistes disaient notamment :

« Toute la force des partisans est entre les mains des villageois... Les partisans doivent aider les villageois pour tout ce dont ils souffrent. [...] Il faut enseigner et conseiller tous les villageois. »

Il était donc normal que la révolution soit soutenue par le peuple tout entier.

Le colonel chargé par Mobutu de défendre Stanleyville, ayant abandonné cette position, pratiquement sans combattre, dira à Frédéric François, de la Radio-Télévision belge : « Toute la population était lumumbiste. Toute la population était contre l'armée. »

Devant les succès de la révolution, le Premier ministre Adoula ne faisait pas le « poids ». Ses complaisances à l'égard des Etats-Unis ne lui avaient pas enlevé certains scrupules démocratiques.

Il éprouvait une répugnance insurmontable à faire appel à des mercenaires dans la lutte contre ses compatriotes.

Le moment était venu de faire appel à Tshombe. Nous reproduisons plus loin, au chapitre consacré à l'enlèvement de Moïse Tshombe, le témoignage de M. Naegels, gérant de *Pourquoi pas ?*, qui établit que l'appel à Tshombe émanait de Mobutu lui-même.

On comprend alors pourquoi Mobutu l'avait toujours ménagé. Il était la grande réserve de l'impérialisme et du néo-colonialisme. Le moment était venu de faire appel à lui, à ses gendarmes katangais — qu'il avait gardés sous pression, sur le territoire de l'Angola, depuis l'effondrement de la sécession —, aux mercenaires.

Le gouvernement Tshombe créé dans l'illégalité la plus absolue comptait parmi ses membres Godefroy Munongo, que l'opinion internationale tient pour l'un des assassins directs de Patrice Lumumba et un Albert Kalonji, l'homme de la sécession du Sud-Kasaï, à qui l'équipe Mobutu-Nendaka avait livré les onze leaders les plus aimés du parti de Lumumba, qui avaient connu à Bakwanga une mort atroce.

La prise du pouvoir par Tshombe allait accélérer le rythme des victoires des insurgés.

Le 1^{er} juillet 1964, on annonçait la chute de Kabalo et de Kongolo. Kindu était menacée.

Le 18 juillet, Kasongo tombait aux mains des forces populaires.

Le 21, c'était Baudouinville.

Le 25, Kindu et Kalima.

Le 30, Kabongo.

Le 31 juillet, alors que les insurgés investissaient le Kivu, le nord de la province du Kasaï, la province orientale et atteignaient même la province de l'Equateur, une nouvelle menace se précisait, visant cette fois la capitale elle-même, Bolobo. Kwamouth, Mushie étaient occupés. Les avant-gardes de l'armée populaire étaient à 100 kilomètres de Léopoldville.

Des Belges qui ont été en contact avec ces hommes, les décrivent ¹⁶³ « remarquablement disciplinés et organisés ». Banningville est menacée.

Un journaliste belge qui rencontre Mobutu, chef de l'A.N.C., écrit ¹⁶⁴ : « Le général Mobutu, aussi bien, était effondré quand je l'ai vu.

« Il se rend compte enfin... »

Partout où ses armées ont rencontré les forces populaires, elles ont été battues à plate couture ou ont fui honteusement.

Un hebdomadaire qui ne lui a pas, dans le passé, ménagé les encouragements, *Présence congolaise* ¹⁶⁵, écrit :

« Avant le retrait des troupes onusiennes du Congo, le général Mobutu n'avait cessé d'affirmer avec force, à ceux qui voulaient l'entendre, que ses troupes étaient capables d'intervenir à tous moments et en toutes circonstances là où des troubles seraient signalés.

« Que voit-on maintenant ? Les troupes de l'A.N.C. comme des petits boy-scouts, fuient devant les rebelles, abandonnant dans la plupart des cas armes et munitions. Comment peut-on comprendre que nos troupes, dont l'en-

163. *Le Soir*, 31 juillet 1964.

164. *Pourquoi pas ?*, 31 juillet 1964.

165. *Présence congolaise*, 1^{er} août 1964.

retien coûte énormément cher au pays (le budget ordinaire de l'armée nationale congolaise s'élève à 10 milliards de francs congolais par an) puissent battre en retraite ou se laisser prendre comme des mouches par ces rebelles, armés dans la plupart des cas de machettes, de flèches et d'autres armes primitives ? »

L'armée de Mobutu ne présente plus aucune résistance organisée. C'est la liquéfaction complète. Les forces de Soumialot, à travers le Kasai, sont sur le point de faire leur jonction avec celles du colonel Pakassa, qui descendent le long du lac Léopold-II, et celles de Mulele qui remontent par Kikwit. L'immense potentiel révolutionnaire en puissance dans Léopoldville, cette ville qui compte à présent plus d'un million et demi d'habitants, n'attend, pour éclater, que la jonction des armées du peuple.

Même des para-commandos envoyés à Albertville passent à la rébellion, d'autres se rallient aux forces populaires à Stanleyville.

Mobutu ne dispose plus que de sa garde prétorienne qu'il se garde bien d'envoyer au combat.

Déjà il utilisait pourtant des mercenaires. Il n'avait pas attendu l'arrivée de Tshombe à Léopoldville pour en recruter.

Le colonel belge Vandewalle, dont nous verrons plus loin le rôle dans la lutte contre les forces populaires congolaises, rapporte¹⁶⁶ et son témoignage, sur ce point, ne peut être mis en doute :

« Quand Moïse Tshombe rentra à Léopoldville, il y avait six mois qu'avec l'aide américaine, le général Mobutu utilisait des aviateurs étrangers pour bombarder et mitrailler

166. Dans son livre *Odyssée et reconquête de Stanleyville*, p. 208.

les révoltés du Kwilu, avant de réserver le même traitement à ceux de la vallée de la Ruzizi.

.....
« Celui-ci [le général Mobutu] n'avait cédé à personne la haute main sur les devises permettant les recrutements à l'étranger.

« En vertu de la décision du 27 septembre 1964, il était, ainsi que son délégué, habilité à signer les actes d'engagements au nom du gouvernement. Cette décision avait été minutée dans ses bureaux. Elle porte l'en-tête « Ministère de la Défense Nationale — Quartier général de l'Armée Nationale Congolaise — Etat-Major. G. I. »

Devant la débâcle de ses troupes et lorsque Tshombe l'appuiera, Mobutu va recruter des mercenaires sur une plus grande échelle.

Le colonel Vandewalle¹⁶⁷ écrit :

« En débarquant le 24 août, le colonel Vandewalle apprenait que le général Mobutu avait passé, avec l'accord de Moïse Tshombe, de Godefroy Munongo et de Victor Nendaka, une commande de mille guerriers à gages, dont les premiers étaient déjà au combat.

« Le recrutement était mené en Rhodésie et en Afrique du Sud à coups d'annonces publicitaires. »

A un autre endroit de son livre (p. 150) le colonel Vandewalle donne des détails au sujet de cette commande. Il y avait eu des problèmes avec le célèbre chef de merce-

167. *Op. cit.*, p. 201.

naires Mike Hoare qui s'était illustré à la tête d'une bande d'« affreux » au service de Tshombe, pendant les combats de la sécession katangaise. Avant de prendre du service pour le compte de Mobutu, il prend ses précautions :

« Revenu à plus de sang-froid, Mike Hoare, accompagné de Mme Julia Renonprez, épouse Puren¹⁶⁶, se fit recevoir par le Comité National de Sécurité, Tshombe, Mobutu, Munongo et Nendaka. Il voulait une directive écrite et la confirmation des termes du contrat à souscrire par les volontaires. Il obtint l'un et l'autre. *Le général Mobutu rédigea et signa la commande.* Il avait manifestement entendu le colonel Marlière¹⁶⁹ et son exposé du plan.

« Il écrivit :

1) la compagnie de 200 hommes qui doivent immédiatement arriver à Kamina, mission : reprise de Manono, Albertville, Fizi, Uvira.

2) 300 volontaires soit 6 pelotons pour les 6 groupes mobiles en création.

3) 500 volontaires qui doivent en compagnie des éléments A.N.C. reprendre Stanleyville immédiatement.

.....

« Ce même soir, le capitaine Protin nota dans son agenda avoir vu un organigramme pour une "force de frappe" de 123 hommes (un état-major plus quatre groupes), plus 77 réserves, le tout disponible dans une semaine. Ce sont très exactement les 200 hommes du primo de la commande, les futurs combattants prévus pour "Watch Chain"

168. Puren était un autre officier mercenaire ayant servi la sécession du Katanga.

169. Officier belge de l'ancienne force publique que Mobutu avait gardé à ses côtés comme conseiller militaire.

coup d'envoi et raté des opérations de mercenaires au Congo en 1964, compte non tenu, comme toujours, des aviateurs américains ou cubains.

« Comme la plupart de celles qui furent engagées en dehors de l'appui logistique et de la direction belges, elle fut sanglante et inutile [...]

« Le lendemain 14 août, le général Mobutu reçut le capitaine Protin. Il lui parla de l'engagement de sept colonnes ! Il lui proposa de prendre le commandement de l'une d'elles. Mike Hoare, en partance pour Bukavu et la reconquête d'Albertville, devait déclarer à André Protin : " Je veux bien collaborer mais pas avec tout le monde et pas être aux ordres ". »

Pour qu'il n'y ait aucun doute au sujet du fait que c'est Mobutu lui-même qui, devant l'effondrement de son armée, a pris à ce moment, la responsabilité du recrutement des mercenaires, épinglons cette autre précision du colonel Vandewalle¹⁷⁰ :

« A Kolwezi, le 27 septembre 1964, il [Tshombe] signa ce jour-là une décision qui lui était présentée par son conseiller [Vandewalle]. Elle approuvait l'acte d'engagement des mercenaires proposé par les services du général Mobutu... »

Plus tard, Mobutu, confirmera personnellement à son fidèle Pierre Davister¹⁷¹ que c'est lui-même :

170. *Op. cit.*, p. 195.

171. *Spécial*, 28 octobre 1965. Plus tard pour se réhabiliter aux regards de l'opinion africaine, il essaiera de faire croire que les engagements de mercenaires étaient imputables à Tshombe.

Après la révolte des mercenaires, par exemple, « le président Mobutu a mis le chef de l'Etat rwandais au défi de prouver ses accusations selon lesquelles il aurait recruté des mercenaires », *Le Sobr*, 14-15 janvier 1968.

« [...] qui, depuis le retour de Tshombe a engagé les " volontaires " européens et signé ou fait signer leur contrat. »

L'intervention des mercenaires ne suffira pas pour redresser la situation.

Il faudra l'intervention directe des troupes belges transportées par l'aviation américaine et leur parachutage sur Stanleyville, la capitale de l'insurrection, ainsi que l'organisation, par des officiers supérieurs belges, de l'expédition des forces mercenaires lancées à la conquête de cette ville, pour briser l'élan des forces populaires.

Averell Harriman, envoyé spécial du Président Johnson, avait, au lendemain du jour où Stanleyville était tombée aux mains des insurgés (le 6-8), débarqué en catastrophe à Bruxelles (le 7-8)) et s'était enfermé pendant de longues heures avec le ministre belge des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak, pour décider le gouvernement belge à cette intervention directe.

*Le Monde*¹⁷² avait eu des échos de ce colloque.

« Il se confirme à Bruxelles que les Etats-Unis entendent, s'il le faut, intervenir directement au Congo pour éviter à tout prix que ce pays ne verse dans le camp communiste¹⁷³. »

172. *Le Monde*, 8 septembre 1964.

173. C'était la réédition de la tactique qui, quatre ans plus tôt, avait été utilisée contre Lumumba. Tout le monde savait pourtant qu'aucun des chefs de la révolution n'était communiste, ni même de formation marxiste. Gaston Soumialot, notamment, devait déclarer à J.K. de *La libre Belgique* (18 juin 1964) :

« On affirme que nous sommes communistes. Nous ne savons pas ce qu'est le communisme. Nous sommes des socialistes africains, nous voulons vivre en communauté, si c'est le communisme, alors oui, nous sommes communistes, mais nous sommes catholiques, protestants, musulmans. On dit que j'ai eu des contacts avec les Chinois. Tout simplement, je logeais dans le même hôtel qu'eux et que vous d'ailleurs à Bujumbara. Ce n'est pas une raison pour conclure que je les rencon-

Washington avait été irrité, dit-on, par trop de prudence belge et serait sur le point d'envoyer à Léopoldville du matériel lourd, des camions et de l'aviation. Cependant, le grand obstacle à une aide efficace des Etats-Unis serait d'ordre linguistique. Pour reprendre en mains les débris de l'armée congolaise, il faudrait des experts militaires américains parlant français. »

Spaak prêta aux Américains les para-commandos belges et des officiers de l'active, — prétendument « non opérationnels ».

Il suffit de lire les mémoires du colonel Vandewalle¹⁷⁴ et de prendre connaissance du rôle joué par ces officiers pendant la reconquête pour voir comment ils concevaient dans la pratique le caractère « non opérationnel » de leur rôle. Cette lecture permet de mesurer l'ampleur de la supercherie que constitua le discours par lequel le ministre belge parvint à éviter à l'Assemblée générale de l'O.N.U. une condamnation de son pays pour l'opération aéroportée sur Stanleyville.

Il est donc établi que les troupes de Mobutu étaient virtuellement écrasées, lorsque les Belges et les Américains décidèrent, in extremis, d'empêcher le triomphe des forces populaires :

« Aussi longtemps, écrira le colonel Vandewalle¹⁷⁵, que celle-ci [l'Armée Populaire de Libération] se mesura seule à l'A.N.C. [l'armée de Mobutu], elle connut des victoires. La fortune changea de camp non pas avec l'utilisation des mercenaires, ils échouèrent à Albertville avec la chaîne de

trais. Je n'ai rien contre les Chinois. S'ils peuvent nous aider et investir chez nous, ils peuvent le faire comme n'importe qui, nous sommes non alignés, voilà tout. »

174. *Odyssée et reconquête de Stanleyville*.

175. *Op. cit.*, p. 260.

montre¹⁷⁶, comme à Boende, mais avec la mise en vigueur d'un plan, d'une tactique, d'une logistique, impossibles à concevoir sans les assistances belge et américaine et plus particulièrement sans l'appui déterminant des équipes de l'Ommegang. »

176. *Watch Chain*, nom d'une opération ratée, « Ommegang » étant le nom donné par le colonel Vandewalle à l'opération de reconquête de Stanleyville.

De prétendus aveux du président Mao Tsé-toung

Le moniteur belge de Mobutu, l'hebdomadaire *Spécial* de Pierre Davister, au retour du voyage en Chine du général écrivait, le 3 janvier 1973 :

« On sait dès à présent, donc, avec certitude, que Mao, dont Mobutu a " admiré la brutale franchise " a fait des aveux complets concernant l'aide de la Chine communiste à la rébellion muleliste de 1964-1965.

« Mais l'argent que je leur ai donné, a dit Mao, ils l'ont dépensé à boire du champagne et à se faire photographier dans des poses avantageuses, tandis que vous vous battiez à la tête de vos troupes et c'est donc vous qui avez vaincu. »

Il est fort probable que ce texte a été, de toutes pièces, inventé par Mobutu lui-même ou par un plumeur à sa solde. Il paraît tellement peu vraisemblable que le président Mao Tsé-toung ait tenu des propos aussi injustes en ce qui concerne l'Armée de libération populaire et aussi ridicules en ce qui concerne les exploits militaires du général Mobutu.

Injustes, puisque les révolutionnaires congolais n'ont pas été battus parce qu'ils buvaient du champagne et posaient

pour le photographe, mais parce qu'ils ont été écrasés par l'intervention étrangère, que — si nous avons bon souvenir, — le gouvernement chinois a dénoncée, en temps et lieu, avec plus de vigueur que quiconque.

Ridicules, puisque tout le monde sait que ce n'est pas Mobutu qui a vaincu les insurgés mais que bien au contraire, il a toujours été battu par eux, jusqu'à ce que les Américains et les Belges jettent le poids de leur aviation et de leurs parachutistes dans la bataille et viennent au secours des mercenaires recrutés par lui parmi les anciens affreux du Katanga, la pègre raciste d'Afrique du Sud et de la Rhodésie et les desperados fascistes du monde occidental.

Nul doute que s'il a vraiment prononcé une condamnation aussi injuste et aussi légère à l'encontre des centaines de milliers d'hommes qui ont risqué ou sacrifié leur vie pour assurer l'indépendance de leur pays et lutter contre la dictature néo-colonialiste qui opprimait leur peuple, et qui n'ont finalement succombé qu'à raison d'interventions étrangères, Mao Tsé-toung corrigera, avec sa « brutale franchise », un jugement aussi odieux que ni l'histoire ni les peuples d'Afrique n'avaliseront jamais.

Les mercenaires et les fastes de l'armée de Mobutu

Une fois encore, la C.I.A. était intervenue au secours de son « homme fort » au Congo. Le quotidien *New York Times*¹⁷⁷ expliquera que c'est grâce à l'aide aérienne fournie par la C.I.A. à l'A.N.C. et aux mercenaires que l'offensive populaire a été enrayée et vaincue :

« Les pilotes de ces avions [les avions prêtés à l'A.N.C.] construits en Amérique étaient des vétérans cubains anti-castristes.

« Les " rampants " pour ces avions étaient des mécaniciens européens demandés par des annonces dans les journaux de Londres. Ceux qui les avaient conduits à l'action étaient des " diplomates " américains et autres fonctionnaires occupant des postes apparemment civils.

« Le responsable, " payeur et directeur de tous ", était la C.I.A. avec les quartiers généraux à Langley ; la rapide et efficace production d'une " force aérienne instantanée " au Congo démontre son degré intense d'engagement à cet endroit.

¹⁷⁷, Edition internationale, 24 avril 1966.

« L'opération de la C.I.A. au Congo a toujours été la bienvenue et approuvée de tous les politiciens des Etats-Unis. »

Pour donner une idée de la mentalité des mercenaires qui combattront pour le compte de Mobutu contre les forces populaires de son pays, épinglons les propos de l'un des chefs mercenaires à son retour en Afrique du Sud. Mike Hoare déclarait le 14 décembre 1965 à l'Associated Press ¹⁷⁸ :

« Tuer des communistes, c'est comme tuer de la vermine. Tuer des nationalistes africains, c'est comme tuer des animaux. Je n'aime ni les uns ni les autres. Mes hommes et moi-même avons tué entre 5 000 et 10 000 rebelles congolais pendant les 20 mois que j'ai passés au Congo. » Puis il ajoute laconiquement : « Mais cela ne suffisait pas. Il y a 14 millions de Congolais, vous savez, et je suppose qu'environ la moitié d'entre eux ont été rebelles à une époque ou à une autre quand j'étais là-bas. »

De tels propos doivent blesser tout Africain ayant le cœur à sa place.

Ils ne semblent pas gêner Mobutu qui, dans son « Face à Face » avec la presse ¹⁷⁹ exprimera ses remerciements au mercenaire pour l'avoir sauvé de la mutinerie de Kisangani (Stanleyville). Parlant des mercenaires qui ont dénoncé le complot :

« S'ils ont agi ainsi, déclare Mobutu, c'est parce que le colonel Mike Hoare, ancien chef des mercenaires qui est

178. *Le Soir*, 15 septembre 1964.

179. 14 août 1966.

maintenant en Afrique du Sud, m'est resté fidèle. C'est lui qui a déjoué le complot. »

De nombreux journalistes virent, le 12 septembre 1964, sur l'aérodrome de Coquilhatville

« une section de mercenaires commandés par un grand blond à la poitrine barrée de la Croix de Fer, rendre les honneurs au général Mobutu ¹⁸⁰. »

Il faut rendre une justice aux militaires de Mobutu. Battus dans tous les combats, quand ils n'ont pas fui avant de combattre, ils ont toujours excellé dans les opérations d'occupation des territoires reconquis par les mercenaires.

Le peuple congolais savait ce que signifiait cette occupation par des hommes d'autant plus frénétiques et sanguinaires qu'ils avaient quitté, quelques mois auparavant, ces régions et ces villes sans combattre, animés d'une peur panique et qu'ils avaient à venger non les coups qu'ils n'avaient pas reçus mais les humiliations qu'ils avaient bues jusqu'à la lie, ce qui est plus grave. Ces soudards qui ne valaient rien dans les batailles faisaient merveille dans la répression.

Sous le couvert des avions américains et la protection des mercenaires fascistes et racistes qui assistaient amusés — parfois même écoeurés — à leurs débordements, ces brutes, qui n'avaient de courage que contre des adversaires désarmés, traquaient, battaient à mort, fusillaient tous ceux qui, dans les régions qu'ils réoccupaient, avaient fraternisé avec les forces patriotiques. Ils volaient tout ce qui leur convenait et violaient femmes et filles.

180. *Le Soir*, 15 septembre 1964.

Un prêtre congolais du Kwilu écrivait ¹⁸¹ en parlant des actions de répression des troupes de Mobutu :

« Non seulement leur attaque est contre les bandes mullistes, mais contre tout homme, enfant, femme, adulte, chèvre, cochon, poule, maison.

.....

« Les militaires passent de village en village. Ils incendient les cases, tuent tout être humain qu'ils y voient, attrapent les chèvres, les poules ; le gros bétail sur leur passage attrape aussi des balles. »

Le correspondant de *La Libre Belgique* parlant d'une autre région reconquise à l'autre bout du pays, le Kivu, aux approches de Luvéungi, rapportait ¹⁸² :

« Il y a quelques maisons de villageois en chaume et en pisé. Toutes sont abandonnées. Elles flambent bientôt dans des tourbillons de flammes. Des soldats vont de maison en maison, avec des torches d'herbes sèches. »

Un correspondant occasionnel avait écrit à *Remarques africaines* ¹⁸³ :

« Les volontaires blancs comme l'A.N.C. ont commis des crimes abominables. La prise d'Uvira, l'agence catholique D.I.A. l'a annoncé, fut l'œuvre des mercenaires.

« Sachez qu'à Albertville, l'A.N.C. a massacré les gens jusque dans les lits de l'hôpital et ce, malgré l'intervention du personnel religieux, qui avait pourtant subi plusieurs sévices de la part des jeunesses après le départ d'Albertville du général Olenga ¹⁸⁴. A Bukavu, les " rebelles "

181. Cette lettre a été publiée dans *La Gauche*, 6 juin 1964.

182. J.K., *La Libre Belgique*, 20-21 juin 1964.

183. *Remarques africaines*, 28 octobre 1964.

184. L'un des chefs militaires de l'A.P.L.

étaient identifiés suivant leur appartenance tribale. Les rives du lac furent teintées de sang. Le centre de la ville fut pillé non pas par les rebelles : ils n'ont jamais occupé le centre de la ville, mais par les fidèles gardiens de l'ordre, les soudards de l'A.N.C. »

•

Pour *Présence congolaise*, hebdomadaire catholique de Léopoldville qui, on s'en souvient, avait été le premier à exiger l'envoi de Lumumba à Elisabethville, la répression n'était pas encore assez étendue.

Déplorant ¹⁸⁵ que l'opération belgo-américaine n'ait pas continué jusqu'à la destruction du dernier nid de rebelles, le journal s'en prend aux étudiants de l'Ugec (Union générale des Etudiants congolais) qui avaient condamné l'opération belgo-américaine de Stanleyville :

« Après Stan, nettoyer Léo.

« Leur retour au Congo ¹⁸⁶ et leur envoi dans une de nos maisons de correction seraient très bien accueillis. Tous ces Thomas Kanza en puissance et tous les Congolais éduqués à l'étranger devraient être tenus à l'œil par notre Sûreté nationale, dès leur retour au Congo.

.....

« Il est honteux d'écouter que Lovanium, université catholique, veuille imiter les extravagances de l'université " libertine " de Bruxelles et devenir ainsi le foyer des idées importées de l'Est.

185. *Présence congolaise*, 5 décembre 1964

186. Des étudiants congolais de Belgique qui, au risque de se voir expulser par les autorités belges, avaient protesté contre l'opération belgo-américaine aéroportée.

« La colline inspirée deviendrait-elle la colline rouge ? Les partis politiques subversifs devraient disparaître et tous leurs leaders mis à l'ombre, car le C.N.L. avec lequel ils collaborent signifie le désordre et la mort. *Une discipline coloniale devrait réapparaître.* »

Mobutu n'allait pas négliger semblable recommandation.

Mobutu à la conquête du pouvoir absolu

Après la chute de Stanleyville et la menace de l'insurrection écartée pour quelque temps, le jeu à Léopoldville va se faire plus subtil.

Quel que soit le mobile qui va l'animer — que ce soit sa crainte devant l'étoile montante de Tshombe, que ce soit son souci d'apaiser les leaders nationalistes africains pour obtenir d'eux plus facilement qu'ils interrompent toute assistance aux révolutionnaires¹⁸⁷ ou que ce soit simplement un remords tardif et un mouvement de son cœur d'ancien leader révolutionnaire, le président Kasavubu allait amorcer un virage et y entraîner une partie du personnel politique qui l'entourait.

En septembre 1965 déjà, l'on avait, sans consulter Tshombe, toujours Premier ministre, ordonné l'expulsion de dix-sept étrangers indésirables, parmi lesquels Pierre Davister lui-même, cet intime de Tshombe¹⁸⁸.

187. Politique qui avait réussi au Cameroun à M. Ahidjo qui, en prenant quelques positions spectaculaires (notamment contre Tshombe) était parvenu à isoler ses « rebelles ».

188. *Spécial*, dès le 9 septembre, fulmine :

« Il faut croire que la propagande télévisée chinoise de Brazzaville commence à porter ses fruits à Léopoldville où, chose curieuse,

« La colline inspirée deviendrait-elle la colline rouge ? Les partis politiques subversifs devraient disparaître et tous leurs leaders mis à l'ombre, car le C.N.L. avec lequel ils collaborent signifie le désordre et la mort. *Une discipline coloniale devrait réapparaître.* »

Mobutu n'allait pas négliger semblable recommandation.

Mobutu à la conquête du pouvoir absolu

Après la chute de Stanleyville et la menace de l'insurrection écartée pour quelque temps, le jeu à Léopoldville va se faire plus subtil.

Quel que soit le mobile qui va l'animer — que ce soit sa crainte devant l'étoile montante de Tshombe, que ce soit son souci d'apaiser les leaders nationalistes africains pour obtenir d'eux plus facilement qu'ils interrompent toute assistance aux révolutionnaires¹⁸⁷ ou que ce soit simplement un remords tardif et un mouvement de son cœur d'ancien leader révolutionnaire, le président Kasavubu allait amorcer un virage et y entraîner une partie du personnel politique qui l'entourait.

En septembre 1965 déjà, l'on avait, sans consulter Tshombe, toujours Premier ministre, ordonné l'expulsion de dix-sept étrangers indésirables, parmi lesquels Pierre Davister lui-même, cet intime de Tshombe¹⁸⁸.

187. Politique qui avait réussi au Cameroun à M. Ahidjo qui, en prenant quelques positions spectaculaires (notamment contre Tshombe) était parvenu à isoler ses « rebelles ».

188. *Spécial*, dès le 9 septembre, fulmine :

« Il faut croire que la propogande télévisée chinoise de Brazzaville commence à porter ses fruits à Léopoldville où, chose curieuse,

Au cours des premières séances du Parlement, issu pourtant d'élections truquées et sans valeur, on entend des députés et des sénateurs parler avec mépris des mercenaires. Le 12 octobre 1965, Kasavubu révoque brutalement Tshombe de son poste de Premier ministre et confie cette charge à M. Evariste Kimba, ancien ministre des Affaires étrangères de Tshombe dans le Katanga en sécession.

En même temps, le Président de la République dénonce les ingérences de quatre ambassades occidentales.

Pierre Davister, fort navré de l'élimination de son protecteur, prédit :

« On virera à gauche pour dédouaner le nouveau gouvernement au "sommet" d'Accra, on revirera à droite lorsqu'il s'agira de reconforter les U.S.A. qui seront rassurés en retrouvant des hommes "à eux" dans la nouvelle équipe. Il leur suffira donc d'en revenir à leurs premières amours. »

C'est aussi l'interprétation d'une partie de l'opinion de gauche en Belgique. *La Gauche* notamment écrit ¹⁸⁹ :

« Le nouveau gouvernement est un gouvernement néo-colonialiste de droite, comme le gouvernement précédent. Pour le moment, il n'essaiera sans doute que de modifier la politique étrangère du Congo : attitude plus nationaliste (par exemple à l'égard de la Rhodésie du Sud), vote en faveur de l'admission de la Chine à l'O.N.U., peut-être même reconnaissance de la R. P. de Chine. »

on commence à inciter la population à se méfier des... "Impérialistes". »

On conçoit que Davister, qui avait tout fait pour qu'on se méfie des « communistes » qui n'étaient nulle part, ait reçu un choc au cœur lorsqu'il entendit parler des « impérialistes » qui étaient partout.

189. *La Gauche*, 23 octobre 1965.

D'autres commentateurs belges sont plus pessimistes. *Le Soir* prévoit :

« On n'a pas fini de mesurer les conséquences du nouveau virage pris par la politique congolaise ¹⁹⁰. »

Et *Spécial* à la veille de la réunion d'Accra, prédit :

« On parle avec insistance d'une probable "ouverture à gauche" de M. Kasavubu à la conférence d'Accra qui s'ouvre ce mardi 19 ¹⁹¹. »

Dans le même temps, le Premier ministre Kimba, interviewé par *Spécial*, n'écarte pas la possibilité d'une négociation avec les « Soumialot, Gbenye et les Kanza ».

Et Kamitatu, ministre des Affaires étrangères du nouveau gouvernement, dénonce à la radio Moïse Tshombe comme étant l'ami de Jan Smith.

Kasavubu se rend en personne à Accra. Le 23 octobre 1965, il prononce, devant les chefs d'Etat assemblés, et notamment devant le président Nkrumah, un discours qui esquisse un net rapprochement avec les Etats révolutionnaires d'Afrique. Il annonce une réconciliation avec le Congo-Brazzaville et, abordant le problème brûlant des mercenaires, explique ¹⁹² :

« J'en viens maintenant à un problème qui, je le sais, vous préoccupe beaucoup et qui préoccupe tout Africain, parce qu'il met en cause la dignité même de l'Afrique : pour comprendre ce problème et rechercher sa solution, il est à mon avis essentiel de le replacer dans son contexte historique. L'on oublie trop souvent que les mercenaires ont été amenés au Congo par le gouvernement du Katanga

190. *Le Soir*, 16 octobre 1965.

191. *Spécial*, 21 octobre 1965.

192. Service congolais d'information, *Nouvelles du Congo*, n° 15.

à l'époque où il était sécessionnaire. Lorsque, au début de 1963, la sécession katangaise fut résorbée, le gouvernement central hérita non seulement de l'actif, mais également de tout le passif politique de la sécession et notamment des mercenaires. Le gouvernement central s'efforça de liquider ce passif, en réalisant, au sein de l'armée nationale congolaise, conformément aux vœux exprimés par les Nations Unies, la pleine intégration des forces de la sécession. Cette intégration s'avéra laborieuse et n'était pas encore entièrement terminée lorsque éclata la rébellion. Dès lors, je fus contraint, dans le but d'éviter l'éclatement du pays, de faire appel à celui qui était le seul à même de réaliser cette réintégration, au risque de voir augmenter le nombre de mercenaires ¹⁹³.

« Sur le plan interne mon pays a fait peau neuve. La République démocratique du Congo se tourne résolument vers l'avenir et s'engage à apporter au problème des mercenaires une solution définitive, conforme aux intérêts supérieurs du Congo et de l'Afrique. »

C'était s'engager formellement à renvoyer les mercenaires, qui constituaient une insulte permanente à la dignité africaine. Déjà très clair dans son discours, Kasavubu était plus net encore dans ses conversations de couloir et le représentant du journal *Le Monde* à Accra avait noté ¹⁹⁴ :

« Décision de renoncer aux mercenaires et volonté ferme d'améliorer les relations avec les Etats voisins semblent indiquer pour les observateurs que le Congo va, dans les prochains jours, changer sa politique générale. »

193. Il s'agissait d'un pieux mensonge. C'était Mobutu qui avait, cette fois, recruté les mercenaires sans lesquels le régime tout entier et Kasavubu lui-même auraient été balayés.

194. *Le Monde*, 26 octobre 1965.

Interviewé par ce journal ¹⁹⁵, le président Kasavubu allait être plus net encore, en disant des mercenaires :

« Ces gens-là sont venus illégalement chez nous. Tshombe a voulu en faire l'instrument de sa politique personnelle. »

Plus tard, Mobutu déclarera à ses amis Monheim et J. K. (Van der Dussen de Kestergat) de *La Libre Belgique*, que Kasavubu, à Accra, était allé beaucoup plus loin dans ses accords avec les leaders africains révolutionnaires.

Francis Monheim, son commensal et son hagiographe, écrira ¹⁹⁶ :

« De très bonne source, j'ai appris toutefois que le général Mobutu venait d'être mis au courant de certains accords passés à Accra entre le président Kasavubu et le Ghana.

« Au terme de ces accords, des troupes ghanéennes devaient assurer la relève des policiers nigériens stationnés à Léopoldville.

« Et parmi les tâches assignées à ces troupes, figurait en bonne place la suppression de plusieurs hommes politiques et... du général Mobutu lui-même.

« Effectivement, un premier contingent de Ghanéens était arrivé à Brazzaville au début de la semaine dernière. »

A J. K. qui l'interviewera ¹⁹⁷ Mobutu déclarera :

« Vous ne pouvez croire à quel point il était temps d'agir, le sang allait couler. Je ne peux vous en dire plus...

« Ce que le général ne dit pas, la rumeur publique le dit : à Accra, le président Kasavubu s'était engagé non seulement à faire partir les mercenaires, mais aussi à débarras-

195. *Le Monde*, 29 octobre 1965.

196. *Spécial*, 2 décembre 1965.

197. *La Libre Belgique*, 29 novembre 1965.

ser l'Afrique de Mobutu, de Tshombe et de quelques autres. Le Ghana, pour ce faire, avait promis son "assistance technique", sous la forme de petits groupes de spécialistes en coup de main. La manifestation de l'ambassade de Belgique¹⁹⁸ était un premier rodage pour un groupement congolais noyauté de spécialistes. »

Nous avons anticipé pour montrer que les milieux proches de Mobutu avaient le sentiment que Kasavubu était allé beaucoup plus loin dans ses conversations secrètes que dans son discours et qu'il était décidé non seulement à éliminer les mercenaires et à se rapprocher des « rebelles » mais encore à purger le Congo et l'Afrique de quelques-uns de ceux que l'on considérait comme des grands criminels : Mobutu notamment, achetant sans doute, par le sacrifice de ses anciens complices, l'oubli de ses propres fautes.

Mais revenons en arrière.

Au lendemain du discours d'Accra, la stupeur et l'inquiétude frappent les amis de Tshombe et de Mobutu.

J. K. dans un article intitulé « Le président Kasavubu va-t-il entraîner le Congo dans un virage à gauche ? »¹⁹⁹ avertit :

« Quoi qu'il en soit, la politique de M. Kasavubu est lourde d'aventures pour le pays. L'extrémisme africain obnubilé par la peur d'une Afrique contrerévolutionnaire qui engloberait le Congo veut obtenir le départ des mercenaires.

« Si M. Kasavubu cède sur ce point, il est clair que toutes les entreprises européennes se replieront avec les mercenaires.

198. Au cours de laquelle des drapeaux belges furent déchirés.
199. *La Libre Belgique*, 26 octobre 1965.

« C'est du moins ce que l'on affirme ici, et cela semble conforme à la vérité.

« Et l'on ne sait comment la Belgique pourrait maintenir sur place ses agents de l'assistance technique et de l'assistance militaire. On suppose que M. Spaak aura fait savoir cela très nettement au président Kasavubu²⁰⁰. »

Et plus loin, dans le même article, J. K. s'interroge :

« Maintenant, voici le pays à la veille de retourner dans les déchirements. Une solution — le coup de frein que pourrait donner M. Kasavubu mais qu'il est assez illusoire d'espérer.

« Et la situation n'est pas loin de rappeler celle de septembre 1960 lorsqu'un jeune colonel décida d'interrompre momentanément une vie politique qui conduisait le pays à la catastrophe.

« Non, il n'est pas certain du tout que les mêmes causes produisent les mêmes effets, mais si l'on veut envisager toutes les solutions possibles, on ne peut oublier celle-là. »

Quand on lit un tel article, on n'a pas de difficultés à comprendre que le gouvernement congolais ait, à la veille du coup d'Etat de Mobutu, expulsé un journaliste étranger qui suggérait la solution du putsch militaire. Bien des gouvernements — occidentaux, faut-il le dire ? — n'auraient pas été aussi patients dans un cas pareil !... Au même moment, l'autre ami très intime de Mobutu et Tshombe, Pierre Davister, écrivait dans son hebdomadaire *Spécial* (dont il n'est pas difficile non plus de comprendre la saisie) :

200. Ceci était dit avec intention — l'on pensait généralement que Spaak ne portait pas Tshombe dans son cœur et que le départ des mercenaires lèverait une hypothèque sur sa politique congolaise. Aussi J.K. fait-il un appel du pied dans l'espoir que, si Spaak reste impassible, ses maîtres américains le contraindront à intervenir.

« Kasavubu se jette dans les bras de Nkrumah. Bien sûr, c'est touchant, mais " cela " s'explique mal.

« M. Kasavubu danse le charleston à l'heure du yéyé, il réentonne des rengaines qui ne sont plus à la mode. L'histoire de l'isolement du Congo du reste de l'Afrique. L'histoire des mercenaires, l'histoire des conseillers européens

« Le général Mobutu m'a sauvé la vie en prenant le pouvoir. »

Il est difficile de sonder les reins et les cœurs. Qui dira à quels vrais mobiles répondait le mouvement vers l'Afrique du président Kasavubu et du gouvernement Kimba ? S'il s'agissait, comme beaucoup en sont convaincus, de pur machiavélisme, il n'y aurait eu aucune raison pour les maîtres américains de faire donner le dernier atout : Mobutu. Bien au contraire, ils eussent eu toutes les raisons de se féliciter de voir leurs collaborateurs se dédouaner auprès de l'Afrique nationaliste et révolutionnaire, à la faveur d'une comédie dont ils eussent, dans ce cas, connu par avance le scénario.

S'ils ont fait agir l'« homme fort » de 1960, et s'ils ont dû une nouvelle fois, jeter le masque, c'est parce qu'ils ont eu des raisons de s'inquiéter, c'est parce qu'ils ont décelé, dans l'atmosphère du Léopoldville de novembre 1965, des courants qui les déroutaient et qu'ils n'étaient plus sûrs de contrôler.

Là est, sans nul doute, la vraie raison du putsch militaire auquel la C.I.A. a donné le feu vert.

C'est ce que pense le mercenaire de Mobutu qu'interviewera Pierre Fontaine (*Pourquoi pas ?* du 22 septembre 1966) :

« Mobutu a certainement bien fait d'éloigner Kasavubu qui, tout indolent qu'il soit, virait au rouge vif, si on ose cette image. »

Le coup d'Etat du 25 novembre 1965 et l'établissement de la dictature

Davister, quelques semaines après le coup d'Etat, va constater :

« Du coup, les éléments politiques, économiques et humains changeaient nécessairement du tout au tout; de tshombiste, l'avenir du Congo devenait mobutiste.

« C'est un fait, et le réalisme commande d'en tenir compte²²⁵. »

Au lendemain du coup d'Etat²²⁶, il avait poussé un « ouf » de soulagement

« [...] au coup de balai du général Mobutu. Un soulagement que les Belges devraient, souligne-t-il, normalement partager car Monsieur Kasavubu était devenu étrangement hostile à notre pays et ne se donnait même plus la peine de cacher sa hargne et ses sentiments personnels. L'oublie-t-on ? Des excités venaient de brûler publiquement notre drapeau lorsque le général Mobutu prit brutalement le pouvoir. »

225. *Spécial*, 3 février 1966.

226. *Spécial*, 9 décembre 1965.

Mobutu annonce tout d'abord qu'il va « gouverner par ordonnances présidentielles, d'application jusqu'à annulation par le Parlement », c'est donc, en principe, laisser aux parlementaires le soin de contrôler sa gestion.

Mais à J. K., il déclare ²²⁷ :

« L'armée a décidé : plus de politiciens. Aucun. C'est clair. Et si un homme politique s'avise de tenir un meeting, on l'enverra devant un tribunal militaire. Il ramassera cinq ans de prison. Le tribunal siégera au stade, devant la foule. Et les ministres seront étroitement tenus en main. La moindre incartade, crac dedans. »

Beaucoup de dictateurs ont agi de la sorte. Peu ont eu la tranquille impudence de s'en vanter.

Avec Pierre Davister ²²⁸ Mobutu va surenchérir encore :

« Le Premier ministre Mulamba conduit d'ailleurs militairement son équipe. Petit doigt sur la couture du pantalon. Les ministres doivent se présenter chaque matin à 9 heures précises à sa résidence. »

Le 7 mars 1966, Mobutu, à la rentrée du Parlement, annonce aux députés et sénateurs qu'il leur retire le pouvoir d'examen et de discussion des ordonnances-lois du Pouvoir exécutif ²²⁹. Pouvoir qu'il leur reconnaissait au lendemain du putsch. Le régime militaire est total désormais.

Le 22 mars 1966, Mobutu s'attribue le pouvoir législatif, le Parlement ne sera plus consulté, il sera simplement « informé ». Interviewé par le rédacteur de *Spiegel* le 28 novembre 1966, Mobutu s'explique :

227. *La Libre Belgique*, 12 décembre 1965.

228. *Spécial*, 9 décembre 1965.

229. *Le Peuple*, 9 mars 1966.

« Au début, nous avons déposé ces décrets devant le Parlement pour délibération et décision. Mais les députés ne voulurent pas accepter certains décrets...

SPIEGEL. — C'est alors que vous avez rendu le Parlement impuissant ?

MOBUTU. — Pour éviter une épreuve de force entre le Parlement et moi-même, j'ai décidé que ces décrets ne seraient plus soumis à l'avis du Parlement. Mais en même temps j'ai fixé par un mémorandum ce que le Parlement devait faire pendant les cinq prochaines années... J'ai dit aux députés et aux sénateurs : reposez-vous d'abord, faites une pause de cinq ans... »

« Le Séminaire National du Corps des Volontaires de la République est heureux de proclamer officiellement aujourd'hui le lieutenant général Joseph Désiré Mobutu, second héros de notre pays ²³⁰. »

Tous les pouvoirs tant législatif, exécutif que judiciaire sont entre les mains du seul Mobutu : président de la République, chef de l'Etat et du gouvernement, président-fondateur du parti unique (le Mouvement Populaire de la Révolution, M.P.R., nouvelle appellation du Corps des Volontaires de la République) et chef de l'armée.

Tous les organes de l'Etat sont subordonnés aux décisions du Parti.

Même la justice est subordonnée au Parti et tenue d'obéir aux décisions du Bureau politique.

En 1970, une réforme judiciaire met le Procureur général

230. *Congo 1966*, C.R.I.S.P., p. 73.

directement au service du chef de l'Etat et tous les magistrats sous la dépendance du Procureur général.

*Spécial*²³¹ y va d'un commentaire officieux :

« Naturellement la question vient immédiatement à l'esprit de savoir si cette réforme ne vaudra pas au général Mobutu la réputation d'avoir voulu mettre le pouvoir judiciaire à sa merci. A cette possible critique, un haut magistrat congolais répond :

— Bien sûr que non. L'indépendance du magistrat, ce n'est pas d'interpréter la loi comme il veut, mais la dire telle que l'a voulue le législateur. Il est certain qu'en instaurant l'unité de *commandement dans le pouvoir judiciaire*, comme elle existait déjà dans tous les autres domaines, le Président de la République, législateur suprême, marque un nouveau point contre l'anarchie. Il garantit que la justice sera bien rendue de la même manière pour tous. »

On comprend que la Suisse ait refusé récemment l'extradition de l'ancien ministre Losembe (ex-Mario Cardoso) au profit d'un pays où règne une telle conception de la justice.

231. *Spécial*, 18 mars 1970.

Un assassinat politique : le « complot de la Pentecôte »

Pour mieux asseoir sa dictature et le régime de terreur qu'elle impliquait, le général Mobutu fait arrêter, le 30 mai 1966, quatre personnalités qui seront immédiatement accusées d'avoir trempé dans le complot dit « de la Pentecôte ».

Le matin même de leur arrestation, le haut-commissaire à l'Information du Congo, Jean-Jacques Kande, avait annoncé, au nom du gouvernement que :

« Messieurs Kimba, Anany, Bamba, Mahamba vont maintenant comparaître devant un tribunal militaire qui les condamnera à mort et ils seront pendus. »

Cette annonce du châtimeut qui attendait ces quatre personnalités avant même qu'une instruction ait été ouverte à leur charge, manifestait, dès l'origine, l'absence de toute loyauté dans les poursuites.

Le lendemain de l'arrestation, le 31 mai, le général Mobutu crée, par ordonnance présidentielle²³², un « Tribunal

232. Ordonnance-loi 66-338 créant un tribunal militaire d'exception composé d'un président et de deux juges nommés par le Président de la République parmi les officiers supérieurs de l'A.N.C.

militaire d'exception » chargé de juger et de condamner, le jour même, les quatre accusés.

Ceux-ci, après avoir été présentés au général Mobutu lui-même, pieds nus, en guenilles et portant la trace de sévices qu'ils avaient subis, avaient comparu devant ce prétendu « Tribunal » — composé de trois colonels : Pierre Ingila, Ferdinand Malila et Honoré Nkulufa, subordonnés directs du chef de l'Etat — où, en l'absence de toute instruction, de toute inculpation précise, de tout réquisitoire et de toute défense, ils s'étaient vu infliger, après cinq minutes de « délibération », la peine capitale.

Les journalistes qui les ont vus au cours de leur « procès » les décrivent ²³³ :

« Les avant-bras enserrés dans de grosses cordes, pieds nus, les vêtements fripés et sales, le regard un peu égaré. »

Quarante-huit heures plus tard, ils étaient exécutés devant une foule évaluée à deux cent mille personnes.

Il était pourtant constant que les prétendus « conjurés » n'avaient pas eu d'armes à leur disposition et que le complot dont on les avait accusés n'avait pas reçu le moindre commencement d'exécution et n'avait pas fait la moindre victime.

Les accusés, pendant les quelques minutes où, sous les huées orchestrées de la foule, ils avaient pu s'expliquer, avaient affirmé qu'ils n'avaient pas fait autre chose que d'envisager la formation d'un gouvernement civil destiné à remplacer la dictature militaire à laquelle des officiers supérieurs de l'armée avaient manifesté l'intention de mettre fin. Ces officiers supérieurs, après avoir inspiré « les conjurés », les avaient ensuite dénoncés et livrés.

233. *Le Soir*, 2 juin 1966.

Cette « provocation » ne semblait pas discutable puisqu'il était officiellement reconnu que des officiers étaient intervenus dans les pourparlers et que les accusés avaient été arrêtés au cours d'une conférence avec le gouverneur militaire de la capitale.

Mais leur demande d'être confrontés avec les officiers qui les avaient provoqués fut repoussée purement et simplement par le « Tribunal » qui avait mission de les condamner.

Rarement, sinon jamais, on n'avait vu semblable précipitation, ni procès politique s'apparentant aussi clairement que celui-ci à un assassinat.

Lorsqu'ils ont demandé la confrontation, le Président a coupé court ²³⁴ :

« Messieurs, nous sommes ici devant le Conseil de guerre. Ce n'est pas pour une discussion. Nous sommes ici, c'est pour punir quelqu'un, donc. Le tribunal militaire ne demande pas beaucoup de temps. Maintenant en tant que Président nous allons à côté pour mettre les choses au point. »

C'est cinq minutes plus tard qu'il revenait avec le verdict.

A la demande de grâce, il fut répondu :

« Lorsqu'un chef décide, il décide, un point c'est tout ! »

Plus grave peut-être que le crime, est la tentative de faire passer ses victimes pour « des hommes vendus à l'impérialisme, au capitalisme, travaillant pour le compte et dans l'intérêt de milieux étrangers ».

C'est grâce, sans doute, à l'équivoque qu'il a créée de

234. *Congo 1966*, C.R.I.S.P., p. 437. Il existe un enregistrement de ce singulier procès.

cette manière, que le général Mobutu a pu éviter, dans une partie de l'Afrique, l'horreur et l'indignation qui ont soulevé le reste du monde.

Kimba, Anany, Bamba, Mahamba — quelles qu'aient pu être leurs erreurs passées — étaient de ces hommes qui avaient combattu avec courage le gouvernement de Moïse Tshombe. Anany, par exemple, ancien ministre de la Défense nationale du gouvernement Adoula, et qui, à ce titre, avait pourtant lutté contre l'insurrection de Pierre Mulele au Kwilu, avait, par la suite, avec beaucoup de courage, refusé de participer aux élections organisées par Moïse Tshombe si celles-ci n'étaient pas précédées d'une réconciliation avec ceux que l'on appelait « les rebelles » et du renvoi des mercenaires.

Bamba, dignitaire de cette église kimbanguiste, dont la doctrine est toute de non-violence, avait passé plus de dix ans dans un camp de concentration du régime colonial, en raison de ses opinions religieuses.

Avec Mahamba, il appartenait à ce groupe d'hommes modérés qui avait encouragé le président Kasavubu dans l'évolution qu'il avait amorcée vers une politique plus africaine, moins engagée en faveur des puissances occidentales.

C'était cette évolution que le coup d'Etat du général Mobutu avait brusquement interrompue.

C'est parce que ces quatre hommes n'y avaient pas renoncé qu'on les a supprimés.

On sait à présent la vérité sur ce prétendu « complot ». Dans les mois qui suivirent le coup d'Etat, de nombreux militaires haut placés, qui avaient apporté leur appui au général Mobutu, étaient mécontents de le voir établir une dictature. Certains de ces militaires avaient fait connaître à des hommes politiques, dont les quatre condamnés, leur

intention de mettre fin au régime de dictature et de rétablir la légalité.

Ils avaient demandé à Anany et consorts s'il leur serait possible, dans cette éventualité, de constituer un gouvernement provisoire.

Le seul rôle d'Anany, Bamba, Mahamba, Kimba avait été d'établir une liste de personnalités susceptibles de faire partie d'un tel gouvernement provisoire, au cas où la dictature s'effacerait.

On comprend pourquoi il était impossible de faire aux prétendus « conjurés » un procès honnête et loyal. Quelques semaines plus tard, l'ancien ministre des Affaires étrangères, Cléophas Kamitatu, allait à son tour être condamné par le même tribunal dans des conditions aussi scandaleuses, à cinq ans de prison.

Il fut interné dans l'île de Bula-Bemba, où Antoine Gizenga a vécu pendant deux ans et demi, sous le régime de M. Adoula. Il en sortit après quelques mois. Il avait eu la chance de ne pas avoir fait partie de la première fournée.

Au cours d'une interview à la R.T.B.²³⁵, Frédéric François posa au général Mobutu la question suivante :

« M. le Président, je crois que l'opinion publique mondiale a été aussi un peu émue par le fait, du moins étonnée par le fait que les pendaisons, que les exécutions ont été faites sans procès, du moins ce que nous appelons dans notre esprit cartésien, comme vous le dites, un procès ? »

235. Diffusée le 4 juillet 1966.

Mobutu répondit :

« Il y a eu un procès. Il y a eu d'abord une ordonnance-loi que j'ai rendue publique au lendemain de ce complot et qui donnait carte blanche à un tribunal militaire d'exception de faire ce qu'il devait faire.

« Il était du devoir des trois officiers supérieurs qui constituaient cette justice militaire d'exception d'accepter ou pas que les conjurés aient des avocats pour leur défense. »

L'enlèvement de Moïse Tshombe

On sait qu'au lendemain du coup d'Etat de 1965, beaucoup d'observateurs s'étaient imaginé que Mobutu tirait les marrons du feu pour Tshombe.

Tshombe lui-même manifesta sa reconnaissance à Mobutu :

« Le général Mobutu, avait-il déclaré, m'a sauvé la vie en prenant le pouvoir ²³⁶. »

Avec une absence totale de perspicacité, certains de ces observateurs expliquaient l'effacement de Tshombe au lendemain du coup d'Etat par un habile calcul :

« Le sentiment général est que Tshombe n'apparaît pas pour permettre à Mobutu de se dédouaner aux yeux des Africains. »

Il devait apparaître assez vite que les préoccupations de Mobutu étaient d'un autre ordre. Il entendait régner seul. A cette fin, il était décidé à liquider Tshombe après avoir éliminé Kasavubu.

Avec Tshombe, l'opération devait être, si elle réussissait, particulièrement rentable. Etant donné le sentiment de

236. DAVISTER, *Spécial*, 2 décembre 1965.

mépris et d'hostilité que l'opinion africaine et progressiste dans le monde nourrissait à l'égard de Tshombe, il représentait une occasion exceptionnelle pour Mobutu d'en faire le bouc émissaire de tous les malheurs du Congo et de se dédouaner définitivement lui-même aux yeux des nationalistes noirs. Tshombe avait compris très vite l'intérêt qu'il présentait désormais aux yeux de Mobutu. Et il avait, sous prétexte de santé, repris le chemin de son exil madrilène.

Son absence ne changeait rien au problème sinon qu'elle rendait la solution plus difficile.

Peu après son départ, le régime du général Mobutu fit à Tshombe un procès par contumace.

Supprimer l'homme qui représentait aux yeux du monde africain l'image même de la trahison, c'eût été en même temps enterrer pour toujours l'affaire Lumumba.

Tout procès loyal contre les assassins du grand leader congolais aurait exigé, au banc des accusés, aux côtés de Moïse Tshombe, ex-chef de l'Etat sécessionniste du Katanga où il a trouvé la mort, et de Godfried Munongo, son ministre de l'Intérieur, qui l'a sans doute tué, l'ex-président Kasavubu, le général Mobutu lui-même ainsi que Victor Nendaka, ancien chef de la police.

Dans un tel procès, l'on aurait recherché sans doute quels sont les plus coupables de ceux qui ont envoyé Lumumba à une mort certaine ou de ceux qui l'ont tué ou laissé tuer à son arrivée au Katanga.

L'on comprend pourquoi un tel procès n'aurait pas été possible dans le Congo du général Mobutu.

C'est pourquoi, bien que Tshombe ait été désigné par tous comme un assassin de Lumumba, il n'avait pas été question de cette accusation dans le procès que le général

Mobutu lui avait fait faire et qui avait abouti à sa condamnation à mort²²⁷.

C'est pourquoi aussi l'enlèvement de Tshombe en plein ciel constituait pour Mobutu une événement providentiel. Il mit immédiatement tout en œuvre pour obtenir son extradition.

C'est pourquoi aussi le Procureur général du Congo, Kabeya, lorsqu'il s'est rendu à Alger pour se faire livrer Tshombe, proclame que la condamnation à mort prononcée par contumace contre lui n'est susceptible ni d'opposition ni d'appel.

La pendaison de Moïse Tshombe sans débat public, sans déballage gênant quant aux circonstances de la livraison de Lumumba aux autorités katangaises, aurait été un coup magistral, la mystification suprême. Moïse Tshombe payant pour un crime dénoncé par tous mais pour lequel il n'avait même pas été condamné, c'eût été faire de son exécuteur — qui avait au moins autant sinon plus de responsabilité que lui dans le meurtre du 17 janvier 1961 — le vengeur du grand leader congolais et africain.

Promener Tshombe dans les rues de Kinshasa et l'exécuter le jour anniversaire de l'indépendance du Congo eût

227. Au cours du simulacre de procès qui lui avait été fait par défaut devant les trois colonels qui avaient envoyé au gibet Anany, Bamba, Mahamba, Kimba, Moïse Tshombe avait été pourvu pour avoir organisé la sécession katangaise (et ce n'est pas nous qui minimiserons ce crime après avoir publié un livre de 420 pages pour le dénoncer. Mais Mobutu, qui avait appuyé la sécession tant qu'elle était dirigée contre Lumumba, était bien mal placé pour faire ce procès), entre-tenu des mercenaires en Angola (ceux dont Mobutu s'est servi par la suite pour combattre les forces populaires), provoqué la révolte des gendarmes katangais à Kisangani. Il n'a pas été — et pour cause — question de l'assassinat de Patrice Lumumba. Pour donner une idée de ce procès, signalons que les accusés ont comparu sans défenseur et que le seul civil du lot, Emery ou Luther Katteng, ancien chef de cabinet au département des « Affaires sociales », ayant réclamé un avocat, « on en cherche un dans la salle, puis on tente d'en contacter un en ville par téléphone. Mais il ne se présentera pas ».

apporté à l'affaire la dernière touche qui aurait ravi les connaisseurs. La méthode de l'envoi de « colis précieux » est chère, on l'a vu, au général Mobutu depuis fort long temps.

Il avait à peine, en septembre 1960, « neutralisé » Patrice Lumumba, qu'il proclamait que si Félix Moumié, qu'il soupçonnait d'être l'un de ses conseillers, tombait entre ses mains, il l'expédierait comme un « colis » à son adversaire, le président Ahidjo.

(Félix Moumié n'est pas tombé entre ses mains, mais mourait, quelques mois plus tard, empoisonné à Genève.)

Quand Patrice Lumumba fut, le 17 janvier 1961, exécuté à Elisabethville, Moïse Tshombe en fut averti par un coup de téléphone de Léopoldville lui annonçant l'envoi d'un « colis ». C'est le même vocable qui fut adopté par la radio de Kinshasa à la nouvelle du « kidnapping » de Moïse Tshombe. Le général Mobutu a attendu, vainement, le précieux « colis ».

Certes, Moïse Tshombe n'avait pas renoncé à ses ambitions politiques. Et qu'il ait été disposé à donner un coup de pouce au destin qu'il estimait être le sien n'était pas douteux.

Sans doute n'y aurait-il rien eu d'in vraisemblable à ce qu'il ait stipendié quelques partisans en vue de procéder à des sabotages et quelques mercenaires pour qu'ils fussent prêts à le secourir, à toutes fins, le moment venu. Mais l'homme était trop réaliste, trop rusé pour songer à reprendre le pouvoir par la force. Il était convaincu — et les incohérences du régime du général le confirmaient dans cette conviction — que, tôt ou tard, le pouvoir lui serait tombé entre les mains comme un fruit mûr.

Intrigues et sabotages pouvaient hâter ce moment et justifiaient quelques mises de fonds, mais c'était tout. Et il est certain qu'au moment où l'avion qui le transportait

avait été dérouté vers Alger, Moïse Tshombe ne se rendait pas au Congo et n'accomplissait aucune tâche qui fût en rapport avec ses ambitions politiques.

Commerçant virtuellement en faillite en 1958, Moïse Tshombe se trouvait, à la fin de la sécession katangaise, à la tête d'une fortune considérable. Un ministre belge, qui avait quelque raison de connaître sa situation, évaluait son avoir, à ce moment, à six cent cinquante millions de francs belges, répartis entre des banques suisses, espagnoles et belges. Il n'est pas douteux que son passage à la tête du gouvernement du Congo lui a permis d'arrondir encore son magot.

Ses loisirs forcés dans le domaine politique l'avaient, tout naturellement, amené à chercher d'heureux placements. Et c'était manifestement dans le cadre de telles préoccupations qu'il avait fait le voyage qui lui fut fatal.

Appâté par le projet de création d'une chaîne d'hôtels (il était question de créer une société au capital de 45 millions de dollars dont il aurait été le président), il était tombé dans le piège qui lui avait été tendu. Au profit de qui ? Du général Mobutu sans aucun doute.

Mais par qui ? Il n'existe pas encore, à l'heure actuelle, de certitude à cet égard et bien des précisions ont été données puis démenties, qui n'avaient d'autre but, sans doute, que de susciter la confusion.

S'il est à peu près certain que c'est le Français Bodenan qui a, dans l'avion, mené l'affaire en jouant du revolver, il est à peu près aussi certain qu'il ne pouvait songer à maltraiter tout le monde sans une complicité au moins parmi ses compagnons de vol ²²⁸.

228. Les tribunaux suisses ont, en août 1973, autorisé l'extradition de Bodenan. Peut-être le procès qui lui sera fait apportera-t-il enfin des précisions quant aux commanditaires du kidnapping et à ses mobiles.

Le Belge Hambursin est un co-auteur possible. Il y eut, entre lui et Moïse Tshombe, au lendemain de la sécession katangaise, un conflit très aigu au cours duquel furent échangées des accusations extrêmement graves.

Il s'est révélé, au cours des poursuites, qu'Hambursin avait remis à Pierre Davister des fonds importants (plusieurs millions de francs belges) appartenant à Moïse Tshombe. Pierre Davister est, on le sait, ce journaliste belge qui, après avoir lancé l'hebdomadaire *Spécial* au moyen de fonds fournis par Moïse Tshombe, alors premier ministre du Congo, et en avoir fait l'organe officiel du gouvernement Tshombe, a, aussitôt après le coup d'État du général Mobutu, proclamé, *expressis verbis*, que le Congo, de « tshombiste » était devenu « mobutiste », a modifié sans autre forme de procès, sa ligne politique en conséquence. *Spécial* qui était, depuis lors, le mouthpiece du « mobutisme », baignait, comme il fallait s'y attendre, dans une joie sans mélange après le kidnapping de Moïse Tshombe, à la pensée du sort qui attendait le prisonnier « colis » lorsqu'il parviendrait au Congo.

Nous savons, d'autre part, qu'au lendemain de la sécession, d'anciens mercenaires de Tshombe étaient achetés à sa perte et prêts à tout pour l'abattre. Certains blessés qui avaient exposé leur vie à son service, qui portaient leurs blessures des infirmités définitives, et qui vivaient dans la misère, des veuves de mercenaires tués dans les combats, en voulaient à mort à Moïse Tshombe de ne pas avoir tenu ses promesses et de les laisser sans secours alors qu'il menait, lui, une vie opulente au moyen des centaines de millions qu'il avait « planqués ».

L'ex-avocat belge Sigal ne pouvait davantage être écarté. En dehors du fait qu'il avait servi d'intermédiaire entre Moïse Tshombe et la société-appeât, il n'est pas possible

de penser qu'il ait été, en 1961, l'avocat du général Mobutu.

Les gardes du corps espagnols ont pu être achetés ; le fait qu'ils aient été libérés les premiers plaiderait plutôt en faveur d'une telle hypothèse.

Et nul ne peut dire avec certitude aujourd'hui que le personnel anglais de l'avion était au-dessus de tout soupçon. Quels que soient, parmi les compagnons de voyage de Moïse Tshombe, les exécutants du rapt, l'hypothèse la plus vraisemblable jusqu'ici est qu'il s'agit d'un coup monté par la C.I.A. On sait que le général Mobutu est l'homme fort de la C.I.A. au Congo depuis septembre 1960.

Depuis qu'il a pris le pouvoir, à la fin de 1965, le représentant de la C.I.A. à Kinshasa a provoqué le rappel de l'ambassadeur des Etats-Unis parce que ce diplomate ne lui était pas assez favorable.

Le quotidien démocrate-chrétien belge *La Cité* du 15 juillet 1967 rapportait que c'était Monsieur Devlin, patron des services secrets américains au Congo, qui avait mis sur pied toute l'opération²¹⁹.

L'on savait que la C.I.A. exerçait une partie de ses activités en Europe, sous le couvert d'une société installée au Liechtenstein. C'est une société établie dans la Principauté qui s'est abouchée avec l'ex-avocat Sigal en vue de l'opération immobilière qui a servi d'appât ; c'est la même société qui a réservé l'avion du rapt. Elle a d'ailleurs été dissoute aussitôt après l'enlèvement, comme si celui-ci avait été son seul objet réel.

219. Les parlementaires du Parti social chrétien belge, appartenant à la majorité gouvernementale d'un des pays les plus étroitement fidèles à l'alliance américaine, ont fait connaître qu'ils considéraient que la C.I.A. était responsable de la dégradation continue du Congo (*La Libre Belgique*, 14 juillet 1967).

Pour la C.I.A., si l'enlèvement avait dû conduire à la livraison de Moïse Tshombe au général Mobutu et à son exécution, c'eût été un succès fracassant puisque l'opération aurait permis à son « homme fort » de redorer son blason de nationaliste luttant contre l'impérialisme et le colonialisme et que — suprême astuce — elle aurait fait jouer à l'intransigeante Algérie un rôle — inconscient sans doute mais essentiel — dans l'opération et aurait, de plus, conduit le président Boumediène à cautionner le régime du général Mobutu.

Le président Boumediène eut assez de clairvoyance pour ne pas jouer le rôle qui lui était imparti dans la machination. Malgré une décision de la Cour suprême d'Alger favorable à l'extradition, il refusa de livrer Tshombe à celui qui brûlait de le livrer au bourreau.

Pour qui douterait des intentions de Mobutu à l'égard de Tshombe dont il attendait la livraison, il suffit de rappeler l'interview que le général accorda à l'Associated Press²⁴⁰ : « Que va-t-il se passer avec Moïse Tshombe ? » demande le journaliste. Réponse de Mobutu : « Sans préjuger de la décision du Tribunal d'Alger que nous ne connaissons pas encore, pour nous *Tshombe est un homme mort*. Il a été jugé et condamné à mort par nos tribunaux. »

Dans la bouche d'un homme qui avait, — nous l'avons vu — complété avec Tshombe pendant la sécession du Katanga, contre le gouvernement Lumumba, puis contre l'O.N.U., qui avait été jusqu'au bout solidaire de Tshombe, de tels propos avaient de quoi indigner.

Comment les qualifier lorsqu'on apprend le rôle joué par Mobutu personnellement dans l'appel fait en 1964 à Tshombe en vue d'accepter le rôle de Premier ministre du

240. *Le Peuple et La Libre Belgique*, 22-23 juillet 1965.

Congo au moment où la révolution battait son plein et où les troupes de Mobutu se décomposaient littéralement sous les coups des forces populaires de libération !

C'est *Pourquoi pas ?* qui, dans son numéro du 27 juillet 1967 révèle que Mobutu a personnellement contacté le gérant de l'hebdomadaire auquel collaborait encore Pierre Davister, Raymond Naegels. C'est le témoignage de celui-ci que *Pourquoi pas ?* rend public après un rappel opportun du passé :

« Mais ces crimes de droit commun, quand Tshombe les aurait-il commis ? »

« Au moment de la sécession katangaise, sans nul doute, c'est-à-dire entre 1960 et 1963, au moment où, baptisé " Tiroir-Caisse " il faisait le jeu de tous les impérialistes et de tous les néo-colonialistes.

« Que faisait, à cette époque, M. Mobutu ? »

« On sait qu'une promotion fulgurante l'avait fait sauter d'un échelon modeste — celui du sergent comptable — au sommet de la hiérarchie militaire (colonel, commandant de l'armée congolaise) ; on peut penser que cet homme attentif suivait de très près ce qui se passait au Katanga et notamment ce qu'y faisait M. Tshombe. Or, en juillet 1964, ce même M. Mobutu, toujours préoccupé du destin de son pays, estime : " en son âme et conscience " qu'un seul homme peut reprendre valablement la barre : Moïse Tshombe. Il se saisit lui-même du téléphone et, de Léopoldville, appelle notre gérant et lui demande de contacter Tshombe, alors en exil volontaire, ce même Tshombe dont les révélations publiées par nous quelques mois auparavant avaient provoqué la saisie de notre journal.

« Il est d'ailleurs fort pressé, M. Mobutu, en cet été 1964. Car 24 heures plus tard, il téléphone une nouvelle fois.

« C'est urgent, dit-il, très urgent... »

« Qu'est-ce qui était urgent ? Qu'un " criminel " de droit commun vienne occuper le poste de Premier ministre en ce Congo où M. Mobutu tirait les ficelles. »

« Mais non, n'est-ce pas ? Ce qui était urgent était que M. Tshombe en qui M. Mobutu plaçait toute sa confiance, vienne tenter de sortir son pays du chaos. De deux choses l'une, dès lors : où les crimes évoqués aujourd'hui sont imaginaires ou M. Mobutu, en 1964, les avait personnellement amnistiés. »

Où les mots n'ont plus de sens ou Mobutu a tout simplement trahi Tshombe comme il a trahi Patrice Lumumba, Kasavubu et tant d'autres.

Mobutu et les gendarmes katangais

Une première révolte des mercenaires que Mobutu avait utilisés pour combattre les forces populaires s'était produite à Kisangani (Stanleyville) au cours de l'été 1967. Le chef mercenaire Mike Hoare avait largement contribué à la mater. Il avait été, nous l'avons vu, congratulé par Mobutu personnellement pour son intervention.

Mobutu avait promis aux gendarmes katangais entraînés par les mercenaires qu'ils auraient la vie sauve et seraient réintégrés dans l'armée, s'ils se rendaient.

Mobutu avait pris vis-à-vis d'un autre chef mercenaire, le colonel belge Schramme, l'engagement que rien n'arriverait aux gendarmes katangais qui se rallieraient sans combattre²⁴¹.

Le 31 juillet, le gouvernement de Mobutu lançait un « appel aux anciens gendarmes katangais combattant dans les rangs des mercenaires étrangers, leur demandant de réintégrer l'armée nationale. Les autorités congolaises ont ajouté qu'aucun mal ne serait fait aux gendarmes qui se présenteraient d'eux-mêmes aux autorités, sans armes²⁴². »

²⁴¹ *Le Soir*, 12 août 1967.

²⁴² *La Libre Belgique* et *Le Peuple*, 31 juillet 1967.

Le lendemain « Radio Bukavu », par la voix du gouverneur de la province du Kivu, Engulu, parlant au nom de Mobutu, proclamait ²⁴³ :

« Le Président de la République vous attend à bras ouverts et vous réserve vos places dans l'armée nationale. Il comprend que vous avez été trompés par des bandits et vous considère comme des frères simplement égarés. »

Ceux qui se laissèrent prendre à ces appels — une cinquantaine semble-t-il — furent fusillés sans jugement dès leur débarquement à Léopoldville ou à Coquilhatville.

Leur chef, le colonel Tshipola fut exécuté après une parodie de jugement. Le major Mwambu fut abattu à sa descente d'avion. Ces exécutions ne furent connues qu'à plusieurs mois après.

Le gros des gendarmes katangais avait suivi la révolte et la retraite des mercenaires conduits par Schramme et Bob Denard.

En août 1967, ils formèrent à Bukavu un gouvernement de salut public sous la direction du colonel Léonard Monga, jeune officier katangais, frais émoulu de l'École militaire belge.

Le 5 novembre 1967, le colonel Schramme fait évacuer Bukavu et se retire sur le sol du Rwanda avec 2 500 hommes et 1 500 femmes et enfants.

Les blessés sont soignés par la Croix-Rouge Internationale. Cette organisation entame des pourparlers en vue du transfert des réfugiés en Zambie ²⁴⁴.

²⁴³ *Le Soir*, 1^{er} août 1967.

²⁴⁴ Pour le détail des pourparlers, on consultera avec fruit *Congo 1967*, C.R.I.P.S., p. 405 et suivantes.

Entre-temps Mobutu avait écrit au président du Comité international de la Croix-Rouge une lettre qu'il avait rendue publique et dans laquelle il fait « savoir qu'il accordera une amnistie à ceux de ses ressortissants qui désireraient retourner dans leur patrie et ne pas émigrer en Zambie ».

Le 9 novembre, M. Gafner, délégué de la Croix-Rouge, rentre à Genève et fait rapport au C.I.C.R. concernant les assurances données par Mobutu. Celui-ci avait fait savoir « qu'en ce qui concerne les gendarmes katangais et leurs familles, il approuvait en principe leur transfert vers la Zambie, mais à la condition qu'ils aient préalablement pris connaissance des mesures d'amnistie du gouvernement du Congo en faveur de ceux d'entre eux qui désireront regagner leur patrie. Le délégué du C.I.C.R. au Rwanda reçut les instructions urgentes pour que cette communication se fasse dans les délais les plus brefs et en présence de l'Ambassadeur du Congo dans ce pays. »

A la suite de ces contacts répétés, une partie, puis la totalité des gendarmes katangais consentent à retourner au Congo, « sur la foi d'une promesse d'amnistie garantie par l'Organisation d'Unité Africaine (O.U.A.) et acceptent de renoncer à chercher asile dans un autre pays africain. »

Un message de la Croix Rouge Internationale du 24 novembre 1967, après qu'a été obtenue cette garantie de l'O.U.A. constate :

« En ce qui concerne les gendarmes katangais, le C.I.C.R. prend acte que, selon la procédure fixée, sous la seule responsabilité de l'O.U.A., les personnes retourneront au Congo sur la foi d'une amnistie accordée par le Président Mobutu. »

Le Secrétaire général de l'O.U.A., Diallo Telli, exprime sa satisfaction : « Ce retour au Congo des 2 526 anciens gen-

darmes katangais avec leurs familles est une très grande victoire pour l'O.U.A. »

Le colonel Léonard Monga et le capitaine Pierre Damas Naweji qui se trouvaient au camp Kokolo à Léopoldville depuis le 25 avril 1968, sont emmenés le 5 avril 1969, par deux officiers des services de renseignements au sinistre camp des parachutistes de Binza. Il y sont questionnés et torturés pendant 24 heures. Ils sont ensuite assassinés le 11 avril 1969 à une heure du matin. L'ordre de cette exécution avait été donné par télex de Monte-Carlo où Mobutu se trouvait en séjour.

A ce moment, il ne restait plus en vie qu'un tiers des gendarmes rentrés au Congo sur la foi d'une amnistie qui avait signifié pour eux l'emprisonnement et le placement dans des camps d'internement²⁴⁵.

Il semble qu'à l'heure actuelle, il n'y ait plus un seul survivant.

245. *La Meuse*, 30 avril 1969. Voir aussi *Pourquoi pas ?*, 6 mai 1969, *Le Libre Belgique*, 30 avril 1969, *Le Sob*, 25 avril 1969.

Les procès sous le régime Mobutu

Nous avons vu à quelle parodie de justice un tribunal militaire spécial, institué et nommé par Mobutu, après les prétendus crimes qu'il devait sanctionner, s'était livré pour condamner à mort en cinq minutes quatre anciens ministres qui devaient être pendus 48 heures après devant deux cent mille personnes. Un quotidien aussi bien disposé que *Le Soir* à l'égard du général Mobutu et de son régime, n'hésitait pas à écrire au lendemain de ce véritable assassinat²⁴⁶ :

« Le monde entier réprouvera les actes d'un gouvernement qui ne voulut pas d'un procès régulier dans une affaire à laquelle il attachait une si grande importance.

« On ne s'immiscera pas dans la politique intérieure d'un Etat avec lequel nous avons tant de liens, on constatera que le général Mobutu a désormais du sang sur les mains après une parodie de justice. »

On sait que Kamitatu, qui eut la chance d'échapper à l'arrestation en même temps que les quatre pendus de la

246. *Le Soir*, 3 juin 1966.

Pentecôte, fut jugé par le même tribunal à huis clos et condamné à cinq ans de prison.

Nous consacrerons le dernier chapitre de cet ouvrage au cas exemplaire de Pierre Mulele.

Le général Olenga qui fut l'un des chefs militaires de l'insurrection, et qui avait eu le tort de croire à l'amnistie promise, fut poursuivi quelques mois après son retour pour crime de haute trahison.

Il fut condamné à quinze ans de prison et pourrit quelque part dans un cul de basse-fosse, s'il vit encore. Mungul Diaka qui fut successivement ambassadeur du gouvernement Gizenga à Pékin, puis rallié à Mobutu, l'un des adversaires les plus furieux de Mulele, avant de devenir ambassadeur de Mobutu à Bruxelles, le président du parti unique M.P.R. fondé par celui-ci et son envoyé spécial à Alger lorsqu'il s'agit de réclamer la livraison de Tshombe, est tombé un jour en disgrâce. Il a été accusé d'avoir voulu assassiner les enfants du président Mobutu et d'avoir détourné vingt millions de francs belges du temps de son ambassade à Bruxelles.

Aucun avocat n'a osé plaider à l'audience que cet argent avait été utilisé conformément aux instructions du général-président. Condamné à une longue peine, Mungul Diaka ne donne plus signe de vie.

Pour une personne qui fait l'objet d'un procès public déroulant dans les conditions contestables que nous connaissons, des dizaines disparaissent sans laisser de trace. Ne citons qu'Antoine Tshimanga, ce courageux jeune homme qui fut l'un de nos premiers amis congolais et qui dut assister au viol de sa femme, par quelques policiers militaires, avant de mourir sous leurs coups.

La répression des mouvements étudiants

Le 4 juin 1969, une manifestation interdite des étudiants de Lovanium descendant sans violence vers le centre de la ville sera l'occasion d'une terrible répression.

L'armée ouvre le feu. Selon les communiqués officiels, il y aurait eu 6 tués et 12 blessés parmi les manifestants et 6 blessés et 2 disparus parmi les forces de l'ordre. L'agence Reuter parle de 9 tués, l'agence France-Presse de 12, le ministère de l'Éducation nationale donne un bilan officiel de 23 morts. Un médecin belge affirme qu'il y a 112 tués dont 68 civils.

Plusieurs centaines d'étudiants sont incarcérés.

L'Université Lovanium est fermée. L'Institut pédagogique national (I.P.N.) et l'Institut d'enseignement médical (I.E.M.) de Kinshasa sont fermés quelques jours plus tard.

Les étudiants du Lovanium sont renvoyés dans leurs familles. Tous les étudiants de l'I.P.N., de l'I.E.M. et de l'E.N.A. (École nationale d'administration) qui s'étaient solidarisés avec les étudiants de Lovanium sont exclus de leurs instituts.

La bourse d'études est supprimée ou suspendue pour tous les étudiants et aussi pour les étudiants congolais qui,

en Belgique, ont manifesté devant l'ambassade à Bruxelles. Dix-neuf étudiants de Lovanium et douze élèves de l'E.N.A. après deux mois de détention préventive sont condamnés à des peines de deux à vingt ans de prison ferme pour ceux de Lovanium, de deux à six mois de prison pour ceux de l'E.N.A. Le 12 juin 1969, le Bureau politique du parti unique, le M.P.R., réuni sous la présidence de Mobutu, frappait d'interdit toutes les organisations et associations étudiantes. Désormais, seule la jeunesse du M.P.R. est autorisée à se constituer en syndicat pour la sauvegarde des intérêts de la jeunesse étudiante.

Les manifestants du 4 juin 1969 tués par l'armée ont été enterrés dans une fosse commune. On a refusé à leurs familles leurs corps et le droit de leur faire des funérailles.

Cela provoquera deux ans plus tard, le 2 juin 1971, de nouveaux incidents qui donneront lieu à une nouvelle répression.

La mère de Mobutu venait de mourir. Elle avait été enterrée avec un grand faîte.

Les étudiants avaient décidé de manifester dans l'enceinte même de Lovanium pour commémorer les victimes du 4 juin 1969.

Le curé de la paroisse universitaire avait accepté de dire une messe anniversaire.

Aussitôt, la troupe prend position dans l'enceinte universitaire. Mobutu décrète la fermeture de l'Université et ordonne l'enrôlement des étudiants dans l'armée pour une période de deux ans.

Les étudiants sont arrêtés, conduits au camp d'entraînement des para-commandos de Ndjili. La plupart seront battus, dont certains très violemment pendant toute la nuit.

Sur 3 007 étudiants inscrits à Lovanium, 2 887 seront enrôlés dans l'A.N.C.

L'assassinat de Pierre Mulele

Pour la jeunesse de Mulele nous n'avons que les renseignements donnés par Kamitatu sur son ancien condisciple et compagnon de lutte à un moment où, ministre du gouvernement Adoula, il nourrissait, à l'égard de celui qui venait d'entrer dans le maquis, des sentiments empreints de malveillance.

« Mulele Pierre, dit Kamitatu, est connu depuis sa jeunesse pour son extrémisme et son athéisme. Déjà en quatrième moderne à Kinzambi, alors qu'il n'avait que quinze ans, Mulele voulait convaincre ses condisciples que le mystère d'une Vierge qui donne naissance à un homme-Dieu était de la blague et qu'il fallait ne pas y croire.

« Il l'affirma avec une telle conviction que, mis devant le dilemme d'y croire ou de s'en aller, il préféra s'en aller de l'établissement où il se trouvait, et où il était entré dans l'intention de s'y faire frère enseignant. »

Ce n'était pas gentil de la part de Kamitatu de présenter Mulele comme un extrémiste et un athée, à un moment où, nous l'avons vu, dans un Congo fortement cléricalisé, l'athéisme était dénoncé comme le mal suprême. Il n'em-

pêche que ce portrait, qui se voulait méchant, a le mérite de montrer que Mulele était un caractère.

En 1959, Mulele fonde le Parti solidaire africain (P.S.A.) avec Sylvain Kama qui sera tué à Stanleyville lors du parachutage des troupes belges — Kamitatu et Gizenga entreront dans le P.S.A. dont ils deviendront les deux leaders.

Mulele, d'abord vice-président du Comité national du Parti puis secrétaire général du Parti, est élu député national aux élections de 1960.

Patrice Lumumba lui confie, dans son gouvernement, le poste de ministre de l'Education nationale.

Il sera révoqué par Kasavubu en même temps que le Premier ministre, à qui il était lié trop étroitement. Il accompagnera Lumumba dans sa fuite et restera auprès de lui, aussi longtemps que possible. Il ne fuira qu'au moment où Lumumba tombera entre les mains de Pongo. Il parviendra à Stanleyville où Gizenga le maintiendra dans son gouvernement avant de l'envoyer comme ambassadeur au Caire.

C'est dans l'exercice de ses fonctions d'ambassadeur en République Arabe Unie que j'ai eu la chance et l'honneur de connaître Pierre Mulele et de vivre avec lui au Caire huit jours d'activité fébrile, au lendemain de l'arrestation d'Antoine Gizenga dont il s'agissait d'organiser la défense.

J'ai été témoin du sérieux de cet homme jeune encore, il devait avoir environ 45 ans, de son austérité même. Il n'était pas ce luxe dont s'entourent, hélas, tant de leaders africains. Il avait improvisé son ambassade dans

une maison simple du quartier de Zamalek, dépourvue de meubles. Son seul luxe, c'était un poste universel de radio lui permettant de capter les émissions du monde entier. Il n'avait pas de serviteurs.

C'était sa femme elle-même qui faisait la cuisine pour cette famille déjà grande (il avait six ou sept enfants) à laquelle s'étaient ajoutés les enfants de Patrice Lumumba, d'Okito et de Mpolo, réunis à cette époque, et réchauffés dans leur détresse par l'affection de cette bonne maman Mulele, qui cherchait à leur faire oublier la perte de leur père.

Je garderai toujours le souvenir de ces soirs où quand nous avions fini de travailler et que je me préparais à regagner mon hôtel, je montais à l'étage pour saluer Mme Mulele et que je trouvais là, assis par terre devant la télévision, parce que l'ambassade manquait de sièges, les petits Lumumba mêlés aux petits Mulele... une quinzaine d'enfants ayant retrouvé une atmosphère familiale.

A cette époque, j'avais eu conscience de l'extraordinaire présence de Mulele et de la gravité avec laquelle il abordait les problèmes de son pays.

Il n'avait pas encore été en Chine. Il n'avait pas eu besoin d'aller en Chine, pour être convaincu de ce que seule une révolution pouvait débarrasser le Congo des traités à la solde de l'étranger et permettre au peuple de prendre en main ses propres destinées.

Les multiples déceptions encourues par les milieux nationalistes et progressistes, qui se recommandaient de Patrice Lumumba, avaient amené Pierre Mulele à considérer qu'il fallait renoncer aux luttes réformistes pour entamer les luttes révolutionnaires à la faveur desquelles les masses elles-mêmes prennent leur sort en main et suppriment leurs propres souffrances.

Il fondait, déjà alors, les bases de son action future sur les paysans et les villageois.

Son objectif était la destruction des fondements mêmes de l'organisation sociale, économique et politique qui s'était implantée au Congo. Il voulait construire une société nouvelle.

C'est bien plus qu'une rébellion qu'il imaginait : c'est à une vraie révolution qu'il pensait déjà en 1961-1962.

Ce sont ces idées qu'il allait appliquer deux ans plus tard dans son Kwilu.

J'ai retrouvé l'écho de ses préoccupations de 1961-1962 dans un des préceptes inculqués en 1964 à ses « rebelles » : « Le partisan obéit et écoute, car il prépare le monde de demain. »

Je ne devais plus revoir Mulele, après notre semaine de travail au Caire. A mon voyage suivant, lorsqu'il me fallut rencontrer, au sein de la Ligue afro-asiatique, les autres avocats de Gizenga, Mulele n'était plus au Caire. La R.A.U. venait de reconnaître le gouvernement Adoula et Mulele avait cessé d'être « *persona grata* ». Lorsque j'ai appris qu'il avait reparu au Congo, j'ai su tout de suite que c'était pour y faire la révolution qu'il avait jugée indispensable depuis longtemps. Pendant les trois ans et demi où il a tenu le maquis du Kwilu, il a fait sans doute la première expérience réelle de la résistance révolutionnaire en Afrique. L'on saura un jour dans quelles conditions il a dû lutter avec des arcs, des flèches, des lances, des machettes, des fusils de fabrication locale.

Les seules armes modernes que les partisans ont eues à leur disposition étaient celles qu'ils avaient pu enlever aux

soldats de l'A.N.C., à qui ils infligeaient défaite sur défaite.

Ils n'ont pratiquement jamais reçu de munitions. Nous avons su qu'un moment ils étaient quatorze mille partisans groupés autour de Mulele, et qu'aucun parachutage d'armes ou de munitions n'a été réalisé par aucun des pays sur l'aide desquelles ces hommes eussent dû pouvoir compter.

Au même moment, les soldats et les mercenaires de Mobutu, les gendarmes katangaïs, recevaient une aide massive des Etats-Unis.

La seule aide qui ne fit jamais défaut à Pierre Mulele fut celle de son peuple.

Bien que sa tête eût été mise à prix pour 500 000 F, bien que l'on multiplât les moyens de pression et les tracasseries dans le but d'exciter le peuple contre lui : proclamation de l'état d'exception, fermeture des magasins... jamais pendant trois ans et demi l'on n'a pu trouver un traître parmi son peuple pour le dénoncer. Benoît Verhaegen, alors professeur à Lovanium et qui disposait de renseignements de première main sur les événements du Kwilu, a donné des analyses pénétrantes du mouvement muleliste²⁴⁷.

« Contrairement à ce qui se produira au début des autres rébellions aucune proclamation, aucun texte ne sont diffusés qui permettrait de connaître les buts, les dirigeants et l'idéologie du mouvement. Cependant, la nature des opérations entreprises, le choix des objectifs et des personnes à attaquer, l'utilisation de la violence, ainsi que certaines déclarations fragmentaires des partisans, suffi-

sent pour conclure qu'il s'agit d'un mouvement de type nouveau dans le contexte du Congo.

« Son radicalisme s'exprime tant dans le choix des méthodes (constitution de maquis, actions de sabotage et destruction du potentiel de la région, recours à la violence) que dans la définition des objectifs. On en retire l'impression que les dirigeants de la rébellion ont, dès le départ, choisi une stratégie de révolution totale, en coupant tous les ponts derrière eux. L'absence même de toute déclaration d'intentions ou de doctrine renforce encore l'impression qu'aucune négociation n'est possible. »

Le même auteur décrit un village du Kwilu après sa conquête par les partisans²⁴⁸. On explique aux villageois que bientôt le salut promis par Mulele viendrait : un gouvernement dirigé par le peuple qui apporterait la paix, le bonheur et la prospérité à tous.

En attendant, la vie normale a recommencé au village. Des champs de manioc ont été plantés. Les villageois, dès les premiers moments de la rébellion, ont appris à produire du poivre et du sel, denrées importées jusqu'à maintenant. Ils éprouvent quelque fierté de ces nouvelles réalisations.

Deux fois par semaine, les mulelistes organisent des réunions qui commencent le matin et prennent fin le soir.

Tous les habitants du village, femmes et enfants aussi bien que les hommes, sont obligés d'y assister. Au cours de ces réunions d'initiation, on emploie la méthode question-réponse par laquelle les missionnaires catholiques ont enseigné le catéchisme²⁴⁹.

²⁴⁸ *Op. cit.*, p. 113.

²⁴⁹ Nous avons reproduit plus haut les huit ordres que les partisans doivent suivre. Voici les « trois ordres de mission que doivent exécuter les partisans » :

²⁴⁷ *Rébellions au Congo*, p. 12.

Un homme qui a beaucoup souffert de la rébellion et y a perdu des parents a écrit :

« Mon opinion est la suivante : ils étaient des patriotes et voulaient faire du bien au pays et au peuple. »

Si notre propos était de faire l'histoire de la « rébellion » du Kwilu, histoire unique dans l'histoire du Congo et dans l'histoire de l'Afrique, nous parlerions aussi de la révolution profonde qu'elle impliquait pour le rôle de la femme dans la société africaine, mais cela nous mènerait trop loin.

La trahison est encore trop fraîche pour n'être pas dans toutes les mémoires.

Mulele se trouvait, à Brazzaville, l'hôte du gouvernement de la République populaire du Congo.

Il est approché par des envoyés de Kinshasa qui cherchent à le convaincre que le moment de la réconciliation nationale a sonné, que l'amnistie proclamée par Mobutu n'est pas un vain mot, ni un piège.

Mulele n'est pas convaincu. Le gouvernement de Brazzaville lui-même, avant de le laisser partir, exige des garanties. Le général Mobutu a donné sa « parole d'honneur d'officier », affirme son ministre des Affaires étrangères Bomboko qui a passé le fleuve pour se faire plus persuasif.

« Les partisans doivent obéir à tout ordre que leur chef leur donne. Ne confisquer aucun objet des villageois, pas même une aiguille, pas même un fil. Remettre aux chefs tout ce qui a été confisqué des ennemis pendant les combats. »

En même temps que ces textes manifestent le caractère rural recherché par la révolution, ils font comprendre qu'avec leur caractère profondément humain, ils devaient, aux yeux du peuple, faire apparaître les partisans comme la vivante antithèse des soudards de l'A.N.C.

Bomboko se porte, lui-même et par écrit, garant auprès des autorités de Brazzaville de la sécurité future de Pierre Mulele.

Afin de donner plus d'éclat à ses engagements solennels, Mobutu prête son yacht présidentiel pour ramener Pierre Mulele à Kinshasa.

Le ministre des Affaires étrangères Bomboko lui-même est venu le chercher et lui fait escorte.

Le soir de son arrivée, une réception est donnée en son honneur chez le général chef de la garnison de Kinshasa. On salue le champagne ! On fête la réconciliation ! On se congratule ! On s'embrasse ! On proteste de ses sentiments de fraternité et d'amitié !

Dans la nuit, les militaires, qui viennent de le fêter, l'arrêtent, le battent, le torturent, le tuent sur l'ordre de Mobutu.

On prétendra, après sa mort, qu'il a été jugé et condamné à huis clos par un conseil de guerre et qu'il a été fusillé aussitôt après sa condamnation. Personne n'est dupe. S'il y a eu un jugement, c'est un mort qu'on a condamné.

L'assassinat de Mulele, qu'il ait été ou non précédé d'un simulacre de procès, est horrible. Venant après une arrestation aussi illégale que la sienne, si l'on considère l'immunité que le chef de l'Etat lui avait garantie solennellement²⁵⁰, cet assassinat constitue un véritable défi au droit comme à toute humanité. C'est la marque du mépris

250. L'hypothèse selon laquelle Bomboko aurait agi de sa propre initiative est à exclure. Après l'assassinat, Mobutu a formellement déclaré qu'il réitérait sa confiance à son ministre des Affaires étrangères et qu'il ne le désavouait nullement. (*Le Cité*, 17 octobre 1968.)

le plus souverain de tous les droits de l'homme les plus élémentaires.

A plusieurs reprises, les autorités de Kinshasa avaient annoncé la mort de Mulele.

Une fois même elles avaient poussé le mensonge si loin — affirmant que son corps avait été identifié — que certains de ses amis en furent ébranlés. Chaque fois, l'on devait apprendre par la suite, sans qu'il se livre à un grand éclat — sans qu'il fasse preuve de la moindre forfanterie, — qu'il vivait toujours et qu'il continuait le combat pour l'honneur de son peuple et de sa race, pour l'édification des générations qui viendront après lui et qui s'inspireront de son exemple.

Maintenant que pour la troisième fois, Mobutu a annoncé la mort de Mulele et qu'il est, sans doute cette fois parvenu, grâce à un honteux traquenard, à le détruire physiquement, il est probable que dans les forêts et les plaines du Kwilu, tout un peuple continuera à le croire vivant et attendra patiemment qu'il revienne, aux côtés de Patrice Lumumba, pour le libérer de cet impérialisme et de ce néo-colonialisme, si tragiquement incarnés par Mobutu et son armée.

Table

Impréparation du Congo à son indépendance	7
Trois hypothèques sur l'avenir du Congo	25
Bref rappel historique	32
La résolution du 8 août 1960 : « La sécession katangaise est une affaire intérieure. »	52
La question katangaise cesse d'être une « affaire intérieure »	56
Qui est Mobutu?	67
Retour à l'histoire. Les suites du coup d'Etat du colonel Mobutu	82
Mobutu et l'élimination de Patrice Lumumba	100
Mobutu et Tshombe	110
Mobutu demeure le vrai maître de la politique congolaise	115
Raidissement du Parlement et fermeture des Chambres ..	120
De prétendus aveux du président Mao Tsé-toung	133
Les mercenaires et les fastes de l'armée de Mobutu	135
Mobutu à la conquête du pouvoir absolu	141
Les coups de frein de Mobutu	149
Le coup d'Etat du 25 novembre 1965 et l'établissement de la dictature	159
	197

Un assassinat politique : le « complot de la Pentecôte »	163
L'enlèvement de Moïse Tshombe	169
Mobutu et les gendarmes katangais	179
Les procès sous le régime Mobutu	183
La répression des mouvements étudiants	185
L'assassinat de Pierre Mulele	188

PRÉCÉDEMMENT PARUS AUX ÉDITIONS COMPLEXE

Collection « Le meilleur des mondes ».

Une ambition : informer le plus sérieusement possible le public de certaines situations sociales qui par leurs conséquences nous semblent intolérables.

Un principe : la volonté de présenter une information sérieuse est incompatible avec une politique d'édition dogmatique ou unilatérale.

Une loi : présenter les divers courants d'opinion qui peuvent se faire autour d'une question en laissant la parole aux tenants de tendances opposées.

Un résultat : offrir au lecteur non pas un livre fermé sur lui-même, mais un ouvrage ouvert qui entame le débat.

Non pas une information partielle mais un dossier qui fait le tour du problème, et dont chaque donnée est analysée, discutée, débattue, et chaque fois remise en question.

Un espoir : aboutir à une base de réflexion qui permette la prise de conscience de certaines réalités sociales.

LE TEMPS DES ÉTRANGERS

Claude Mertens et Serge de Waeregger

Le premier dossier complet consacré à la situation des travailleurs émigrés en Belgique.

217 pages : FB 189.

L'AVORTEMENT

dossier établi par Philippe Toussaint

Une analyse de la question du point de vue sociologique, médical et juridique traitée par des spécialistes de ces problèmes.

O. Collon, W. Calewaert, A.-M. Dourlen Rollier, A. Dubois, C. Faestenackens, J. Messine, W. Peers, P. Piroux, F. Twiesselmann, E. Sullerot, H. Vokaer.

195 pages : FB 289.

COLLECTION « L'HUMANITÉ COMPLEXE »

Conseiller de collection : Robert Jaulin

Cette collection ne sépare pas les unes des autres les diverses disciplines traitant de l'homme : ainsi la sociologie pourrait être nommée « Ethnologie du monde occidental », et l'ethnologie « Sociologie des civilisations diverses » ; la psychologie pourrait être considérée comme un chapitre des disciplines précédentes, et les Sciences politiques transparentes à travers des méthodologies diverses. Aussi l'unité souhaitée apparaîtra à travers les engagements, les informations ou les analyses présentées, plutôt qu'en raison de décomptes scientifiques. Certes, nous aurons pour souci de mettre l'accent sur les problèmes de la société occidentale, celle-ci prise de façon aussi « futuriste » que possible, en raison de sa dynamique profonde et souvent masquée ; cependant nous ne délaisserons pas, au contraire, les problèmes qui assaillent le monde en son entier, et par conséquent tout le sort ou l'histoire actuelle des autres civilisations. Loin de nous réfugier dans le jargonage, les panneaux universitaires et publicitaires, nous chercherons la vie quotidienne, son désarroi et ses révoltes ; cette vie de tous les jours n'est jamais simplement significative de l'homme en sa seule dimension individuelle, elle exprime d'abord des phénomènes globaux, réfère à des collectivités et à l'histoire des civilisations.

H.J.

LES JEUNES ET LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE

Mélène Oudin et Michel Paradella,

préface du Docteur G. Mandel

Voici un livre qui rend compte, avec un respect qui n'enlève rien à l'acuité de l'observation de la vie de trois communautés aujourd'hui, en France.

Un regard d'ethnologue est posé sur des hommes et des femmes qui ont choisi de vivre à côté de nous, mais hors des normes de notre société. Ce livre essaie d'éclairer leurs motivations inconscientes et de dégager les conséquences que ce mode de vie a eu sur la mise en forme de leur inconscient.

192 pages : FB 289.

200

COLLECTION « LE PLAT PAYS »

dirigée par Jacques De Decker

La collection « Le Plat Pays » se propose, en dehors de tout souci didactique ou anthologique, de diffuser des textes représentatifs de la littérature néerlandaise contemporaine, auprès du public francophone. Elle publie des romans, des nouvelles, éventuellement du théâtre ou de l'essai. La collection s'attache tout d'abord aux lettres flamandes et en révélera quelques auteurs, parmi les plus importants des écrivains actuels.

Le « Plat Pays » voudrait faire connaître une culture qui, quoiqu'elle s'inscrive dans un contexte européen et joue au niveau économique et social, un rôle déterminant, reste profondément inconnue dans les milieux de la langue française.

UN SOIR, UN TRAIN

Johan Daisne

Préface de Marcel Brion
de l'Académie française

Le sommeil gagne un compartiment, un wagon, un train entier. Que signifie cet étrange phénomène ? Le narrateur se trouvera deux compagnons, un athlète et un cadet, pour vivre une aventure dont la dimension prendra, au delà d'un symbolisme évident, un sens métaphysique.

Johan Daisne, l'auteur de *L'homme au crâne rasé*, a écrit, avec ce récit, l'un des chefs-d'œuvre de la littérature fantastique. André Delvaux en tira un film inoubliable. Marcel Brion, de l'Académie française, grand romancier du merveilleux, et connaisseur sans égal des arts inspirés par l'étrange a accepté de préface cet ouvrage.

130 pages : FB 159.

MENUET

Louise-Paul Boon

Préface de Claire Elchertli

Un trio d'êtres irrémédiablement étrangers l'un à l'autre. Une bouleversante image de la solitude, située dans la grisaille d'une banlieue industrielle flamande, après la deuxième guerre. Ce récit de l'un des chefs de file des lettres néerlandaises (proposé par les Pays-Bas et la Flandre comme candidat au prix Nobel) est non seule-

201

ment une médiation angoissée sur la difficulté des rapports humains et la secrète cruauté qui les sous-tend, il est aussi un constat sans appel de la misère morale et psychologique en milieu prolétarien.

Claire Etcherelli, l'auteur de *Elise et la vraie vie* (Prix Fémina) et de *A propos de Clémence*, a trouvé dans ce livre tendre et aigu à la fois, le reflet de ses propres hantises.

132 pages : FB 159.

Mora collection

LA GRANDE MYSTIFICATION DU CONGO-KINSHASA

Cléophas Kamitatu

Le document que voici est le témoignage d'un membre de ce que d'aucuns veulent nommer « la classe politique ». Il témoigne de ce qu'il a directement vécu, avec ou contre d'autres parlementaires et politiciens de Kinshasa, et par-là même, jette une certaine lumière sur les comportements, les hésitations ou les haines de cette couche dirigeante.